



HAL
open science

L'internationalisation de l'enseignement supérieur

Anaïs Belhassen

► **To cite this version:**

Anaïs Belhassen. L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Science politique. 2023. dumas-04356493

HAL Id: dumas-04356493

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04356493v1>

Submitted on 20 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Anaïs Belhassen

L'internationalisation de l'enseignement supérieur français : un pan de la diplomatie d'influence revigoré par la stratégie Bienvenue en France

BELHASSEN, Anaïs. *L'internationalisation de l'enseignement supérieur français [en ligne] : un pan de la diplomatie d'influence revigoré par la stratégie Bienvenue en France*. Sous la direction de Thi Hoai Trang PHAN-LABAYS. Mémoire de master recherche 2^e année : Relations internationales. Francophonie, stratégies et relations internationales. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2023.

Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LYON3/dumas-04356493>



Document diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »

Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



Mémoire de recherche

en vue de l'obtention du diplôme de Master 2 Francophonie, Stratégie et Relations Internationales

L'internationalisation de l'enseignement supérieur :
un pan de la diplomatie d'influence revigoré par la stratégie Bienvenue en France

Présenté et soutenu par : BELHASSEN Anaïs

Sous la direction de : PHAN-LABAYS Thi Hoai Trang

Maître de conférences

Université Jean Moulin, Lyon III

Année universitaire : 2022-2023

Remerciements

A ma directrice de recherche, Madame Thi Hoai Trang Phan-Labays, pour avoir accepté d'encadrer mon mémoire et pour la professeure qu'elle a été durant mes deux années de Master à l'Université Jean Moulin, Lyon 3 ;

A mes camarades de classe de Master, Meryam Groum, Daria Shtanko et Jiani Zhao, toutes trois étudiantes internationales, pour leur amitié et leur disponibilité sans faille ;

A mes trois chères amies et relectrices, volontaires et passionnées de langue française, Servane Arnaudy, Camilia Chabane et Kamélia Bouakaz ;

A notre responsable de la scolarité des formations, Monsieur Romain Bethoule, que j'ai beaucoup apprécié pour l'excellence de son travail auprès des étudiants des Relations internationales ;

A notre responsable de la bibliothèque 2IF, Aurore Sudre, pour le rayon de soleil qu'elle incarne ;

Au conseiller ministériel en charge de la vie étudiante et de l'engagement du Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Monsieur Tarek Mahraoui, pour avoir accepté un échange en visioconférence dans le cadre de ce mémoire ;

A mon amie Daria Shtanko qui a bien voulu me raconter avec son magnifique accent l'histoire de sa mobilité en France en tant qu'étudiante originaire de Russie ;

Aux quatre professionnels désirant rester anonymes et qui se sont rendus disponibles pour répondre précisément à mes nombreuses questions ;

A tous les étudiants internationaux de Lyon 3 pour avoir accepté de répondre à ce long questionnaire établi par mes soins ;

Enfin, à mes proches, qui se reconnaîtront, pour leur soutien indéfectible et surtout à *toi* qui as été si patient et encourageant lors de cet été où j'ai passé la plupart de mon temps concentrée devant un ordinateur pour clôturer ma recherche.

Résumé du mémoire

Ce mémoire de recherche, réalisé dans le cadre du Master Francophonie, Stratégie et Relations internationales à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, pour l'année 2022-2023, vise à comprendre l'intervention d'une stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux en l'année 2018. Le contexte de son élaboration, les enjeux qu'elle soulève ainsi que les logiques à l'œuvre de l'attractivité et de l'accueil seront étudiés. Le caractère inédit de cette stratégie décidée par le gouvernement français recèle tout l'intérêt du sujet, d'autant que le cas particulier de la migration étudiante est encore trop peu souvent analysé au regard de l'augmentation des flux dont ils font l'objet. La stratégie Bienvenue en France en tant que réaction et réponse à un constat et à une insatisfaction nous montre une nouvelle prise de considération pour ce public discret qui est pourtant un indicateur du fonctionnement de la diplomatie d'influence de la France.

Liste des sigles et acronymes

Le pays dont dépendent les organismes gouvernementaux est précisé, le cas échéant.

ANMO.....	Afrique du Nord-Moyen Orient (France)
BTS.....	Brevet de Technicien Supérieur
CEE.....	Communauté économique européenne
CFS.....	Campus franco-sénégalais
COMUE.....	Communautés d'universités et établissements
CPGE.....	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS.....	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (France)
CUFR.....	Centres universitaires de formation et de recherche
CWCU.....	Center for World-Class Universities
DD&RSE.....	Développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale
DGESIP.....	Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DROM.....	Département et région d'outre-mer (France)
EEES.....	Espace européen de l'enseignement supérieur
ENIC-NARIC.....	European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres
EPE.....	Etablissements publics expérimentaux
Erasmus.....	European Community Action Schema for the Mobility of University Students
EU.....	Etats-Unis d'Amérique
FAGE.....	Fédération des Associations Générales Etudiantes
FLE.....	Français langue étrangère
GIP.....	Groupement d'intérêt public
INSA.....	Institut national des sciences appliquées
ISU.....	Institut de statistique de l'UNESCO
MAE.....	ministère des Affaires étrangères (France)
MEAE	ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France)

MEnS.....Migrants dans l'Enseignement Supérieur

MESR.....ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (France)

MESRI.....ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (France)

MIÉ.....Mobilité internationale étudiante

OCDE.....Organisation de coopération et de développement économiques

OIF.....Organisation Internationale de la Francophonie

OPCO.....Opérateurs de compétences

RESEDA.....relative à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile

RPC.....République Populaire de Chine

SIES..... Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (France)

STS.....Section de technicien supérieur

UE.....Union européenne

UFTAM.....Université franco-tunisienne de l'Afrique et de la Méditerranée

URSS.....Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Sommaire

Introduction.....	p.10
Présentation du sujet.....	p.10
Définition des termes.....	p.10
Problématique.....	p.12
Hypothèses de départ.....	p.16
Théories mobilisées.....	p.16
Motivations dans le choix du sujet.....	p.16
La revue de littérature.....	p.17
Méthodologie de recherche.....	p.17
Limites de la recherche.....	p.18
<u>Partie I : De l'accueil des étudiants étrangers à l'internationalisation de l'enseignement supérieur.....</u>	<u>p.20</u>
Chapitre 1 : Cadre conceptuel.....	p.20
1.1. Spécificités de la notion de mobilité.....	p.20
1.2. Spécificités de la migration étudiante.....	p.21
1.3. Les différentes logiques à l'œuvre dans la conception de la mobilité étudiante.....	p.24
Chapitre 2 : Histoire de la mobilité étudiante en France.....	p.25
2.1. La France : un pays traditionnel de l'accueil.....	p.25
2.1.1. L'émergence et le rayonnement des universités en Europe au Moyen-âge : incarnation de la mobilité étudiante.....	p.25
2.1.2. Une tradition coloniale française de la formation des étrangers.....	p.27
2.1.3. Une prise en compte des mobilités étudiantes : un facteur géopolitique.....	p.28
2.2. L'accueil des étudiants : un choix politique.....	p.30
2.2.1. Une première sélectivité relative à un contexte de crise.....	p.30
2.2.2. La construction de l'enseignement supérieure en marché et la volonté d'application du principe de réciprocité.....	p.31
2.3. Des mesures constructives pour les étudiants en mobilité.....	p.33
2.3.1. Pour la construction d'un « espace européen de l'enseignement supérieur »	p.33
2.3.2. Un monde de l'enseignement supérieur français : un démarrage aux multiples faiblesses dans un climat international de plus en plus compétitif.....	p.37

Chapitre 3 : Une nouvelle dynamique à l'œuvre : la fabrique d'une stratégie d'internationalisation.....	p.43
3.1. La prise de conscience de la nécessaire internationalisation de l'enseignement supérieur français par l'Etat.....	p.43
3.2. Un pan de la diplomatie d'influence revalorisé.....	p.45
3.3. Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux Bienvenue.... en France.....	p.46
Conclusion partielle.....	p.49
<u>Partie II. L'internationalisation de l'enseignement supérieur français en proie à la concurrence et aux classements internationaux.....</u>	p.50
Chapitre 1 : Contexte de la mobilité étudiante en France et dans le monde avant la stratégie d'attractivité.....	p.50
1.1. Etat de la mobilité étudiante en France en 2017.....	p.52
1.2. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2017.....	p.53
1.3. Etat de la mobilité étudiante en France en 2018.....	p.54
1.4. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2018.....	p.55
Chapitre 2 : Une poursuite des efforts nécessaire pour la France depuis l'instauration de la stratégie d'attractivité Bienvenue.....	p.55
2.1. Etat de la mobilité étudiante en France en 2019.....	p.55
2.2. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2019.....	p.56
2.3. Etat de la mobilité étudiante en France en 2020.....	p.56
2.4. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2020.....	p.58
2.5. Etat de la mobilité étudiante en France en 2021.....	p.59
2.6. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2021.....	p.59
Chapitre 3 : Une diversification des pôles d'influence portant atteinte aux classements internationaux....	p.60
3.1. La prise en main de l'attractivité par de nouveaux acteurs.....	p.61
3.1.1. La progression de l'internationalisation de la Chine.....	p.61
3.1.2. Une géopolitique favorable pour la politique d'attractivité de la Turquie.....	p.62
3.2. Les zones Europe et ANMO moteurs de l'accueil du Top 20.....	p.63
3.3. La classification des acteurs producteurs d'excellence en termes de perspectives internationales...p.64	
3.3.1. Une progression universitaire française honorable malgré des compétiteurs tenaces.....	p.65
3.3.2. Les villes françaises dépassées par l'effort de compétition de la région Asie/Océanie...p.67	
Conclusion partielle.....	p.70

<u>III. Une nouvelle gestion de la mobilité étudiante internationale.....</u>	<u>p.71</u>
Chapitre 1 : Répondre à un meilleur accueil.....	p.71
1.1. La mise en place inédite d'un Label chargé de l'assurance-qualité de l'accueil.....	p.71
1.2. Une prise en charge holistique de l'accueil.....	p.74
1.3. Un élargissement des champs consacrés à l'accueil pour répondre à la concurrence.....	p.76
1.4. Les limites méthodologiques du Label « Bienvenue en France ».....	p.78
Chapitre 2 : Un facteur inédit d'attractivité pour la France : la hausse des frais d'inscription.....	p.79
2.1. Une sélectivité géographique.....	p.79
2.2. Une ambivalence de positionnement.....	p.83
2.3. Un système d'exonération des frais d'inscription inscrit dans l'histoire de la France.....	p.86
Chapitre 3 : Le rayonnement de la France à l'étranger par la projection.....	p.88
3.1. Une intensification de la projection couplée à l'objectif politique de l'aide au développement.....	p.88
3.2. L'état de l'internationalisation de l'offre française à l'étranger.....	p.92
3.3. Un recul reposant sur la comparaison de stratégies commerciales d'envergure.....	p.94
3.4. Une stratégie de projection française misant sur l'Europe.....	p.95
Conclusion partielle.....	p.97
Conclusion.....	p.99
Bibliographie.....	p.101
Table des annexes.....	p.114

INTRODUCTION

PRESENTATION DU SUJET

Le lundi 19 novembre 2018, à l'Hôtel de Matignon de Paris, est officiellement annoncée la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux par le Premier ministre français M. Edouard Philippe sous la présidence de M. Emmanuel Macron, institué dix-neuf mois auparavant, le 15 mai 2017. Cette stratégie se nomme « Bienvenue en France ». L'objectif affiché de cette stratégie est d'accueillir davantage d'étudiants étrangers au sein des établissements d'enseignement supérieur français. D'ici l'an 2027, soit 9 ans après l'annonce de la stratégie Bienvenue en France, le but est d'accueillir en nos établissements d'enseignement supérieur 500 000 étudiants étrangers. Pour ce faire, il faut gagner en attractivité. Il convient dès à présent de se poser la question de la signification de l'attractivité. Selon le Trésor de la Langue Française informatisé, l'attractivité est la capacité ou le pouvoir d'attirer. C'est un dérivé de l'adjectif qualificatif « attractif.ve » qui est désignée comme ce « qui a la propriété d'attirer¹ », définition reprise du *Gaffiot* pour désigner le mot « *adtractivus*² ». Plus concrètement, « attirer » signifie « exercer une force sur un objet en le faisant venir vers un lieu déterminé³ ».

La stratégie d'attractivité concerne la mobilité entrante sur le territoire français, mais aussi la mobilité entrante au sein des établissements français à l'étranger. Elle s'articule autour de trois axes ou « piliers ». En premier lieu, l'amélioration de l'accueil est au programme. Ensuite, la mise en œuvre d'une politique de frais d'inscription différenciés, accompagnée d'un système d'exonération constitue le deuxième pilier. Et dernier lieu, est mis l'accent sur la projection à l'international de l'enseignement supérieur français. La combinaison simultanée de ces trois axes devrait permettre à la France d'atteindre ses objectifs d'ici 2027.

DEFINITION DES TERMES

Notre étude s'inscrit dans le champ des sciences sociales, politiques, et plus précisément dans la branche des relations internationales contemporaines. Les relations internationales peuvent être définies comme « l'ensemble des relations et communications susceptibles d'avoir

¹ Trésor de la Langue Française informatisé, Attractif, ive, Dictionnaire en ligne

² Félix GAFFIOT, (1934), *Adtractivus, Le Gaffiot*, Dictionnaire illustré latin-français, Hachette, (1^e éd), p.63, [adtitulatio • Dictionnaire Gaffiot latin-français - page 63 \(lexilogos.com\)](http://www.lexilogos.com/dictionnaire_gaffiot/Adtractivus.htm),

³ Trésor de la Langue Française informatisé, Attirer, Dictionnaire en ligne

une dimension politique et s'établissant entre des groupes sociaux en traversant les frontières⁴ ». En conséquence, ces relations sont dotées d'un caractère complexe et changeant. Pour mener ces relations dans le sens des intérêts d'un Etat, demeurant reconnu comme acteur principal sur la scène internationale, plusieurs manières de faire peuvent être employées dont l'attractivité qui se situe au sein du concept du *soft power*. Traduit par « puissance douce » en français, le *soft power*, développé par le théoricien Américain Joseph Nye, désigne « l'habileté à séduire et à attirer⁵ ». Le *soft power* tient pour synonyme, en français, le terme de « diplomatie d'influence ». Ce type de diplomatie constitue une « diplomatie publique » définie comme « *the way in which both government and private individuals and groups influence directly or indirectly those public attitudes and opinions which bear directly on another government's foreign policy decisions*⁶ ». Le terme de « diplomatie publique » n'est que depuis une décennie utilisée en France dans le champ des relations internationales, contrairement aux Etats-Unis d'Amérique (EU) pour qui, suite au militantisme de Joseph Nye, la diplomatie publique représente la « base » de la pratique du *soft power*⁷. Précisons que le champ de la culture – terme générique – est en jeu dans ce type de diplomatie, d'où une plus grande occurrence du groupe nominal « diplomatie culturelle » en France. En bref, l'attractivité s'exerce par la pratique de la diplomatie qui « correspond à la mise en œuvre de la politique étrangère d'un Etat⁸ » et plus précisément par la diplomatie d'influence, laquelle constitue bel et bien un instrument à part entière de la politique étrangère, la politique étrangère étant « 'l'instrument par lequel un État tente de façonner son environnement politique international' par lequel il tente d'y préserver les situations qui lui sont favorables et d'y modifier les situations qui lui sont défavorables, la politique étrangère constitue la matière première par excellence des Relations internationales, étant donné que l'objet de celles-ci les interactions se déroulant au-delà de l'espace contrôlé par un seul État inclut par définition les actions et décisions des États envers les autres acteurs – étatiques et non étatiques – de la scène internationale⁹ ». L'attractivité en relations internationales, par le biais de l'usage de la diplomatie, recueille la notion centrale

⁴ Philippe BRAILLARD, Mohammad-Reza DJALILI, (2012), *Les relations internationales*, Introduction, PUF, Que sais-je ? *Les relations internationales - Philippe Braillard, Mohammad-Reza Djalili | Cairn.info*

⁵ Joseph NYE, (1990). *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, New-York

⁶ DELANEY, 1968, p. 3 cité par Benno H. SIGNITZER et Timothy COOMBS, (1992), *Public relations and public diplomacy : conceptual convergences*, Vol 18, n°2, p.138, *Public relations and public diplomacy: Conceptual covergences - ScienceDirect*

⁷ Mathieu GILLABERT, (2017), *Diplomatie culturelle et diplomatie publique : des histoires parallèles ?*, *Relations internationales*, 169, p.20, <https://doi.org/10.3917/ri.169.0011>

⁸ Vie publique, « Relations internationales », *Qu'est-ce que la diplomatie ? | vie-publique.fr*

⁹ Dario BATTISTELLA, Jérémie CORNUT, Elie BARANETS, (2019), *Théories des relations internationales*, Presse de Sciences Po, p. 381, <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01.0381>

de « puissance » qualifiée par la capacité quadruple « de faire, de faire faire à d'autres, d'empêcher de faire ou de refuser de faire¹⁰. » En ce sens, nous pouvons affirmer qu'un lien existe entre la puissance et l'attractivité. La performance de l'attractivité est déterminante pour le calcul de la puissance d'un Etat régi par de multiples intérêts dont il convient de définir des axes stratégiques pour atteindre des objectifs déterminés au préalable. Ainsi, la stratégie d'attractivité Bienvenue en France se situe au cœur de la nouvelle diplomatie d'influence du gouvernement français retravaillée dès 2019 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

PROBLEMATIQUE

La présentation de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France fait part, à raison de deux occurrences, de l'emploi du terme « révolution ». Ce terme est utilisé pour décrire deux « révolutions » distinctes, au fond différent. La première occurrence apparaît dans la phrase : « Car aujourd'hui, nous sommes au cœur d'une révolution. Le monde n'a jamais compté autant d'étudiants et ils n'ont jamais été aussi nombreux à étudier à l'étranger¹¹ ». Le fond de cette première révolution apparaît ancré dans le phénomène de la mondialisation que Emmanuel Macron, alors candidat aux élections présidentielles en 2017, désignait sous les termes de « nouvelle ère » et de « grande transformation¹² » – dans un livre qui, d'ailleurs, s'intitule *Révolution* – et qui désigne, du point de vue de l'enseignement supérieur un « processus d'intégration de dimension mondiale et interculturelle, caractérisé par le développement de nouvelles stratégies, d'une part, des pays en ce qui concerne leur système d'enseignement supérieur afin qu'ils s'adaptent au mieux aux nouvelles conditions économiques, financières, technologiques, sociales et politiques du monde ; et d'autre part, des institutions dans le même but¹³ ». Elle touche donc l'ensemble de l'enseignement supérieur, aux quatre coins de la planète.

La deuxième occurrence est la suivante : « Cette stratégie cherche, en somme, à opérer une forme de révolution : que notre attractivité ne soit plus tant fondée sur la quasi-gratuité que

¹⁰ Serge SUR, (2021), *Relations internationales*, LGDJ, Précis Domat, Politique

¹¹ Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, 2018, [*2018_11 discours de m. edouard philippe premier ministre - presentation de la strategie d'attractivite pour les etudiants internationaux - paris - 19.11.2018.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/annexes/2018/11/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_presentation_de_la_strategie_dattractivite_pour_les_etudiants_internationaux_-_paris_-_19.11.2018.pdf) (gouvernement.fr)

¹² Emmanuel MACRON, (2016), *Révolution*, XO éditions, p.8

¹³ Jean-Marie DE KETELE, Bernard HUGONNIER, (2020). Chapitre 1. Qu'est-ce que l'internationalisation ? Un réseau conceptuel à clarifier. Dans Laurent COSNEFROY éd., *L'internationalisation de l'enseignement supérieur: Le meilleur des mondes ?*, Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, p.19, <https://doi-org.ezscd.univ-lyon3.fr/10.3917/dbu.cosne.2020.01.0017>

sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence¹⁴ ». Cette fois, la « révolution » en question s'applique à la stratégie développée par le gouvernement français au sein de ses établissements et universités d'enseignement supérieur et de ses réseaux diplomatiques. La première « révolution » semble avoir déclenché la seconde. La stratégie d'attractivité de la France serait, en ce sens, une réaction à un phénomène plus grand, qui la dépasse. L'articulation de ces deux « révolutions » ainsi que l'usage même de ce terme est ce qui nous intéresse dans cette étude. Il s'agit pour nous de questionner le sens de la « révolution » appliquée aux deux contextes explicités précédemment et d'interroger les enjeux de fond de cette stratégie d'attractivité pour la France.

Pour comprendre de quoi il est question lorsque l'ancien premier ministre Edouard Philippe parle de révolution dans son discours, à la fois pour ce qui touche au contexte international et à la stratégie d'attractivité, il convient de revenir aux bases définitionnelles du terme qui importe pour cette étude.

Originellement, le terme « révolution » est d'usage dans le registre scientifique et désigne un « mouvement en courbe fermée autour d'un axe ou d'un point, réel ou fictif, dont le point de retour coïncide avec le point de départ¹⁵ ». L'emploi du terme dans ce registre est abandonné au cours du XVIIe siècle, entrant ainsi pour la première fois dans le registre politique, en Angleterre¹⁶. En France, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt décrit l'évènement historique de la chute de la Bastille par « révolution » en l'an 1789, le 14 juillet¹⁷. Selon qu'elle fait usage de la violence ou pas, la révolution est définie de deux manières. Les révolutions s'apparentant au 14 juillet 1789 désignent un « renversement soudain du régime politique d'une nation, du gouvernement d'un état, par un mouvement populaire, le plus souvent sans respect des formes légales et entraînant une transformation profonde des institutions, de la société et parfois des valeurs fondamentales de la civilisation¹⁸ ».

Dans notre étude, la potentielle révolution (2^e occurrence) initiée par la stratégie d'attractivité ne fait pas usage de violence. Une révolution désigne de façon générique « un changement brusque et profond » et de manière plus précise une « évolution des opinions, des

¹⁴ Discours Edouard PHILIPPE, *Op.cit.*

¹⁵ Trésor de la Langue Française informatisé, Révolution, Dictionnaire en ligne, stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=735354975;r=1;nat=;sol=1;

¹⁶ Caroline DORIDOT, *Qu'est-ce qu'une révolution ? Définition et comparaisons*, BNF, action pédagogique, Revol1_Definitions.pdf (bnf.fr)

¹⁷ Caroline DORIDOT, *Ibid.*

¹⁸ Trésor de la Langue Française informatisé, *Op.cit.*

courants de pensée, des sciences ; découvertes, inventions entraînant un bouleversement, une transformation profonde de l'ordre social, moral, économique, dans un temps relativement court¹⁹ ». Cette définition du terme est à entendre au sens de « rupture ». Du latin *revolvere* (inf.), révolution signifie « rouler en arrière, faire rétrograder en roulant²⁰ ». Nous pouvons dès à présent noter la contradiction entre l'étymologie du mot et son contenu sémantique dans le langage actuel.

La difficulté dans l'emploi de terme « révolution » réside aujourd'hui dans le fait que tout changement est susceptible d'être appelé « révolution ». Pour qu'il y ait post-révolution, il faut au préalable une rupture ou « bouleversement » ; c'est le moment même de la révolution, mais également « la perte d'un monde » avant même le bouleversement et en dernier lieu « la mise en place d'un nouvel ordre politique et ses aléas²¹ ». Sa simple déclaration ne suffit donc pas, ni le constat d'un problème, ni même le bouleversement en lui-même. Pour que la révolution soit, comme nous venons de le dire, il faut que la réalité sociale soit en accord avec la déclaration. La révolution implique par ailleurs une lutte.

« Lorsque sur un fait physique, intellectuel ou social, nos idées, par suite des observations que nous avons faites, changent du tout au tout, j'appelle ce mouvement de l'esprit révolution. S'il y a seulement extension ou modification dans nos idées, c'est progrès²² ». Le terme de progrès, quant à lui, signifie, au sens figuré, l'idée d'une « évolution » et plus précisément d'un « accroissement quantitatif ou intensif d'un phénomène » qui peut être « orienté vers un terme idéal »²³. Le progrès est un principe de la modernité selon Susan Neiman²⁴. Avec Jean-Jacques Rousseau, ancré dans le siècle des Lumières, l'Homme a pu commencer à se considérer comme acteur possible pour l'amélioration des conditions humaines²⁵. Dès lors, le progrès peut être question d'une lutte dès lors qu'il y a engagement volontaire ou militantisme de la part de l'Homme.

¹⁹ Trésor de la Langue Française informatisé, Révolution, *Ibid.*

²⁰ Félix GAFFIOT, (1934), *Revolvo*, *Le Gaffiot*, Dictionnaire illustré latin-français, Hachette, (1^e éd), p.1360, [revolvo • Dictionnaire Gaffiot latin-français - page 1360 \(lexilogos.com\)](http://www.lexilogos.com/dictionnaire/gaffiot/revolvo)

²¹ Caroline DORIDOT, *Op.cit.*

²² Pierre-Joseph PROUDHON, (1840), *Qu'est-ce que la propriété ? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement.*, Premier mémoire, Coll. Les classiques des sciences sociales, p.28, [Microsoft Word - La propriete.doc \(uqac.ca\)](http://www.uqac.ca/~microsoft/proprietete.doc)

²³ Trésor de la Langue Française informatisé, Progrès, Dictionnaire en ligne, stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1103011425;

²⁴ Susan NEIMAN, (2023), propos recueillis par Jonathan CHALIER et Michaël FOESSEL, Les ambivalences du progrès, *Esprit*, p.59, [Les ambivalences du progrès | Cairn.info](http://www.cairn.info/les-ambivalences-du-progres)

²⁵ Jonathan CHALIER, Michaël FOESSEL, *Ibid.*

Ce qu'il faut souligner dès maintenant, c'est qu'il ne saurait y avoir de « révolution partielle » : il s'agit bien de changer *tout*, quand bien même pour y parvenir devrait-on s'attacher provisoirement à une partie de ce tout. Bref, dans cette perspective, toute réforme s'inscrit obligatoirement dans le camp de la conservation de ce qui est, sauf à indiquer clairement en quoi elle est un *moyen* de la révolution²⁶.

En effet, il convient également de distinguer la révolution d'une réforme. Le terme « réforme » provient étymologiquement du latin *reformare* (inf.) qui signifie « rétablir, restaurer » ou au sens figuré « réformer, améliorer, corriger »²⁷. Aujourd'hui, selon le dictionnaire de l'Académie Française, une réforme est une : « Action par laquelle on corrige une chose, on cherche à la rendre meilleure, soit en lui apportant des modifications, soit en rétablissant sa forme première, originelle ; résultats de cette action ». Une réforme peut s'appliquer au domaine juridique, administratif, politique ; elle peut toucher aussi bien un système qu'une institution²⁸. Dans notre cas, c'est un système – celui de l'attractivité – qui est concerné. Sous un sens juridique, une réforme est une « modification du droit existant soit par une loi nouvelle, soit par un décret²⁹ ». Plus précisément, dans le domaine politique, la réforme « désigne, par opposition à *Révolution*, la modification partielle d'un régime ou d'un système social, économique ou politique, par des moyens institutionnels légaux³⁰ ».

Dès lors, la problématique à laquelle nous allons tenter de répondre est la suivante : Quelles sont les (r)évolutions de l'internationalisation à l'œuvre dans la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux Bienvenue en France ?

Pour répondre à cette question, nous allons, dans un premier temps, chercher à comprendre d'où provient d'une part l'accueil des étudiants étrangers en France et d'autre part le phénomène de l'internationalisation. Cette mise au point historique et contextuelle nous permettra ensuite d'explorer, au moyen de l'analyse comparative, ce qui a trait aux grandes tendances de la mobilité étudiante en France et dans le monde pour mettre en valeur le fait et le constat de la concurrence internationale dans le champ de la mobilité étudiante. En troisième et dernier lieu, nous pourrons enfin analyser en détail les trois piliers de la stratégie d'attractivité Bienvenue

²⁶ François CHÂTELET, « RÉVOLUTION », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], <http://www.universalis-edu.com.ezscd.univ-lyon3.fr/encyclopedie/revolution/>

²⁷ Félix GAFFIOT, (1934) *Reformo*, *Le Gaffiot*, Dictionnaire illustré latin-français, Hachette, (1^e éd), p.1330, *reformare* • Dictionnaire Gaffiot latin-français - page 1330 (lexilogos.com)

²⁸ Dictionnaire de l'Académie Française, Réforme, 9^e édition, *réforme* | Dictionnaire de l'Académie française | 9^e édition (dictionnaire-academie.fr)

²⁹ Dictionnaire de l'Académie Française, *Ibid*.

³⁰ Dictionnaire de l'Académie Française, *Ibid*

en France qui constituent les axes sur lesquelles mise le gouvernement français pour parvenir à ses objectifs.

HYPOTHESES DE DEPART

Pour trouver une ou des explications de la conjoncture ayant conduit le gouvernement français à l'officialisation de la stratégie Bienvenue en France en l'année 2018, nos hypothèses de départ consistent à penser que l'ancien système d'attractivité de la France l'a conduite à une perte de place dans les classements internationaux en raison d'une croissance exponentielle de la concurrence développée par le phénomène de la mondialisation. En clair, la concurrence mènerait à l'innovation, ce qui explique l'arrivée de cette stratégie qui comblerait une insatisfaction, au pire, un échec.

THEORIES MOBILISEES

Dès lors, notre étude mobilisera la théorie réaliste des relations internationales dans la mesure où nous pensons que la diplomatie recèle d'une place essentielle dans la promotion et la maximisation des intérêts de la France en tant qu'entité étatique, unitaire et rationnel, au cœur des relations internationales³¹. Néanmoins, la théorie néolibérale interviendra également à partir du moment où la coopération à l'œuvre dans le domaine de la mobilité étudiante prouverait la nécessité de la coopération comme ce qui permet une plus grande satisfaction de l'aboutissement des intérêts nationaux à travers le principe du « donnant-donnant » [tit-for-tat]³².

MOTIVATIONS DANS LE CHOIX DU SUJET

Le champ de la diplomatie d'influence étant une composante non négligeable de la politique étrangère de la France, il nous a semblé important de revenir sur ce thème qui est bel et bien un vecteur de l'influence des Etats, encore très discret. Le cas de la mobilité étudiante se révèle encore plus méconnu alors qu'en termes d'effectifs son taux croît bien plus que celui des autres types de migration. Ce qui nous intéresse particulièrement est que ce thème est à la croisée de fortes thématiques telles que la migration, l'éducation et l'interculturalité. Dans un monde désormais mondialisé, où se joue la dépendance et l'interconnexion, réfléchir sur ce que

³¹ Dario BATTISTELLA, *Op. cit.*, Chapitre 12 : "La diplomatie"

³² *Ibid.*, Chapitre 14: "La coopération"

sous-entend, en termes d'enjeux, le choix de la France pour l'élaboration d'une stratégie d'attractivité prenant en main le phénomène de l'internationalisation en ce début de XXI^e siècle, siècle qui se métamorphose à grande vitesse, nous a paru intéressant. Ce choix d'une politique volontariste nationale est ce qui nous interpelle au regard d'une part, du contexte historique et d'autre part, du contexte actuel.

LA REVUE DE LITTÉRATURE

Notre recherche s'appuie sur plusieurs types de sources. Nous avons, du côté des sources primaires, exploité les données en provenance de discours présidentiels et ministériels, de déclarations publiques ministérielles, de décrets, lois et articles de code, de différents types de rapports, du Livre Blanc de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Feuille de route de l'influence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Des notes d'information, des dossiers et communiqués de presse et interviews, entre autres, sont venus compléter ces sources primaires. Du côté des sources secondaires, dans l'ensemble, nous nous sommes basés, pour les comparaisons chiffrés de l'effectif d'étudiants internationaux, sur les rapports produits par l'Agence Campus qui compile des données nationales issues du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'institut statistique de l'UNESCO (ISU) centralisant les données de la collecte commune Unesco-Organisation de coopération et de développement économiques-Eurostat, les bases de données de l'OCDE, la sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR-SIES) ; les données statistiques du service décisionnel et du service recherche de Campus France et les données Etudes en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MAEA). Nous nous sommes également basés sur la lecture d'ouvrages et d'articles de revues variées telles que la *Revue internationale de sociologie et de sciences sociales*, *Journal of international Mobility*, *Migrations Société*, la *Revue française de pédagogie*, *Commentaires*, la *Revue internationale et stratégique* ou encore *Plein droit*. Des comptes-rendus, des dossiers de presse, des communiqués de presse, des notes et des articles de presse sont venus enrichir la section des sources secondaires.

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

L'approche épistémologique choisie est une approche interprétative. Elle paraît la plus adaptée en ce qu'elle permettrait de révéler pourquoi le gouvernement français se positionne sur une ouverture internationale tant du côté de l'accueil que du côté de la projection de ses établissements d'enseignement supérieur.

Du point de vue des techniques de collecte de données, nous avons voulu valoriser la méthode mixte, mêlant ainsi les méthodes qualitative et quantitative. Du côté de la méthode qualitative, nous avons tenu à mener six entretiens afin de préciser la justesse de nos réponses. Ce type de données qualitatives pourra répondre à la question des représentations, des perceptions et des ambitions. Du côté de la méthode quantitative, avoir élaboré un questionnaire mixte, à la fois fermé, à choix multiples ou à réponses uniques, et ouvert, à destination des étudiants internationaux en mobilité de diplôme nous aura permis un recueil spécifique de témoignages et donc un deuxième type de données. Toutefois, nous aimerions relever que ce dernier type de données est sujet à une limite méthodologique particulière relative à la compréhension des questions qui furent rédigées en langue française et non pas en anglais ou en une langue nationale. De fait, certaines réponses d'une même personne nous ont parfois semblé incohérentes entre elles, ce qui fausse très certainement les résultats obtenus de quelques degrés de pourcentage.

LIMITES DE LA RECHERCHE

L'une des difficultés de l'étude réside dans le pourcentage de fiabilité du recueil de données de ce qu'on appelle « étudiant international » par les instituts de statistiques. Nous avons jugé bon de citer ci-joint une note explicative très claire à ce sujet : « L'Unesco, l'OCDE et Eurostat réalisent annuellement la collecte UOE sur les systèmes d'éducation. Ces institutions interrogent les autorités nationales compétentes sur ces questions afin d'obtenir les données qu'elles publient ensuite sur leur site internet. La méthodologie de collecte des données, précise, concernant la mobilité internationale des étudiants, que le pays d'obtention du diplôme final dans l'enseignement secondaire et l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays différent, en vue d'en obtenir un diplôme, constituent les critères prioritaires permettant de déterminer la mobilité des étudiants. Cependant l'ensemble des institutions nationales, volontairement ou par manque de moyens, ne collecte pas de manière uniforme les données. Certaines prennent en compte les étudiants inscrits en mobilité d'échange tandis que d'autres se fondent sur la nationalité des étudiants afin de déterminer leur mobilité. Pour permettre une couverture maximale, la collecte UOE se contente, à défaut d'autres données, de ces modes de comptage, ce qui entraîne des conséquences non négligeables et ne permet pas une comparabilité optimale des données sur les étudiants accueillis dans l'ensemble des pays. Parmi les dix principaux pays d'accueil, la Russie, et les

Émirats arabes unis utilisent un mode de comptage qui a pour effet d'augmenter notablement le nombre d'étudiants qu'ils accueillent³³ ».

La deuxième difficulté de l'étude réside dans les changements méthodologiques du mode de comptage. En clair, il faut savoir au préalable qu'« à partir de 2013, le mode de comptage des étudiants mobiles a été modifié, le critère du pays de diplôme secondaire remplaçant celui de la nationalité pour comptabiliser les étudiants en mobilité. La France, dont une partie des étudiants formés dans le pays est issue de l'immigration et de nationalité étrangère, a donc vu les chiffres de sa mobilité étudiante entrante reculer mécaniquement d'environ 15 %. L'Allemagne a également subi le contrecoup du changement des modalités de comptage. L'analyse des évolutions de la mobilité entrante est donc impossible dans ces deux pays et ne peut donc être comparée à celle des autres pays³⁴ ». Cela fut confirmé par Z. lors de notre entretien qui soutient, de manière plus concise, que : « Avant 2013, tous les étudiants étrangers en France étaient recensés. A partir de 2013, seuls les étudiants mobiles sont recensés ».

La méthodologie de l'ISU a également changé, en 2018. En effet, parmi les étudiants mobiles, ne sont désormais recensés que les étudiants internationaux en mobilité de diplôme et non plus les étudiants internationaux en échange³⁵. Une fois encore, les propos de Z. nous le confirment et précisent une limite d'analyse comparée importante : « A partir de 2018, seuls les étudiants en mobilité diplômante sont recensés (la mobilité d'échange est exclue pour la France). Pour avoir des données comparables entre les pays, il faudrait que les périmètres de données soient comparables, or ce n'est pas le cas ».

Enfin, dernier point, depuis 2018, le MESR-SIES prend désormais en compte les effectifs d'un plus grand nombre d'établissements, notamment privés – les écoles d'art et de commerce spécifiquement – dans ses données³⁶.

Autre point méthodologique relatif au recensement des étudiants internationaux, mais qui ne constitue pas en soi une limite en soi, seulement un point de vue adopté parmi d'autres : dans le sens des documents que nous avons pu étudier, le découpage des zones géographiques est celui du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères auquel il est précisé que l'Europe

³³ Campus France, *Chiffres clés*, (2022), p.41, [Chiffres clés 2022 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

³⁴ Campus France, *Chiffres clés*, (2018), « Méthodologie du dossier », p.46, [Chiffres clés 2018 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

³⁵ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), « Précisions méthodologiques », p.50, [Chiffres clés 2023 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

³⁶ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Ibid.*

hors UE comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, la Turquie et la Russie. L'Union européenne (UE), elle, comprend l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Partie I : De l'accueil des étudiants étrangers à l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Pour commencer, nous avons souhaité ancrer notre étude dans un large champ historique afin de procéder à une recontextualisation des mobilités étudiantes en France. Cette partie nous permettra de rendre compte des différents types de représentations des mobilités étudiantes sur une période allant du XIII^e au XXI^e siècle. La venue et l'établissement de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France apparaîtra ainsi plus claire et cohérente. Cette recontextualisation historique s'accompagne d'un éclairage conceptuel nécessaire à la compréhension globale du sujet.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel

1.1. Spécificités de la notion de mobilité

En tant que notion polysémique, la mobilité est une notion équivoque au gré du champ usuel qu'en font les acteurs.

Autour d'elle gravitent les notions, elles aussi ambiguës, de fluidité, d'accessibilité, d'interactions, et même de 'flexibilité' ou de souplesse. En fait, la mobilité offre la curiosité de rassembler à la fois le vocabulaire du transport et celui de l'évolution sociale. Et de connoter positivement ou négativement les mêmes phénomènes selon les individus auxquels ils sont associés³⁷.

Pour comprendre les ambivalences qui constituent le terme de « mobilité », il faut revenir aux origines étymologiques du mot. Selon les recherches effectuées par Guillaume Fontaine, vers 1200, il était défini comme « inconstance, instabilité ». Sa définition évolue jusqu'au XXI^e siècle sans pour autant s'appliquer aux personnes. Au XXI^e siècle, la mobilité s'appréhende et

³⁷ Guillaume FONTAINE, La mobilité, un enjeu politique, creuset de discrimination, *Dard/Dard*, 2019/1, n°1, p.28, [La mobilité, enjeu politique, creuset de discrimination | Cairn.info](#)

s'interroge sur des modalités sociales et spatiales³⁸. En 1921, Vidal de la Blache désigne la mobilité par « caractère des personnes qui se déplacent souvent ». Des sociologues de l'École de Chicago s'emparent de ce phénomène pour le connoter positivement aux personnes de la manière suivante : « La mobilité, c'est évident, implique changement, expérience nouvelle, stimulation ». « Il semble que soit inédite la valorisation de la mobilité pour elle-même, telle que nous la pratiquons depuis quelques décennies³⁹ ». C'est en 1990 que la conceptualisation de la mobilité change à la suite des travaux fondamentaux de Luc Boltanski et de Eve Chiapello⁴⁰. La mobilité change de grammaire générale et passe dans celle « de l'exploitation » en distinguant en deux types la mobilité avec d'un côté la mobilité choisie et de l'autre la mobilité subie, dans un contexte où domine le modèle néo-libéral suite à la chute de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) qui envisage la mobilité comme un capital, un droit ou une ressource. Notre conception de la mobilité, à l'heure actuelle, semble découler et provenir de ces travaux ayant inauguré le XXI^e siècle, siècle qui « ajoute à la mobilité une dimension stratégique et dynamique puissante⁴¹ ». Dans un monde aussi mouvant que le nôtre, la mobilité devient presque obligatoire, car bien souvent nécessaire.

Selon les chercheurs Christophe Mincke et Michel Hubert, aujourd'hui, la mobilité est « au cœur des préoccupations citoyennes et politiques⁴² » et constitue « un point focal, un fondement de nos représentations et de nos normes sociales⁴³ ».

1.2. Spécificités de la migration étudiante

Bien que des travaux théoriques sur l'internationalisation des mobilités étudiantes aient été effectués, ils restent relativement peu nombreux. Elles reconnaissent pour l'essentiel le rôle d'une part des politiques universitaires et d'autre part des gouvernements. Quatre principales théories sont retenues : la théorie de l'offre et de la demande (Findlay, 2010) ; la théorie de la reproduction des classes (Findlay 2010, Findlay et al. 2012) ; celle de la propagation des savoirs mondialisés (Raghuram 2013, King et Raghuram 2013, Madge et al. 2014) et celle d'une

³⁸ Michelle AUZANNEAU, (2021), Katja PLOOG, Anne-Sophie CALINON, Nathalie THAMIN (dir.), *Mobilités et émergence d'un concept en sociolinguistique, Langage et société*, Paris, L'Harmattan, 2020, Compte rendu, p.153, <https://doi.org/10.3917/ls.174.0154>

³⁹ Christophe MINCKE, (2023), Polarisation du débat sur la mobilité. Angoisses et gueule de bois, *Mobilité : sortir du ring*, *La Revue Nouvelle*, Ed. Association La Revue Nouvelle, n°2, p.30, <https://doi.org/10.3917/rn.230.0026>

⁴⁰ Dans *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, 1999

⁴¹ Michelle AUZANNEAU, (2021), *Op.cit.*

⁴² Christophe MINCKE, Michel HUBERT, (2023), *Mobilité : sortir du ring*, *Mobilité : sortir du ring*, *La Revue nouvelle*, Ed. Association la Revue Nouvelle, n°2, p.24, <https://doi.org/10.3917/rn.230.0024>

⁴³ Christophe MINCKE, *Op.cit.*, p.31

nouvelle élite migratoire (Murphy-Lejeune 2002)⁴⁴. La limite de l'ensemble de ces théories est qu'elles proviennent de l'Ecole anglaise qui est un courant de pensée en relations internationales et qu'elles se concentrent sur le cas du Royaume-Uni (RU) qui est l'un des pays pionniers en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur⁴⁵.

Ensuite, si l'on se réfère à la typologie des thèmes de recherche élaborés par Riaño et Piguet, il existe six thèmes principaux relatif au sujet : « (i) theories; (ii) directions and patterns; (iii) reasons for moving and experiences abroad; (iv) policies for supranational bodies; national governments and universities; (v) effects and outcomes of ISM; and (vi) future plans for mobility, including experiences after return⁴⁶ ».

Notre étude se situe au sein de la thématique numéro IV à un niveau macroscopique de l'analyse puisque l'explication se trouvera au niveau des structures politiques et sociales mais également à un niveau méso puisque l'enseignement supérieur français constitue une organisation à part entière.

Comme nous l'avons vu précédemment, le sens du mot « mobilité » est ambivalent. La définition de la mobilité adoptée par les lexicologues renvoie à une « facilité à se mouvoir, à être mis en mouvement, à changer, à se déplacer ». Associée à un groupe social transnational, la mobilité s'englobe dans des registres et concepts plus larges de la notion migratoire⁴⁷.

Les migrations sont un phénomène classé dans le champ des sciences sociales. Le terme « migration » est défini, à l'heure actuelle, comme suit, selon l'Organisation internationale pour les Migrations : « Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale⁴⁸ ». Etymologiquement, migration, du verbe migrer, est un terme emprunté au latin *migrare* (infinitif) qui signifie « passage d'un lieu à un autre »⁴⁹. L'intérêt des sciences sociales pour les migrations fut d'abord

⁴⁴ Yvonne RIANO, Etienne PIGUET, (2016), "International Student Migration", *Oxford Bibliographies in Geography*, Ed. Barney Warf, Oxford University Press, New York, [Riano_Piguet_2016_Pre-print_International_student_migration-libre.pdf \(d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net\)](#)

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Elisa ALVES, Russel KING, (2022), Student mobilities, Chapitre 11, dans *Introduction to Migration Studies. An Interactive Guide to the Literatures on Migration and Diversity*, Ed. Peter Scholten, IMISCOE Research Series, p.181, [\(PDF\) Student Mobilities \(researchgate.net\)](#)

⁴⁷ Magali BALLATORE, (2010), Du développement des mobilités aux phénomènes d'affinité sélective entre établissements, Chapitre 1, *Erasmus et la mobilité des jeunes européens*, p.13

⁴⁸ Organisation internationale pour les Migrations, Termes-clefs, Migration, [Termes clés de la migration | L'OIM, ONU Migracion \(iom.int\)](#)

⁴⁹ Trésor de la Langue Française informatisé, Migration, Dictionnaire en ligne, [stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=183890700;](#)

nul, désigné comme un « point aveugle⁵⁰ » de la recherche, notamment en France, ce que Gérard Noiriel a tenté d'expliquer de plusieurs façons. Les pionniers qui comblèrent le silence historiographique en la matière furent Gérard Noiriel [1984, 1988] et Abdelmalek Sayad [1991, 1999], entre autres.

Le terme migrant est un terme générique dont les contours peuvent être mésinterprétés. Il convient de préciser qu'il existe plusieurs types de migrants et que les étudiants, quoi qu'on en dise, en font partie dès lors qu'ils traversent une frontière ou qu'ils vont s'installer dans une autre ville du pays. En ce qui nous concerne, les étudiants traversant la frontière internationale de la France, non pas seulement métropolitaine, nous intéresse. Plutôt que de parler de migration étudiante, nous avons très souvent, dans nos recherches, croisé le terme de « mobilité » étudiante qui s'élève à environ 229 millions de résultats sur Google contre 147 millions pour « migration » en langue anglaise ; langue de publication dominante en recherche scientifique. Des chercheurs en éducation se sont posé la question du choix des mots et ont proposé un terme alternatif, à savoir « *student movementation*⁵¹ » qui est un néologisme. En anglais, l'abréviation 'ISM' convient pour décrire ce même phénomène : international student mobility, migration or movementation. En français, nous pourrions également inventer, par mimétisme, l'abréviation MEI qui désignerait la mobilité, la migration ou mouvement étudiant.e international.e.

La migration étudiante constitue un cas à part, jugé initialement extérieur à la catégorie générale de l'immigration de travail, et faisant l'objet de dispositions spécifiques. Mais, que viennent les temps difficiles, et le fait qu'ils soient originaires des mêmes pays que les travailleurs immigrés les expose à un risque d'amalgame avec ces derniers, qui tend à les rendre justiciables d'un traitement institutionnel ou administratif identique⁵².

En effet, il nous a semblé qu'à l'heure actuelle le terme « migrant » appliqué aux étudiants ne concernerait que les étudiants étrangers dits « en exil », terme qui décrit une situation à un temps donné. Référencé dans la Convention de Genève de 1951, instrument juridique international, l'exilé peut bénéficier du statut juridique de réfugié destiné à le protéger de persécutions⁵³. Mais encore, l'exilé comprend également ceux sous protection subsidiaire, voire de la protection temporaire comme ce fut le cas pour les citoyens Ukrainiens suite à la guerre

⁵⁰ Gérard NOIRIEL, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e – XX^e siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », 1988 ; réédité en coll. « Points-histoire », Paris, Seuil, 1992

⁵¹ Elisa ALVES, Russel KING, *Op.cit.*, p.179, ([PDF](#)) [Student Mobilities \(researchgate.net\)](#)

⁵² Victor BORGIGNO et Jocelyne STREIFF-FENART, (1997), L'accueil des étudiants étrangers en France : évolution des politiques et des représentations, *Cahiers de l'Urmis*, p.76, [En ligne], [urmis-415 \(3\).pdf](#)

⁵³ Convention de Genève, Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés entrée en vigueur le 22 avril 1954, [Convention de Genève \(ofii.fr\)](#)

russo-ukrainienne en cours depuis février 2022. A titre illustratif, le réseau MEnS, soutenu par le MESRI et auquel le Forum Campus France s'est rallié en 2017⁵⁴, est un acronyme qui signifie « Migrants dans l'Enseignement Supérieur », ayant pour missions d' « accueillir et accompagner les étudiants, les enseignants et les chercheurs en exil dans les établissements d'enseignement supérieur français⁵⁵ ».

L'ouvrage de synthèse de Valérie Erlich intitulé *Les mobilités étudiantes* rappelle qu'il n'existe pas une mobilité étudiante mais *des* mobilités étudiantes⁵⁶. Elles ne peuvent donc être assimilées à un seul type particulier de mobilité dit « organisé » ou d' « institutionnalisé⁵⁷ » qui concernerait uniquement les étudiants internationaux en mobilité d'échange. En parallèle, il y a les étudiants internationaux en mobilité de diplôme (dit aussi en mobilité diplômante). Un tableau réalisé par nos soins et proposé en annexe permettra de mieux comprendre de qui nous parlons (voir Annexe 1).

Comprises dans cette perspective, les mobilités étudiantes sont une « composante importante mais sous-estimée de la migration mondiale⁵⁸ ». En effet, selon les estimations, elle serait en augmentation constante de 8% au XXIe siècle ce qui représente un pourcentage plus important que celui de la migration internationale globale selon King et Sondhi, 2018.

1.3. Les différentes logiques à l'œuvre dans la conception de la mobilité étudiante

Des représentations découlent différents types de logiques propre à l'attractivité et à l'accueil des étudiants étrangers et internationaux selon les types d'acteurs français concernés par la question de la formation des étudiants étrangers. Selon Victor Borgigno et Jocelyne Streiff-Fenart⁵⁹, il existe trois logiques distinctes et qualifiées « grossièrement » dans leur article. La première est celle des universités, en lien avec la délivrance d'un diplôme à la suite d'un partage de savoirs, qui a pour instances de gestion les établissements universitaires eux-mêmes ainsi que l'instance ministérielle dont ils relèvent. Ensuite, « une logique de gestion des

⁵⁴ Campus France, « Migrants dans l'enseignement supérieur, le réseaux des établissements français », Article, ["Migrants dans l'Enseignement Supérieur", le réseau des établissements français | Campus France](#)

⁵⁵ Réseau MEnS, « Qui sommes-nous ? », « Les objectifs statutaires du réseau MEnS », [Qui sommes-nous ? – RÉSEAU MEnS \(reseau-mens.org\)](#)

⁵⁶ Valérie ERLICH, (2012), *Les mobilités étudiantes*, Paris, La Documentation française, coll. « Panorama des savoirs »

⁵⁷ Magali Ballatore, ERLICH Valérie. Les mobilités étudiantes, *Revue française de pédagogie*, n° 181, Ecole normale supérieure de Lyon, 2012, p. 129, [ERLICH Valérie. Les mobilités étudiantes \(openedition.org\)](#)

⁵⁸ Etienne PIGUET, Yvonne RIANO, Matthieu GILLABERT (dir.), (2017), Les étudiant.e.s internationaux, *Géo-Regards*, Ed. Alphil-Presses universitaires suisses, n°10, [Géo-Regards-10.pdf \(eriqa.org\)](#)

⁵⁹ Victor BORGIGNO et Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.74

relations internationales, selon laquelle l'accueil d'étudiants étrangers touche aux intérêts politiques, économiques ou diplomatiques de la France⁶⁰ », en lien avec les classements internationaux, ayant pour instances les ministères des Affaires étrangères, de la coopération. Enfin, en lien avec la problématique de l'immigration, une « logique d'administration du territoire national et de gestion des populations⁶¹ », gérée par le ministère de l'Intérieur. Ces différentes logiques sont dans l'histoire parfois entrées en conflit ou bien ont su se positionner sur un même axe décisionnel.

Chapitre 2 : Histoire de la mobilité étudiante en France

2.1. La France : un pays traditionnel de l'accueil

2.1.1. L'émergence et le rayonnement des universités en Europe au Moyen-âge : incarnation de la mobilité étudiante

Il nous faut d'abord recontextualiser la situation historique de la France et de ses mobilités étudiantes, par nécessité, au sein de l'histoire propre à l'Europe. Dans l'histoire du monde dit « occidental », l'université fait son apparition en tant qu'institution médiévale au XIIIe siècle⁶², ce qui correspond à l'époque du Moyen Age, avec les Universités d'Oxford, de Paris (Sorbonne) et de Bologne. Ces universités s'étaient soit constitués par phénomène d'association de maîtres, c'est-à-dire d'écoles, où « l'empreinte ecclésiastique restait forte⁶³ », soit par association entre étudiants. La raison d'être de ces associations universitaires étaient donc l'étude et l'enseignement. Elles ont fini par être reconnues, statuées par les autorités de l'époque et par bénéficier du recours pontifical⁶⁴ qui permet une protection spirituelle, matérielle contre toute personne extérieure⁶⁵, leur garantissant dès lors une autonomie, autonomie toutefois limitée par

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 75

⁶² Serge LUSIGNAN, (2003), *Les mythes de fondations des universités au Moyen Age*, Mélanges de l'école française de Rome, tome 115, n°1, p. 446, [Les mythes de fondations des universités au Moyen Âge - Persée \(persee.fr\)](http://www.persee.fr)

⁶³ Christophe CHARLE, Jacques VERGER, *Histoire des universités, XIIIe-XXIe siècle*, Chapitre 1 : Naissance et essor des universités au Moyen-Age, PUF, Coll. Quadridge, p.14

⁶⁴ *Ibid.*, p. 15

⁶⁵ Jean-Hervé FOULON, (2007), Pouvoir pontifical, rivalités politiques et exemption autour de l'an Mil : les fondations de Bourgueil et de Beaulieu-lès-Loches, dans Claude Carozzi, Huguette Taviani-Carozzi (dir.), *Le pouvoir au Moyen-Age*, p.169-191, [Le pouvoir au Moyen Âge - Pouvoir pontifical, rivalités politiques et exemption autour de l'an Mil : les fondations de Bourgueil et de Beaulieu-lès-Loches - Presses universitaires de Provence \(openedition.org\)](http://www.openedition.org)

des finalités établies par la papauté⁶⁶. L'Université de Paris bénéficie du titre de « la fille aînée du roi de France⁶⁷ » ou « fille du roy⁶⁸ » sous la royauté de Charles V (1364-1380). Leur mise en place pourrait être une solution à la conjoncture spécifique du XIIIe siècle selon les chercheurs ; une prise de conscience de l'intérêt « professionnel » de l'enseignement, mais aussi des facteurs intellectuels et géographiques avec l'essor urbain, auraient contribué à leur émergence⁶⁹. On peut dire que « le XIIIe siècle est l'âge de la maturité⁷⁰ ». Il n'y a pas de consensus, à l'heure actuelle, sur le sens du mot « université. » Néanmoins, nous pouvons prendre la définition « relativement précis[e] » de Christopher Charle et de Jacques Verger qui ont pu retracer leur histoire : « communauté (plus ou moins) autonome de maîtres et d'étudiants réunis pour assurer à un niveau supérieur l'enseignement d'un certain nombre de disciples⁷¹ ». Les universités ont par la suite su faire preuve d'autorité⁷². Le public cible était des personnes dotées de privilèges et les cours faisaient l'objet de l'étude de matières nobles, propre à une culture alors considérée comme savante, telles que la médecine, la théologie et le droit canon⁷³. Ainsi étaient constituées les élites européennes qui traversaient le continent pour étudier dans plusieurs nouvelles universités⁷⁴ « au gré de la réputation de tel ou tel maître⁷⁵ ». De ce fait, la mobilité géographique était dès le départ la constituante de l'université de l'époque médiévale. C'est donc sur le fondement de la pensée noble de la mobilité que son histoire a débuté. A titre d'exemple, Erasme de Rotterdam, personnage réel ancré dans l'histoire pour sa contribution à l'époque humaniste, a successivement séjourné à Deventer, à Paris, Oxford, Louvain, Rome, Bucklersbury, Cambridge, Gand et Bâle pour ses études – d'où le nom donné au programme

⁶⁶ Christopher CHARLE, Jacques VERGER, *Op.cit.*, p. 17

⁶⁷ Bruno NEVEU, (1997), Une histoire de l'Université de Paris. Le grand livre d'André Tuilier, *Commentaire*, Ed. Commentaire SA, n°80, p. 1004, [Une histoire de l'Université de Paris | Cairn.info](#)

⁶⁸ Jacques VERGER, (2008), « Ribaudaille » ou « Fille du roy » : l'Université de Paris entre honneur et violence à la fin du Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, 118, [« Ribaudaille » ou « Fille du roy » : l'Université de Paris entre honneur et violence à la fin du Moyen Âge \(openedition.org\)](#)

⁶⁹ Christopher CHARLE, Jacques VERGER, *Op.cit.*, p. 15-16

⁷⁰ Jacques BERLIOZ, (2015), « Les intellectuels au Moyen-Âge » de Jacques Le Goff, *L'histoire*, n°418, (99+) ["Les intellectuels au Moyen Âge" de Jacques Le Goff, dans L'Histoire, n° 418, décembre 2015, p. 85. | Jacques Berlioz - Academia.edu](#)

⁷¹ Christophe CHARLE, Jacques VERGER, *Op.cit.*, p. 2

⁷² *Ibid.*, p. 15

⁷³ Geneviève ZARATE, (1999), La mobilité transnationale en éducation : un espace de recherche, *Revue française de pédagogie*, p.66

⁷⁴ *Ibid.* p.66

⁷⁵ Jacques VERGER, « La révolution scolaire », Chapitre 5, dans Hervé MARTIN, Bernard MERDRIGNAC, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Synthèse et Histoire, Ed. Ophrys, p.165, [Culture et société dans l'Occident médiéval - Hervé Martin, Bernard Merdrignac - Google Livres](#)

d'échange de l'Union européenne « Erasmus », créé en 1987. On parlait alors de « pérégrinations » pour désigner ces voyages⁷⁶.

Les populations universitaires médiévales étaient fort mobiles, puisqu'en théorie aucune frontière ne s'opposait à la circulation des hommes ni à la validité universelle des diplômes. En pratique cependant, cette mobilité ne doit pas être surestimée. Elle profitait surtout aux grandes universités (Paris, Bologne) et, même là, les étudiants d'origine lointaine étaient toujours minoritaires. A Bologne, les « Ultramontains » n'ont sans doute jamais représenté plus du quart du total⁷⁷.

Geneviève Zarate parle de cette période comme la tradition « humaniste » de la mobilité étudiante ; « la tradition humaniste constitue ainsi le premier creuset de la mobilité dans le champ éducatif⁷⁸ ». Les étudiants dits « étrangers » comprenaient tous ceux « n'é[tant] pas natif de la ville universitaire elle-même⁷⁹ », précise-t-elle. Le contenu de cette définition s'explique du fait que les concepts de nation et de l'Etat n'existaient pas. L'expansion de cette nouvelle structure et forme institutionnelle d'enseignement en Europe ne s'est poursuivie qu'à partir du XVIe, XIXe et XXe siècle⁸⁰. Certes, l'université est un élément central du système de l'enseignement mais elle n'est pas la seule. Néanmoins, son modèle a perduré jusqu'à nos jours et s'est ensuite étendu à chacune des régions géographiques mondiales. Le risque est de penser que l'université fait l'objet d'une continuité évidente, voire d'une inertie. En réalité, « elle s'est très profondément transformée⁸¹ ».

2.1.2. Une tradition coloniale française de la formation des étrangers

Cette phase a, par la suite, laissé place à une tradition dite « coloniale » de la mobilité étudiante pour ce qui est du cas spécifique de la France. En effet, connue pour avoir développé sa propre culture coloniale dès le XVIe siècle, la France a, dans le même temps pu compter sur son réseau d'influence diplomatique et culturelle reconnu. Ce réseau d'influence diplomatique est considéré dans les discours, à l'heure actuelle, comme un exemple traditionnel français de formation d'étudiants étrangers⁸². Entre autres, en 1883 est créée l'Alliance française, en 1902, la Mission laïque, dans un but éducatif. C'est à cette époque que tout un lexique propre à l'influence idéologique se développe en France : « propagation », « propagande », « rayonnement », « place de la France dans le monde », « promotion »⁸³. La tension d'alors

⁷⁶ Christophe STRASSEL, (2018), Les enjeux géopolitiques de la mondialisation universitaires, *Hérodote*, n°168, p.25

⁷⁷ Christophe CHARLE, *Op.cit.* p.21

⁷⁸ Geneviève ZARATE, *Op.cit.*, p.66

⁷⁹ *Ibid.* p.69

⁸⁰ Christopher CHARLE, Jacques VERGER, *Op. cit.*, p.2

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*

⁸³ Geneviève ZARATE, *Op.cit.*, p.72

résidait dans l'être en devenir que l'enseignement des institutions et associations de ce réseau formait : un futur citoyen français ou un indigène francophone⁸⁴. Dans ce contexte, à un niveau macroscopique, une concurrence internationale entre Grandes Puissances était établie. Malgré cette compétition, Paris demeure le lieu central portant « légitimité scientifique »⁸⁵. En dépit du contexte historique controversé de la fondation de ce réseau diplomatique, le premier historiographe des Alliances françaises aujourd'hui âgées de 140 ans, Maurice Bruézière, tient à préciser que : « Si elle a été critiquée, voire attaquée, l'Alliance n'a jamais fait la guerre à personne. Elle n'a pas à être défendue, ni même justifiée. Elle n'a aucun secret honteux à cacher, à gommer, à retrancher de sa longue carrière.⁸⁶ » Cela sous-entend que ce réseau est resté fidèle aux principes de la promotion au travers de sa qualité de représentation.

2.1.3. Une prise en compte des mobilités étudiantes : un facteur géopolitique

Selon G. Zarate, la deuxième moitié du XXe siècle marque un tournant dans l'histoire de la mobilité étudiante. Il s'agit désormais de comprendre la situation internationale pour une éducation internationale⁸⁷. En effet, en raison d'une situation inédite – la vision bipolaire du globe – la politique étrangère et la diplomatie entrent de plain-pied dans les préoccupations de l'étude du politique de la part des autorités qui comprennent l'enjeu d'un effort de coopération pour l'intérêt vital de leur modèle idéologique défendu. En parallèle, les Organisations internationales se développent et ont pour cultures, de manière générale, la paix dans le monde et le développement ; le développement étant une caractéristique qui va catégoriser les pays du globe selon leur niveau. Les anciens pays colonisés vont alors formuler une demande expressive d'enseignement supérieur⁸⁸. Les relations en éducation nord-sud s'ancrent ainsi dans les pratiques traditionnelles de la France dans un contexte d'« aide au développement », ce qui « assimil[e] l'accueil à une aide au développement⁸⁹ » entre l'entre deux guerre et le milieu des années 1970. A cette période, en France, cette ouverture idéologique s'intègre dans deux logiques coexistantes selon la typologie offerte par Victor Borgigno, Jocelyne Streiff-Fenart : la logique universitaire et la logique diplomatique. Un regard et une attitude positives étaient

⁸⁴ Rapport Julien. Congrès de 1906 de la Mission laïque française dans *Eléments pour une histoire. 1902-1982. Dialogue. Mission Laïque.* n°35-36-37. p. 124-128, dans Geneviève ZARATE, (1999), « La mobilité transnationale en éducation : un espace de recherche », *Revue française de pédagogie*, p.66

⁸⁵ Geneviève ZARATE, *Op.cit.*, p.77

⁸⁶ Maurice BRUEZIERE, (1983), *L'Alliance française. Histoire d'une institution.* « Avertissement », Hachette, Paris

p.8

⁸⁷ Geneviève ZARATE, *Op.cit.*, p.67

⁸⁸ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*

⁸⁹ *Ibid.* p.76

exprimées à leur égard en raison du « prestige⁹⁰ » que leur accueil prodiguait à la nation française, et notamment aux universités. Ces dernières sont également considérées comme un espace favorable au renforcement des liens entre francophones et à la formation des « futurs cadres politiques et administratifs des pays étrangers, ceux notamment qui constituent le précarré de la France en Afrique⁹¹ », dans un contexte où la francophonie revêt un second sens initié par ses pères fondateurs que sont Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et Norodom Sihanouk, en novembre 1962 dans la revue *Esprit*, un sens spirituel-mystique selon la classification de Xavier Deniau⁹². De fait, « [la mobilité internationale] est un facteur géopolitique lorsque un [sic] Etat une mission d'influence sur les élites internationales⁹³ ». Ce climat partagé entre compétition et coopération, est, paradoxalement ou non, favorable aux échanges, principalement d'ordre culturel, linguistique, ce qui dans les mentalités est assimilé à une plus-value dans le monde de l'entreprise⁹⁴. Cette pratique se mêle au secteur touristique au vu des nombreux intérêts qu'elle peut y trouver.

Dans les années 1950, des dysfonctionnements à l'œuvre dans le déroulement des séjours se font ressentir et des groupes de recherche états-uniens commencent à aborder le sujet du « choc culturel⁹⁵ » défini comme une maladie. Dès lors, grâce aux études et à l'intérêt que l'on porte à ces personnes qu'on appelle des « expatriés », le principe de la préparation, en amont du séjour donc, devient un besoin impérieux. Petit à petit, ce modèle va intéresser l'Europe universitaire dont le séjour en ces lieux (l'université) n'a cette fois pas de but récréatif mais professionnel. A partir des années 1960, les universités françaises connaissent un phénomène inédit de « massification » scolaire en plus de l'afflux croissant d'étudiants en provenance des anciens pays colonisés par la France. Ce terme signifie, en sociologie de l'école, une augmentation rapide et générale des effectifs scolarisés, au même titre que « explosion scolaire »⁹⁶. Ce n'est qu'à cet instant dans l'histoire que sera pris en considération la présence d'étudiants étrangers au sein des universités qui, jusqu'alors, était loin d'être une question politique et scientifique⁹⁷. Cette question, nous la devons aux étudiants en provenance du

⁹⁰ *Ibid.*, p.78

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Thi Hoai Trang PHAN-LABAYS, (2021), cours « Francophonie et mondialisation »

⁹³ Geneviève ZARATE, *Op.cit.*, p.71

⁹⁴ *Ibid.*, p.68

⁹⁵ *Ibid.*, p.68

⁹⁶ Florence ELOY, cours « Sociologie de l'école », p.10

⁹⁷ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*

« tiers-monde⁹⁸ » ou pays en développement - par opposition conceptuelle à ceux venant des « pays développés » - avec lesquels il a été difficile de faire entrer dans leur catégorie conceptuelle les étudiants des pays développés.

2.2. L'accueil des étudiants : un choix politique

2.2.1. Une première sélectivité relative à un contexte de crise

Les années 1970, les représentations jusqu'alors favorables s'inversent en raison d'un contexte défavorable de crise internationale et de mauvaises accusations envers le système organisé de l'aide au développement. Dans le même temps, entre 1964 et 1978, le nombre d'« étudiants étrangers » à l'université est passé de 26 000 à 108 500, se massifiant et se diversifiant par la même occasion pour cause de forte demande d'accès à l'enseignement supérieur ; couplé à la « massification » à l'œuvre chez les étudiants français, les capacités d'accueil des structures d'accueil se révèlent insuffisantes⁹⁹.

La date de la présentation du Rapport de la Conférence des Présidents d'Université, le Rapport Dischamp, en 1974, bouleverse les représentations sur les étudiants étrangers en France. Cette époque signe une nouvelle conception des mobilités étudiantes comme un répondant à des dynamiques de recrutement changeant au gré des décideurs publics et de l'état des situations économique et géopolitique mondiales¹⁰⁰. La tradition d'accueil propre à la France est tenue comme un signe de « laxisme (plutôt) que comme un motif de fierté nationale¹⁰¹ » comme c'était le cas auparavant. L'inversion des représentations seraient dues à l'étude comparative des pratiques d'admission à l'œuvre dans les autres pays et touche spécifiquement, de manière sous entendue, les étudiants du « Sud ». Tel que le désigne le Rapport, ces derniers deviennent dès lors une « charge » d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif¹⁰². Sont privilégiés ceux en provenance de la Communauté économique européenne (CEE) et des grands pays à technologie avancée. C'est désormais « la réciprocité des avantages¹⁰³ » qui est visée. En conséquence, avec l'émission d'une circulaire cette même année, la pré-inscription devient une procédure obligatoire dans la gestion de l'accueil. Cet acte

⁹⁸ Expression d'usage pendant la Guerre-Froide qui désigne les pays africains, asiatiques, américains et d'Océanie, expression développée par l'économiste français Alfred Sauvy, en 1952, dans l'article « Trois mondes, une planète », *L'Observateur*.

⁹⁹ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.79

¹⁰⁰ Valérie ERLICH, Etienne GERARD, Sylvie MAZZELLA, La triple torsion des mobilités étudiantes. Financiarisation de l'enseignement supérieur, concurrence sur le marché mondial et différenciations sociales accrues de parcours, *Agora Débats/Jeunesse*, n°88, p. 54

¹⁰¹ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.80

¹⁰² *Ibid.*, p.79

¹⁰³ Rapport Dischamp, (1974), cité par Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *ibid.* p.80

administratif initie une nouvelle logique dans l'histoire de l'accueil en France, celle de l'administration, axée sur la réglementation de la présence des étrangers sur le territoire national, tandis que, de ce qui ne peut dépendre du hasard, toujours en 1974, le 3 juillet, est suspendu la venue des travailleurs immigrés en France par le gouvernement Chirac ; suspension justifiée par la situation économique.

1974 est présentée comme un tournant de la politique française d'immigration, un véritable point de rupture qui s'expliquerait principalement par la crise économique et accessoirement et dans un second temps selon les chercheurs, par les évolutions du champ politique, le changement de l'opinion publique ou encore l'évolution des flux migratoires¹⁰⁴.

Cette logique se renforce avec, le 12 décembre 1977, l'arrivée de la circulaire Bonnet – du nom de Christian Bonnet¹⁰⁵ – par le gouvernement français qui instaure une politique de « normalisation générale de l'immigration étrangère » avec pour objectif la diminution du nombre d'étudiants étrangers en licence par l'imposition du retour des étudiants dans leur pays, par le conditionnement de leur accueil à la disposition de suffisamment de ressources... Elle sera suivie en 1979 par le décret Imbert qui ajoute un filtre d'admissibilité : le test linguistique de langue française¹⁰⁶. Fait inédit : « les étudiants étrangers sont, pour la première fois, considérés comme une catégorie particulière d'immigrés plus que comme une catégorie particulière d'étudiants¹⁰⁷ ». Selon ces mêmes auteurs, les représentations se dégradent d'autant plus que le premier ministre Raymond Barre et la ministre des Universités Alice Saunier-Seïté accusent ces « faux » étudiants de venir par intérêt. En conséquence, on assiste bien à une politique officielle restrictive et à une politique officielle de sélection de la part du gouvernement français. Cette sélection suit en parallèle une logique concurrentielle entre universités dans un contexte de construction européenne ; mettant ainsi en jeu leur réputation.

2.2.2. La construction de l'enseignement supérieure en marché et la volonté d'application du principe de réciprocité

Dans les années 1980-1990, dans le contexte de la construction européenne, une volonté politique européenne – remontant à 1971 lorsque s'accordent les neufs ministres de l'Education de la Communauté européenne « sur le principe d'une coopération dans le domaine

¹⁰⁴ Sylvain LAURENS, « '1974' et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 2008, n°82, p. 69, « [1974](#) » et la fermeture des frontières | [Cairn.info](#)

¹⁰⁵ Ministre français de l'Intérieur du 30 mars 1977 au 22 mai 1981 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing

¹⁰⁶ J.G., (1980), Triste printemps, *Esprit*, Nouvelle série, n°43/44, p.89

¹⁰⁷ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.80

éducatif»¹⁰⁸, – s’empare du champ de la mobilité « transnationale ». En 1981, les représentations de la part des politiques françaises s’inversent à nouveau en raison de la prise de pouvoir du parti socialiste, sous la présidence, non plus de Valéry Giscard d’Estaing, mais de François Mitterrand. Un nouveau discours, hospitalier, à l’égard des étudiants étrangers prend place et de nombreuses mesures citées précédemment sont abrogées notamment celles sur le contrôle de la motivation de la mobilité et l’obligation du retour dans le pays d’origine, tandis qu’en parallèle d’autres mesures instaurées par le gouvernement de droite sont conservées comme le test de niveau de langue française et la pré-inscription. Toutefois, dès 1985, avec la circulaire de Joxe, la justification de la venue en France pour études réapparaît. Les tensions à l’œuvre dans ces prises de décisions résident dans les représentations ambivalentes que l’on se fait de tous migrants confondus et dans la recherche d’une maintenance de prestige et de renommée européennes.

Cette coopération va s’inscrire dans un marché ; ce qui représente un tournant dans l’histoire de la mobilité étudiante. Le service proposé par l’université rentre dans un système d’offre et de demande régi par la rentabilité conformément à un principe de réciprocité. De fait, sont redéfinis « les partenaires, les modalités et les fondements éthiques¹⁰⁹ » sous une logique commerciale. C’est en Angleterre, dans les années 1980, qu’émergent les politiques publiques visant explicitement la qualification de l’excellence¹¹⁰. Cette nouvelle idéologie dépeint sur les universités européennes et la concurrence laisse ainsi à ses côtés une place à la coopération entre universités européennes pour lutter contre la montée en puissance de l’influence des autres pays, notamment des Etats-Unis et du Japon, effectivement externes à l’Europe. La « tradition d’accueil » de la France est sollicitée à nouveau, mobilisée dans les discours, mais dévoyée de son essence originelle en raison de son ancrage inédit dans un marché, à l’image du fonctionnement des entreprises, ce qui a pu être dénoncé par des étudiants, des professeurs ou des recteurs d’académie tels que Maurice Niveau¹¹¹. Cet accueil universitaire a pour spécificité d’avoir pour « indice d’attractivité (...) son rayonnement ‘technologique’ et à sa capacité d’attirer des étudiants en provenance de pays où le niveau technologique est égal ou supérieur

¹⁰⁸ Toute l’Europe, (2021), *Erasmus ou l’histoire d’un succès européen*, « Education, formation et Erasmus », [Erasmus ou l’histoire d’un succès européen - Touteleurope.eu](https://www.touteleurope.eu)

¹⁰⁹ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.83-84

¹¹⁰ Magali BALLATORE, (2017), La mobilité dans l’enseignement. Bilan et perspective dans un contexte de marchandisation de l’éducation en Europe, dans Catherine NAFTI-MALHERBE, Mikael PALME, (dir.), (2017), La marchandisation de l’éducation, Esprit Critique, *Revue internationale de sociologie et de sciences sociales*, Vol.27, p.61, [Marchandisation-et-privatisation-de-l'enseignement-des-langues-au-Maroc.pdf \(researchgate.net\)](https://www.researchgate.net/publication/317111111)

¹¹¹ Michel PICARD, (1980), « Un piège exemplaire », *Le Monde*, Archives, [Un piège exemplaire \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)
Maurice Niveau fut professeur d’université qui a participé pendant 25 ans à l’administration de l’Education nationale : 23 ans comme recteur dans trois académies et 2 ans comme directeur du cabinet d’un ministre, selon le détail de ses Mémoires aux éditions l’Harmattan.

à celui de la France¹¹² » et donc dans un pays où l'offre est comparable à celle de la France. D'un côté, la « qualité » de l'étudiant, conditionnée à la localisation de l'établissement du pays d'origine, est devenue un critère de sélection. De l'autre, la réciprocité, qui entend l'équivalence de la valeur des diplômes, offre au titulaire la possibilité de la reconnaissance de « la qualité de sa production nationale à travers l'exportation des compétences¹¹³ ». C'est là ce qu'on appelle un « diplôme compétitif ». Cette nouvelle idéologie, marchande et néolibérale est à l'origine d'une recomposition de la migration étudiante à une époque où la France, dans les années 1980, « était la première destination d'Europe pour les étudiants désireux de faire leurs études supérieures hors de leur pays, et la deuxième destination du monde, derrière les Etats-Unis¹¹⁴ ».

En 1993, les étudiants étrangers, cités tels quel dans les « lois Pasqua » ou Loi n°93-1027 du 24 août relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjours des étrangers en France¹¹⁵, font l'objet d'une méfiance, entraînant une « surveillance », en raison de la croyance déployée autour d'un « risque migratoire »¹¹⁶ qui ne concernerait que certains pays selon le ministre des Affaires étrangères. En conséquence, en leur version initiale, à destination des étudiants étrangers en provenance des pays présentant un « risque migratoire », « ces lois restreignent l'accès des étudiants au marché du travail à la fin de leurs études, ne les protègent plus contre l'expulsion et rendent plus difficile le regroupement familial¹¹⁷ ». Désormais, dans les représentations, il est clair que cette partie de la population, bien qu'elle se situe dans la catégorie d'immigrés, se distingue par sa qualité estudiantine, comme en témoignent les lois, ce qui généralement les défavorise dans leurs droits.

2.3. Des mesures constructives pour les étudiants en mobilité

2.3.1. Pour la construction d'un « espace européen de l'enseignement supérieur »

Dans cette lecture néolibérale de l'enseignement supérieur, en plus du remaniement de certaines lois, la création des programmes de mobilité d'échange illustre également parfaitement cette idéologie marchande dans le but de s'efforcer à respecter le principe de

¹¹² Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.85

¹¹³ *Ibid.* p.86

¹¹⁴ Jean MAGNIADAS, (2009), *Les enjeux des migrations internationales au début du XXIe siècle*, Notes de la Fondation Gabriel Péri, p.32, [les enjeux des migrations-1.pdf \(gabrielperi.fr\)](#)

¹¹⁵ Loi n°93-1027 du 24 août relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjours des étrangers en France, Légifrance, [Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France \(1\). - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

¹¹⁶ Victor BORGIGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, *Op.cit.*, p.87

¹¹⁷ Lama KABBANJJI, Sorana TOMA, (2020), Politiques migratoires et sélectivité des migrations étudiantes en France : une approche sociodémographique, *Migrations Société*, n°180, p.44, [MIGRA_180_0037 \(1\).pdf](#)

réciprocité, au départ exclusivement réservé aux étudiants des pays de l'Union européenne avec le programme Erasmus, créé en 1987, qui est l'acronyme signifiant « European Community Action Schema for the Mobility of University Students ». Néanmoins, le principe de réciprocité est peu réalisable dans la mesure où « suivant les suprématies langagières dans le monde où l'anglais, l'espagnol et le français sont parmi les plus parlés, ces pays sont aussi ceux qui attirent le plus d'étudiants Erasmus. Lorsque des alliances internationales sont nouées, le choix de partenaires est rarement neutre [...]»¹¹⁸ ». Les origines du programme européen Erasmus proviennent d'une proposition de la Commission européenne « sur la mise en place de réseaux transnationaux entre établissements de l'enseignement supérieur, comprenant des échanges financés par la Communauté européenne ». Ce programme spécifique est partagé dans les discours entre une valeur économique et une valeur culturelle¹¹⁹. Le programme a su évoluer selon le renouvellement des stratégies : « à sa création, il ne concernait que les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur ; depuis le 1er janvier 2007, il s'est vu englobé dans un programme unique – le 'Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie', et à partir de 2014, est rentré dans le cadre du programme 'Erasmus+'. Erasmus+ réunit notamment les anciens programmes Erasmus (destiné aux étudiants et aux professionnels de l'Université), Comenius (destiné aux collégiens et lycéens), Leonardo da Vinci (destiné aux apprentis) et Grundtvig (pour les adultes en formation), mais un tiers du budget global reste alloué aux échanges entre étudiants¹²⁰ ». C'est le programme Erasmus qui donne l'élan à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) de se construire¹²¹.

Dès lors, dans cette mouvance intellectuelle des idées en éducation et mobilité appliquée et consacrée à l'Europe, en 1997, le Conseil de l'Europe présente une convention, la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne¹²². Alors qu'existait déjà un système inédit de normalisation au niveau européen, l'*European Credit Transfert System (ECTS)*, créé en 1989 par l'UE, dans le prolongement de cette Convention, une conjointe déclaration à la Sorbonne le 25 mai 1998 des

¹¹⁸ Magali BALLATORE, (2010), *Op.cit.*, p.55

¹¹⁹ Elisa ALVES, Russell KING, (2022), Chapter 11 "Student mobility", *Introduction to Migration Studies*, IMISCOE Research Series, P.Scholten (ed.)

¹²⁰ Magali BALLATORE, (2014), cité par Magali BALLATORE dans « La mobilité dans l'enseignement. Bilan et perspective dans un contexte de marchandisation de l'éducation en Europe », dans Catherine NAFTI-MALHERBE, Mikael PALME, (dir.), (2017), La marchandisation de l'éducation, *Esprit Critique, Revue internationale de sociologie et de sciences sociales*, Vol.27, p.50

¹²¹ Campus France, *Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe*, (2020), Dynamiques régionales, n°02, p.9, [Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

¹²² Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, Lisbonne, 11. IV. 1997, [STCE 165 - Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne \(coe.int\)](https://www.coe.int/t/t09/ECTS/Convention/Convention%20sur%20la%20reconnaissance%20des%20qualifications%20relatives%20a%20l%27enseignement%20sup%C3%A9rieur%20dans%20la%20r%C3%A9gion%20europ%C3%A9enne%20(1997).pdf)

Ministres¹²³ italien, Luigi Berlinguer, allemand, Jürgen Ruetters, anglais, Tessa Blackstone, et français de l'enseignement supérieur entend améliorer l'harmonisation de la délivrance des diplômes universitaires européens lançant ainsi la « construction de l'Europe de l'enseignement supérieur ». Selon la déclaration conjointe, le but est la poursuite des efforts dans l'élaboration « d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité ». Il apparaît qu'il s'agit d'une réforme dans le prolongement de la logique marchande initiée dans les années 1980, sans parler des différentes « réformes » admises au niveau des administrations et des services publics pour une plus grande autonomie des universités avec la loi Savary de 1984, avec la loi relative aux lois de finances de 2001, entre autres¹²⁴. Le renforcement de la généralisation de la mobilité – d'une européanisation – s'opère les années suivantes dans une même logique, contribuant ainsi à une Europe de l'éducation. En 1999, à Bologne, lors d'une réunion des ministres de l'enseignement supérieur européen, sort la Déclaration de Bologne instituant un processus du même nom avec pour objectifs, entre autres : la « Mise en place d'un système de crédits – comme celui du système ECTS – comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible » ; la « Promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation, en portant une attention particulière à : Pour les étudiants, l'accès aux études, aux possibilités de formation et aux services qui leur sont liés¹²⁵ ». En cette période charnière, il apparaît que c'est l'organisation des systèmes éducatifs, à un niveau global européen, qui pouvait faire la différence en termes d'attractivité. La question de la réorganisation, profonde, à travers des réformes, serait à l'origine d'une plus grande attractivité : « L'attractivité du modèle universitaire d'organisation des diplômes en LMD sur les autres établissements d'enseignement supérieur est manifeste¹²⁶ ». Une réserve, d'ordre réaliste, est toutefois émise quelques lignes après par le biais d'un vocabulaire qui relève du champ lexical de la compétition, voire de la guerre : « Mais cette place centrale n'est pas acquise, elle doit être gagnée ».

¹²³ Claude ALLEGRE, Jürgen RUETTIGERS, Luigi BERLINGUER, Tessa BLACKSTONE, (1998), « Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur », Déclaration de la Sorbonne, en Sorbonne, [d_sorbonne.PDF \(amue.fr\)](#)

¹²⁴ Marc BOLLECKER, La réforme de l'université en France et son impact sur le management des établissements : une transformation accordéon, *Revue Française d'administration publique*, n°179, p.716, [RFAP_179_0201.pdf](#)

¹²⁵ Texte de la Déclaration de Bologne, Ministres européens de l'Éducation, L'espace européen de l'enseignement supérieur, 19 juin 1999, p.2, [DÉCLARATION DE BOLOGNE 1999 \(hesge.ch\)](#)

¹²⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport, *La mise en place du LMD (licence-master-doctorat)*, (2005), n°2005-031, p.31, [Microsoft Word - Rapport 2005-031 Mise en place des LMD.doc \(vie-publique.fr\)](#)

En 1984 est créé un Centre spécialisé dans « l'évaluation des diplômes étrangers et la délivrance d'attestations de comparabilité et d'attestations de reconnaissance d'études/de formations¹²⁷ » nommé NARIC pour « National Academic Recognition Information Centres » par la Commission des communautés européennes (Commission européenne actuelle). Son réseau, appelé ENIC pour « European Network of Information Centres » est développé dès 1994 par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe et se compose aujourd'hui de 57 centres informationnel¹²⁸. A la suite de la ratification et de l'entrée en vigueur de la Convention de reconnaissance des qualifications relative à l'enseignement supérieur de Lisbonne¹²⁹ de 1997 élaborée par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, l'ENIC-NARIC a pour mission d'appliquer, dans la région européenne, le cadre de cette reconnaissance des diplômes ; cette convention étant un instrument juridique. Cette convention facilite ainsi les mobilités intra-européennes dans un contexte de concurrence internationale en éducation. Le Centre ENIC-NARIC est rattaché à France Education International, anciennement le Centre international d'études pédagogiques, créé en 1945, par un résistant et réformateur Français du nom de Gustave Monod, Inspecteur général de l'Instruction publique, est nommé par René Capitant, ministre de l'Éducation nationale du Gouvernement provisoire, directeur de l'enseignement du second degré. Sa création est remarquable dans la mesure où G. Monod donne à ce Centre, comme son nom l'indique, une dimension internationale à l'éducation, dans une volonté de « rénovation profonde et radicale de l'éducation¹³⁰ ». International parce qu'« Il a en charge d'organiser des échanges universitaires au cours desquels les professeurs étrangers seront initiés aux méthodes françaises d'éducation et les professeurs français instruits des expériences étrangères¹³¹ ». La mobilité internationale entre donc en jeu dès 1945 dans le cas de la France. Bien que cette mobilité ne concerne ni les étudiants, ni la mobilité de diplôme, il nous a paru important de mentionner cette création réformatrice qui plus tard s'appellera « France Education International » qui, sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse aura pour mission « la mobilité internationale, à travers des programmes d'échange d'assistants de

¹²⁷ France Education International, « Expertises », « Centre ENIC-NARIC France », [Centre ENIC-NARIC France | France Education international \(france-education-international.fr\)](http://france-education-international.fr)

¹²⁸ France Education International, « Expertises », « Centre ENIC-NARIC France », « Le réseau ENIC-NARIC », [Le réseau ENIC-NARIC | France Education international \(france-education-international.fr\)](http://france-education-international.fr)

¹²⁹ Conseil de l'Europe, Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, 1997, Lisbonne, 11. IV., n°165, [STCE 165 - Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne \(coe.int\)](http://coe.int)

¹³⁰ Tristan LECOQ et Annick LEDERLE, (2010), *Le Centre international d'études pédagogiques à Sèvres. Une histoire plurielle d'un lieu singulier*, p.67, [Le CIEP à Sèvres : une histoire plurielle d'un lieu singulier \(france-education-international.fr\)](http://france-education-international.fr)

¹³¹ CIEP, *Le CIEP et son histoire*, p.33, [Le CIEP et son histoire \(france-education-international.fr\)](http://france-education-international.fr)

langue et d'enseignants ainsi que la reconnaissance des diplômes étrangers¹³² » auquel le Centre ENIC-NARIC est rattaché. Gustave Monod eut l'idée de la dimension internationale 164 ans après la création du néologisme « international » par le philosophe Jérémy Bentham¹³³.

2.3.2. Un monde de l'enseignement supérieur français : un démarrage aux multiples faiblesses dans un climat international de plus en plus compétitif

L'année 1998 est notable pour la France. Cette année-là, la France ressent la nécessité d'une nouvelle organisation de l'accueil. L'ancien ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre déclarait :

A l'inverse, notre pays dispose d'atouts importants : la qualité du service public, sa gratuité, le niveau incontesté de nos diplômes nationaux, notre capacité d'évaluation et d'expertise... Ce qui manque, c'est une méthode qui prenne en compte d'abord la demande des pays étrangers, et non l'offre française, une démarche que l'on peut qualifier de « commerciale » si l'on entend par là qu'elle prospecte et identifie les besoins, puis fabrique des produits qui répondent à ces besoins et, ensuite, fait la promotion de ces produits par des moyens publicitaires¹³⁴.

Dans le cadre de ce discours ancré dans la mouvance idéologique néo-libérale, des moyens de facilitation d'accès sont mis en œuvre notamment grâce à la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (RESEDA¹³⁵) en demandant expressément un motif de refus de délivrance de visa et en instaurant des procédures de délivrance plus simples. Pour les chercheurs Saeed Paivandi et Alain Coulon, la venue de ce rapport (parmi d'autres) « mettaient l'accent sur le retard français et ses lacunes pour trouver sa place dans un marché mondial de l'enseignement supérieur, tout en soutenant que les universités doivent 'accueillir de bons étudiants étrangers'¹³⁶ ».

¹³² France Education International, « Qui sommes-nous ? », [Qui sommes-nous ? | France Education international \(france-education-international.fr\)](http://france-education-international.fr)

¹³³ Dario BATTISTELLA, Jérémie CORNUT, Elie BARANETS, Page de présentation

¹³⁴ Claude ALLEGRE, propos recueillis par Marielle Court, Décembre 1998, « Interview de M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans "Le Figaro" du 9 décembre 1998, sur les raisons de la désaffection des étudiants étrangers pour la France, la nécessité d'une réorganisation de l'accueil de ces étudiants, la création de l'agence EduFrance, et les mesures envisagées pour attirer les étudiants étrangers dans le système universitaire français. », Vie publique, [Prononcé le 9 décembre 1998 - Claude Allègre 09121998 étudiants étrangers en France | vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

¹³⁵ Loi « dite RESEDA ou loi Chevènement » n°98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, [LOI no 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)

¹³⁶ Alain COULON, Saeed PAIVANDI, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport, Paris : Observatoire national de la vie étudiante, 2003, p.26

Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères en 2001, déclare le 13 décembre, que :

Cette nouvelle politique, lancée dès 1998, comprend plusieurs volets, dont la simplification de l'attribution des visas aux étudiants, la création d'Edufrance, afin, notamment, de promouvoir l'offre française de formation supérieure et d'améliorer les conditions d'accueil, l'harmonisation européenne des diplômes, et la restructuration des programmes de bourses¹³⁷.

C'est ainsi qu'une politique de formation et d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France fut élaborée, avec la création par un arrêté interministériel, le 19 novembre 1998 de l'Agence EduFrance, chargée de « la promotion auprès des étudiants étrangers de l'offre française d'enseignement supérieur¹³⁸ » et la préparation de leur séjour en France, et la mise en place de nouvelles mesures. EduFrance est un groupement d'intérêt public (GIP) constitué en réseau de 75 « Espaces EduFrance » à travers le monde dans un contexte où le nombre des étudiants étrangers passe de 196 000 à 245 300 en l'espace de deux ans, de 2002 à 2004. Une précision importante pour notre étude sur le type de mobilité est apportée : « Un tiers de ces « étudiants-clients » s'est dirigé vers des formations non diplômantes ou non représentatives de l'enseignement supérieur français (universités d'été, cours de français)¹³⁹ ». Cette citation rend compte de la considération de la mobilité de diplôme. Ce tiers est décrit comme insuffisant, ce qui est compréhensible au vu de la liste des pays cibles de l'Agence : « en Amérique Latine, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique ; en Asie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, la Turquie ; en Afrique, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Maroc ; en Amérique du Nord, le Canada, les Etats-Unis¹⁴⁰ ». En dépit de cette croissance, en 2005, seulement sept ans après la création de EduFrance, le constat est donc teinté de déception à l'égard de la réalisation des missions de l'Agence. En effet, EduFrance, qui s'inscrit elle aussi dans une logique de marché de l'enseignement supérieur, est forcée d'admettre une mauvaise rentabilité de ses prestations commerciales. Pour ce qui est des universités, le constat est également décevant : « Les universités ont de leur côté une approche souvent ponctuelle des relations internationales, sous la forme d'accords conclus avec les universités étrangères, et manquent encore de services structurés ou de guichets uniques consacrés à l'accueil des étudiants étrangers pour les aider dans leurs démarches administratives ou, en coordination avec

¹³⁷ Hubert VEDRINE, (2001), « Déclaration de M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, sur la formation des élites étrangères dans le cadre du programme de bourses d'excellence Eiffel et le plan d'action pour l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers en France, Paris le 13 décembre 2001. », Vie publique, 2001, vie-publique.fr/discours/204022-declaration-de-m-hubert-vedrine-ministre-des-affaires-etrangeres-sur

¹³⁸ Cour des Comptes, *Le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers en France*, référé du 23 juin 2005, p.61, [GIP EduFrance et accueil des étudiants étrangers en France : suites \(ccomptes.fr\)](http://GIP EduFrance et accueil des étudiants étrangers en France : suites (ccomptes.fr))

¹³⁹ *Ibid*, p.62

¹⁴⁰ EduFrance, Rapport d'activité, (2000), [Rapport d'activité 2000 - EduFrance \(campusfrance.org\)](http://Rapport d'activité 2000 - EduFrance (campusfrance.org))

les CROUS¹⁴¹, dans la recherche de leur logement¹⁴² ». Il est intéressant de remarquer que l'idée de « guichets uniques » reprise par la Stratégie d'attractivité en France était déjà évoquée 14 ans plus tôt. En clair, l'organisation de la chaîne de l'accueil n'était au début du XXI^e siècle en France pas encore correctement établie selon la Cour des Comptes. Pour s'inspirer, des systèmes de gestion européens ont pu servir de modèles, notamment le British Council en Angleterre et le Deutscher Akademischer Austausch en Allemagne.

La raison de cette politique de formation et d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France est qu'un climat de concurrence internationale des systèmes éducatifs d'une majorité de pays développés se faisait ressentir en plus d'une baisse d'effectifs accueillis en France¹⁴³. En 2001, un plan d'action élaboré par le professeur des universités et conseiller auprès du délégué aux relations internationales Elie Cohen intitulé « plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Diagnostic et propositions » commandé par les ministres de l'Education nationale et des Affaires étrangères établit 50 propositions de mesures dont les quatre lignes d'action sont : « Ligne d'action n° 1 - soutenir et réguler les projets internationaux des établissements en confortant leur autonomie et leur capacité d'initiative. Ligne d'action n° 2 – mettre en place ou renforcer les instruments d'information, de coordination, d'orientation et d'évaluation concernant les politiques d'accueil des étudiants étrangers. Ligne d'action n°3 – renforcer la cohérence de la chaîne de l'accueil et la coordination entre les différents acteurs qui y contribuent. Ligne d'action n° 4 - mettre à profit le plan U3M pour apporter des améliorations décisives aux conditions d'hébergement et de vie des étudiants et des chercheurs étrangers en France¹⁴⁴ ».

Ce rapport s'inscrit dans une politique d'ouverture dans un contexte marqué par la mise en marché du système éducatif dont il conviendrait de s'éloigner selon le rapport dans une logique d'équilibre avec la tradition d'accueil désintéressée. Une synthèse des deux logiques est proposée dans ce rapport :

C'est la raison pour laquelle il importe de refuser l'enfermement dans une alternative entre la volonté de positionnement de l'enseignement supérieur français sur les segments concurrentiels des échanges éducatifs et la prise en charge d'un devoir de solidarité internationale. Compte tenu de ses dimensions et de sa diversité, le système éducatif français peut prétendre s'engager conjointement dans ces deux directions¹⁴⁵.

¹⁴¹ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

¹⁴² Cour des Comptes, *Op.Cit.*, p.62

¹⁴³ Elie COHEN, (2001), Rapport, Plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Diagnostic et propositions, Introduction, p.20, [757.pdf \(education.gouv.fr\)](#)

¹⁴⁴ *Ibid.* p.2

¹⁴⁵ *Ibid.* p.25-26

C'est en cette même période que débutent les classements internationaux. Pas moins de 18 classements internationaux sont entrés dans l'histoire depuis 2003¹⁴⁶ (voir Annexe 2). Le plus réputé d'entre eux coïncide avec le premier classement réalisé, le "classement de Shanghai"¹⁴⁷, développé par cinq chercheurs de l'Institut of Higher Education de l'Université de Jiao Tong en Chine. La première publication des résultats a été diffusée par le Center for World-Class Universities (CWCU) de l'Université de Jiao Tong de Shanghai en juin 2003. Basé sur quelques critères quantitatifs, la France avait pour position en 2003 la place numéro 65 pour l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6, membre fondateur de la Sorbonne Université) et suivi, au niveau national, par l'Université de Paris Sud (Paris 11, héritière de Paris-Sud) à la 72^e place (voir Annexe 3) sur un total de 500 institutions¹⁴⁸. Ce classement est présenté comme un outil donnant lieu à la réflexion pour l'amélioration des politiques universitaires « fondée sur l'existence d'établissements d'élite, d'envergure mondiale¹⁴⁹ ». Leur apparition s'inscrit dans le phénomène de la mondialisation qui encourage et promeut les échanges duquel il est difficile de s'extraire, du moins pour la France, au vu d'un vaste héritage historique dont elle ne peut ou veut se séparer. Les propos de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, témoignent dès 2008, soit cinq ans seulement après la première publication du classement, de la tournure que prend le monde de l'enseignement supérieur¹⁵⁰ :

Le problème du classement de Shanghai, c'est son existence. On ne peut pas l'ignorer, car les étudiants du monde entier s'y réfèrent. La France doit rentrer dans cette bataille mondiale de la connaissance, même si nous préservons certaines spécificités du système français, notamment sur le faible montant des frais d'inscription. Mais nous devons également établir notre propre classement au niveau européen » (Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, interviewée par *Le Figaro*, 27 février 2008).

Nous pouvons comprendre qu'il s'agit-là d'une nouvelle dynamique basée sur l'évaluation systématique et annuelle qui prend de plein fouet le monde de l'enseignement supérieur aux quatre coins du globe et dont l'importance va croître avec le phénomène de

¹⁴⁶ Christophe STRASSEL, *Op.cit.*, p.32

¹⁴⁷ *Academic Ranking of World Universities* (ARWU) en anglais

¹⁴⁸ Shanghai Ranking, "Ranking", 2003 Academic Ranking of World Universities, ShanghaiRanking's Academic Ranking of World Universities

¹⁴⁹ Fabien ELOIRE, Le classement de Shanghai. Histoire, analyse et critique, *L'Homme & la Société*, n°178, Ed. Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH), p.21

¹⁵⁰ Christine BARATS, Jean-Marc LEBLANC, (2013), Généalogie de la co-construction médiatique du 'classement de Shanghai' en France. Corpus de presse et usages sociodiscursifs, Mots. Les langages du politique [en ligne], n°102, DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.21313>

médiatisation et de production de « discours *sur* l'évaluation et les pratiques *de* l'évaluation¹⁵¹ » qui peut s'avérer parfois plus puissant que la politique elle-même. Ces derniers s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui ont commencé à être construits vingt ans plus tôt, en France, dès le début des années 1980 qui, comme on l'a vu, marque le début de l'ère marchande de l'enseignement supérieur¹⁵². Dix-neuf ans plus tard, en 2022, la France, représentée en la personne du Président de la République Emmanuel Macron, n'a pas oublié de mentionner ce classement dont les critères semblent concorder avec les actions et efforts universitaires français, la plaçant au 3^e rang mondial pour la première fois après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, avec notamment l'Université Paris-Saclay en 16^e position, l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) en 40^e position, la Sorbonne Université en 43^e position et enfin l'Université Paris-Cité en 78^e position¹⁵³ :

Plusieurs établissements ici présents sont entrés dans le classement de Shanghai grâce à des choix forts, des moyens financiers accrus. Plusieurs autres ont fait des bonds de géant et je pense en particulier à l'Université Paris-Saclay, qui s'est directement hissée à la treizième place cette année, mais aussi à beaucoup d'autres ici présents¹⁵⁴.

En cette même année 2003, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, une réforme globale de la politique d'immigration est mise en œuvre à travers la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité¹⁵⁵ modifiant l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Du fait des dysfonctionnements de la chaîne de l'accueil et d'une politique de durcissement, on observe entre 2003 et 2017 une diminution du nombre d'étudiants étrangers inscrits en France alors qu'entre 1998 et 2003 une croissance de 75% avait été enregistrée et presque autant entre 1970 et 1986¹⁵⁶.

¹⁵¹ Christine BARATS, (2019), A propos de la médiatisation du *classement de Shanghai* : l'apport de l'analyse du discours, *Revue Française de linguistique appliquée*, Vol.XXIV, p. 21, [À propos de la médiatisation du classement de Shanghai : l'apport de l'analyse du discours | Cairn.info](#)

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Campus France, « Le classement de Shanghai 2022 confirme le rayonnement scientifique de la France », Actualités, [Le classement de Shanghai 2022 confirme le rayonnement scientifique de la France | Campus France](#)

¹⁵⁴ Emmanuel Macron, (2022), Discours à l'occasion de la clôture du 50^e anniversaire du congrès de la Conférence des présidents d'universités, Site de l'Élysée, 13 janvier 2022, [Discours du Président Emmanuel Macron à l'occasion de la clôture du 50ème anniversaire du congrès de la Conférence des présidents d'universités. | Élysée \(elysee.fr\)](#)

¹⁵⁵ Loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, [LOI n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

¹⁵⁶ Lama KABBANJJI, Sorana TOMA, Op.cit. p.45

Les besoins du début du XXI^e siècle en matière de gestion des étudiants étrangers et de promotion de l'offre de formation en France convergeait autant du point de vue du ministère des Affaires étrangères (MAE) que du ministère de l'Education vers la création d'une Agence unique et spécialisée regroupant tous les opérateurs (EGIDE¹⁵⁷ et CNOUS¹⁵⁸) et acteurs de la mobilité étudiante¹⁵⁹.

L'année 2006 marque un tournant significatif pour la France dans le sens où une « réorganisation profonde » de EduFrance la transforme en Campus France et où cette année est vécue comme une année de « rupture de charge¹⁶⁰ ». Un intérêt croissant est porté à l'Agence de la part des différents acteurs partenaires. L'ancien directeur général de Campus France, André Siganos, relève que le fonctionnement de Campus France est un « défi majeur » et que :

Si le dispositif qui commence à se mettre en place constitue un instrument particulièrement puissant d'une politique publique, il n'est pas indifférent qu'il s'agisse d'un dispositif complexe, dont le fonctionnement doit être particulièrement clair pour l'ensemble des acteurs concernés : cela nécessite une légitimité particulièrement forte que ne sauraient lui disputer ceux-là mêmes qui ont voulu sa naissance et qui sont majoritaires au Conseil d'Administration comme à l'assemblée générale¹⁶¹.

Campus France résulte ainsi de la fusion des trois opérateurs gouvernementaux que sont Egide, le CNOUS et EduFrance. Campus France est un établissement public industriel et commercial ; il bénéficie d'une autonomie fonctionnelle et financière tout en étant placé sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Son statut signifie que l'Agence est chargée de la production et de la commercialisation de services. Le but était en 2006, selon le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d' « en faire un instrument majeur de la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français¹⁶² ». Dans les années 2000, en raison de l'émergence de nouveaux acteurs dans le champ des mobilités étudiantes, comme le souligne le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il apparaissait encore difficile de mesurer l'attractivité, terme qui était déjà employé pour décrire un enjeu capital pour l'influence de la France :

Bien que l'impact d'EduFrance sur l'attractivité du système d'enseignement supérieur français soit difficile à évaluer, il semble cependant, comme l'indique la Cour, que la progression du nombre

¹⁵⁷ Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux

¹⁵⁸ Centre national des œuvres universitaires et scolaires

¹⁵⁹ Cour des Comptes, *Op.cit.*, p.65

¹⁶⁰ EduFrance, Rapport d'activité 2006, [Rapport d'activité 2006 - GIP EduFrance \(campusfrance.org\)](http://campusfrance.org)

¹⁶¹ *Ibid*, p.109

¹⁶² Cour des Comptes, *Op.cit.*, p.69

d'étudiants étrangers est davantage imputable à des causes générales (en particulier la faiblesse des droits d'inscription et une augmentation générale de la mobilité étudiante) qu'aux effets spécifiques de la politique mise en œuvre par Edufrance ou d'autres opérateurs. Il est significatif, en particulier, que la géographie des pays d'origine des étudiants étrangers n'ait pas été modifiée depuis lors. Les pays contributeurs [sic] demeurent situés dans les régions traditionnelles de la francophonie (Afrique noire et Maghreb), alors que les Etats émergents sont peu représentés parmi les étudiants inscrits à l'université¹⁶³.

Chapitre 3 : Une nouvelle dynamique à l'œuvre : la fabrique d'une stratégie d'internationalisation

3.1. La prise de conscience de la nécessaire internationalisation de l'enseignement supérieur français par l'Etat

Depuis 2015-2016, la publication de deux rapports de France Stratégie – qui est « une institution autonome placée auprès du Premier ministre (...) contribuant à l'action publique par ses analyses et ses propositions¹⁶⁴ » – sur le sujet de l'internationalisation a marqué les préoccupations et discours des personnes décisionnaires concernées par l'enseignement supérieur français. Le commissaire général de Stratégie France écrivait, en 2016, que :

L'enseignement supérieur est paradoxal. Les universités ont pratiqué l'ouverture internationale à une époque où l'industrie demeurait essentiellement d'orientation nationale, mais au XXe siècle, on s'était, en France du moins, accoutumé à l'idée que leur mission était essentiellement de former les étudiants du pays sur le territoire national. Cette époque a pris fin au début de ce siècle. La révolution de l'internationalisation de l'enseignement supérieur est très récente.

Il convient, en premier lieu, de définir ce qu'est l'internationalisation. Selon Jean-Marie de Ketele et Bernard Hugonnier, l'internationalisation est : « un processus qui, grâce à la mobilité internationale des étudiants et des enseignants, conduit à l'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans les fonctions éducatives des institutions d'enseignement supérieur ainsi que dans leur gouvernance » et qui s'applique d'une part sur le plan de l'éducation, d'autre part, sur le plan de la recherche. C'est principalement au tournant du XXIe siècle, lors de l'année 1998, que le phénomène de l'internationalisation connaît un bouleversement, puisque fut construit, comme nous l'avons vu précédemment, le Processus de

¹⁶³ Cour des Comptes, *Op.cit*, p.70

¹⁶⁴ France Stratégie, « Qui sommes-nous ? », [Accueil | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](http://strategie.gouv.fr)

Bologne¹⁶⁵. Auparavant, nous pouvons dire que l'enseignement était délimité dans le champ national¹⁶⁶. Depuis lors, ce sont les Etats qui se sont saisis du phénomène en délimitant pour certains leurs motivations, objectifs et défis de l'internationalisation dans le cadre d'une stratégie (voir Annexe 4) qui, en premier lieu, fut surtout européenne. Plus exactement, pour ce qui est de la France, l'internationalisation de l'enseignement supérieur français consiste en :

[l'attractivité] [d]es talents dans nos universités et [l'accompagnement] [de] la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En améliorant les conditions d'accueil des étudiants étrangers, dans la continuité du plan Bienvenue en France de novembre 2018. En développant les campus franco-étrangers, notamment dans l'Indopacifique, et multipliant les processus de co-diplomation entre universités et grandes écoles françaises et universités étrangères. Ou en nous appuyant sur les alliances d'universités européennes pour développer des coopérations universitaires partout dans le monde¹⁶⁷.

Il existe trois types de catégories différenciant l'internationalisation des pays : l'exportation, l'importation et la méthode mixte. La France, elle, se situe dans la catégorie des pays exportateurs (voir Annexe 5), tout comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, ce qui est généralement le propre des pays développés ; l'importation étant celui des pays en développement¹⁶⁸. Nous pouvons aisément remarquer que les Etats pratiquant l'exportation sont précisément les pays inscrits dans le Top 4 des pays d'accueil. L'exportation pratiquée par un Etat signifie que ses actions visent une exportation de ses services d'enseignement supérieur hors de ses frontières nationales. Sur le plan de la stratégie d'internationalisation à l'œuvre de cette exportation, il est possible de :

Ne pas en avoir, ce qui est certainement le cas du plus grand nombre de pays, de sorte que les institutions de l'enseignement supérieur bénéficient de grandes marges de manœuvre (notons que c'est en particulier le cas des Etats-Unis qui est le principal pays exportateur dans le monde) ; soit avoir une approche relativement flexible en laissant de grandes libertés aux institutions, comme c'est le cas par exemple de l'Allemagne et du Royaume-Uni [...] ; soit, enfin, suivre une approche plutôt dirigiste comme peuvent l'être sur un mode modique la stratégie de la France et sur un mode extrême celle de la Chine où la priorité reste encore la protection de la souveraineté éducative de la Chine¹⁶⁹.

¹⁶⁵ Bernard HUGONNIER, (2020), Stratégies et politiques des Etats en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur, Chapitre 2, dans Laurent COSNEFROY (*et al.*), *L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Le meilleur des mondes ?*, Ed. De Boeck Supérieur, Coll. Pédagogies en développement, p.33

¹⁶⁶ Bertrand BADIE, (2021), Une nécessaire utopie : les nouvelles missions de l'éducation dans un système mondialisé, propos de Bertrand BADIE, dans Stéphane KESLER, Denis ROLLAND, (dir.), *La France et l'internationalisation de l'enseignement*, Administration & Education, Ed. Association Français des Acteurs de l'Education, n°170, p.13

¹⁶⁷ Jean-Yves LE DRIAN, *Op.cit.*

¹⁶⁸ Bernard HUGONNIER, *Op.cit.*, p.41 et 53

¹⁶⁹ *Ibid.*, p.36

C'est dans le Rapport d'expertise remis à Jean-Marc Ayrault ministre des Affaires étrangères et du Développement international et à Thierry Mandon secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 que trois axes d'action avaient été déployés dans le cadre d'une potentielle élaboration d'une stratégie d'Etat. Selon ces trois axes, il est essentiel de : renforcer à tous les niveaux le pilotage des stratégies internationales, d'assurer la qualité de l'offre à l'étranger et de diversifier les moyens de financement pour développer notre offre à l'étranger. L'internationalisation y est associée à la diplomatie d'influence, secteur dont la France fut pionnière notamment avec son réseau traditionnel culturel et technique d'institutions que sont les alliances, instituts et lycées français.

3.2. Un pan de la diplomatie d'influence revalorisé

Aux origines, le Livre Blanc de l'Enseignement supérieur publié en janvier 2017 prévu par la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche¹⁷⁰, prenait la mesure de l'ampleur de l'augmentation de la demande d'enseignement supérieur et souhaitait soutenir cette demande :

Plus largement il existe une très forte augmentation de la demande mondiale de formation, portée par le développement des classes moyennes de certains pays et par le caractère désormais mondial de la recherche de « talents ». Appuyé sur les possibilités ouvertes par le numérique, par la forte mobilité des étudiants comme celles des chercheurs et des enseignants, et aujourd'hui par l'exportation-même des formations et des campus dans d'autres pays (formations « offshore » ou « transnationales »), c'est un phénomène d'internationalisation de l'ESR, ample, diversifié, extrêmement rapide, que nous devons désormais prendre résolument en compte¹⁷¹.

En 2017, l'internationalisation de l'enseignement supérieur s'imposait déjà de plus en plus comme un « impératif pour le développement économique d'un pays et comme un avantage concurrentiel pour les établissements d'enseignement supérieur ¹⁷² ». La feuille de route de l'influence présentée le 14 décembre 2021 par Jean-Yves le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, successeur de Jean-Marc Ayrault depuis l'investiture d'Emmanuel Macron à la présidence de la République française rejoint précisément le Livre Blanc de l'Enseignement supérieur. Une feuille de route est une expression qui se réfère dans notre cas à l'élaboration d'un document dépeignant les grandes lignes d'une vision stratégique. Cette

¹⁷⁰ Dite « Loi Fioraso »

¹⁷¹ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Livre Blanc de l'Enseignement supérieur et de la recherche 2017*, Janvier 2017, p.26, [ESR Livre Blanc 707041_958910.pdf \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](#)

¹⁷² *Ibid*, p.76

feuille de route ministérielle se présente en particulier comme « une méthode pour faire de la modernisation de notre dispositif d'influence une force motrice dans la modernisation de notre Ministère [de l'Europe et des Affaires étrangères] ». Elle présente l'enseignement supérieur, la recherche et le réseau scientifique au service des biens publics mondiaux comme étant l'une des « 6 priorités stratégiques au cœur de l'action du réseau d'influence de la France¹⁷³ ».

La compétition internationale n'est oubliée d'aucun discours. En effet, dans son discours de présentation de la feuille de route de l'influence de la diplomatie française le 14 décembre 2021, Jean-Yves le Drian expliquait que :

Elle [l'épreuve que nous imposent nos compétiteurs] nous rappelle – mais je sais que vous, vous ne l'avez jamais oublié – que notre diplomatie culturelle et éducative n'est pas là pour faire joli, si vous me passez l'expression. Qu'elle n'a rien d'un violon d'Ingres pour ambassadeurs en mal de supplément d'âme. Si nos compétiteurs ont un mérite, qu'on ne peut pas leur ôter, c'est de prendre l'influence très au sérieux¹⁷⁴.

Il reviendrait donc à la France d'en faire de même. Le sujet de l'internationalisation fait désormais partie des préoccupations de l'Etat français en raison du constat, une fois de plus, de son « retard ». C'est finalement ce que nous avons pu voir avec le classement de Shanghai qui sert de justificatif à ce constat et dont l'existence de ce type de classement inclus instantanément dans l'enseignement supérieur et la recherche une dimension internationale. A ce propos, le dossier de présentation du rapport de 2016 intitulé « L'urgence d'une stratégie » parle de « l'urgen[ce] [qu'il y a à] saisir l'importance de saisir [un] tournant transnational de l'enseignement supérieur¹⁷⁵ » dans un contexte actuel français caractérisé par l'« absence de stratégie stable et affirmée¹⁷⁶ ». C'est dans ce contexte stratégique précaire pour la France qu'émerge la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux.

3.3. Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux Bienvenue en France

En géographie, il est possible d'analyser les phénomènes migratoires de deux manières différentes. La première s'effectue en fonction du critère des échelles qu'elles soient spatiales,

¹⁷³ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, (2021), *Feuille de route de l'influence*, p.57, [Feuille de route de l'influence - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/feuille-de-route-de-l-influence)

¹⁷⁴ Jean-Yves LE DRIAN, (2021), Intervention à l'occasion des Journées du réseau des conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC), Paris, 14 décembre 2021

¹⁷⁵ Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, (2016), *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, France Stratégie, Dossier de présentation, p.8, [Enseignement sup mail \(strategie.gouv.fr\)](https://strategie.gouv.fr)

¹⁷⁶ *Ibid.*

temporelles et quantitatives. La deuxième s'effectue selon les facteurs sociaux, économiques, politiques ou environnementaux qui influencent tout départ¹⁷⁷. La stratégie d'attractivité de la France s'inscrit dans cette deuxième catégorie d'analyse en tant qu'elle représente en elle-même un élément en mesure d'avoir un impact sur les flux et donc sur les projets d'étude des étudiants étrangers.

La stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » – « Choose France » en anglais – fut portée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). « Cette stratégie a été précisée et complétée au cours de la mission de concertation engagée fin 2018 avec les acteurs et parties prenantes¹⁷⁸ ». Elle vise une attractivité renforcée par le biais de trois axes. Son objectif affiché peut être défini de deux manières. D'un côté, de l'ordre quantitatif, soit au moins 500 000 étudiants étrangers d'ici 2027. De l'autre, de l'ordre qualitatif, soit séduire les étudiants nommés « talents ». A ce propos, il apparaît que, si l'on considère que les personnes talentueuses sont, d'un point de vue académique, celles en possession de plus de deux diplômes, nous pouvons constater, à l'échelle de notre échantillon, que sur 32 réponses, 20 personnes, soit 62,6%, étaient concernées et avaient été acceptées à faire des études en France. D'ailleurs, à la question « Selon vous, êtes-vous un élève « talentueux » ? (vous vous démarquez des autres par vos résultats scolaires/universitaires) », nous pouvons relever, avec une note supérieure à 6/10, un total de 72,3% d'entre eux ayant répondu favorablement, ce qui correspond à 21 personnes sur 29 votes. Les réponses obtenues au questionnaire semblent indiquer que cela va dans le sens de ce que souhaite le gouvernement français. Ces deux objectifs, qualitatif et quantitatif, s'adressent aux Universités françaises dont le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) et l'Institut national polytechnique de Toulouse, mais aussi aux grandes écoles ; le système d'enseignement français ayant la particularité d'être divisée en deux. En effet, « ce dernier [le champ de l'enseignement supérieur français], repose sur une organisation dualiste qui se structure entre, d'un côté les universités, qui ont accueilli les enfants de la démocratisation scolaire à partir du milieu des années 1960, et de l'autre côté,

¹⁷⁷ Magali BALLATORE, (2010), Du développement des mobilités aux phénomènes d'affinité sélective entre établissements, Chapitre 1, *Erasmus et la mobilité des jeunes européens*, p.13

¹⁷⁸ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, « Stratégie 'Bienvenue en France' - aide à la définition par les établissements de critères d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale », Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 15 avril 2019, [lettre_2019-04-15_dgesip-sur-droits-d-inscription.pdf \(gisti.org\)](https://gisti.org/letter/2019-04-15_dgesip-sur-droits-d-inscription.pdf)

les petites écoles et les grandes écoles, sélectives socialement, qui forment l'élite de la nation¹⁷⁹ ».

Le pilier n°1 de la stratégie s'emploie à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. Un fonds d'amorçage de 10 millions d'euros a été attribué à ce premier axe ; la première moitié de la somme fut consacrée au financement des bureaux d'accueil et l'autre moitié « au financement des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets¹⁸⁰ » Bienvenue en France fondé sur trois axes : le parrainage, les cours de français langue étrangère (FLE) et l'offre en langues étrangères pour le personnel administratif et les associations. Le pilier n° 2 de la stratégie s'emploie à ce qui est décrit comme un « principe de solidarité » ou d' « équité financière » à travers l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux non communautaires, ce qu'on appelle « frais différenciés », et l'instauration d'un système de bourses dont les attributions devraient elles aussi être augmentées. Quant au 3° et dernier pilier, il est résumé en un mot : « rayonnement » de l'enseignement supérieur, notamment à travers la projection de l'offre française à l'étranger. Un fonds d'amorçage à hauteur de 5 millions d'euros fut également dédié à ce pilier dans un but de soutien aux projets des établissements supérieurs.

Au sein de ces 3 piliers, 6 volets ont été distingués, à savoir l'amélioration de la qualité de l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français ; la simplification de la délivrance des visas, ce qui relève précisément du ministère de l'Intérieur comme nous l'a rappelé Tarek Mahraoui :

Pour ce qui est de la politique de Visa, celle-ci ne dépend pas du MESR ; elle ne relève pas de la compétence du MESR. Même si le profil académique de tel étudiant international nous plait, nous ne serions en mesure d'appuyer sa candidature. C'est une question de souveraineté gérée par le ministère de l'Intérieur.

; le doublage des enseignements en anglais et des cours de français langue étrangère ; la mise en place d'une politique de frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires et développer les exonérations et bourses sur critères d'excellence ; le développement de la

¹⁷⁹ BOURDIEU (1989) et BEAUD (2002), cités par Jimmy STEF, (2019), Comment les grandes écoles françaises se sont-elles adaptées au processus d'internationalisation des élites ? De l'analyse des discours des acteurs institutionnels à l'émergence de stratégies proactives, dans *Varia, Journal of international Mobility*, n°7, Presses Universitaires de France, p.107, <https://doi.org/10.3917/jim.007.0107>

¹⁸⁰ Campus France, Conseil d'Orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France, [Compte-rendu CO 2019.pdf \(campusfrance.org\)](#)

capacité de projection à l'étranger à travers la création de campus franco-étrangers notamment en Afrique ; le renforcement des campagnes de communication¹⁸¹. Ainsi, il apparaît que les 3 premiers volets concernent le pilier n°1, que le 4^e volet concerne le pilier n°2, que le 5^e volet s'emploie à développer le pilier n°3, et enfin, que le 6^e et dernier volet englobe l'ensemble des trois piliers de la stratégie d'attractivité.

Conclusion partielle :

Dans cette première partie, nous avons pu mettre en lumière qu'effectivement en France, les différentes représentations à l'égard des étudiants étrangers les ont constitués en « une figure, voire [en] un paradigme de l'accueil ou du rejet¹⁸² ». Leur venue en France n'est pas un phénomène nouveau. Nous avons vu qu'elle était issue d'une longue tradition de l'accueil qui a malgré tout fluctué au cours de l'histoire en fonction des politiques migratoires et de l'intérêt que revêtaient ce public particulier, bien qu'à l'échelle mondiale la France ait toujours figuré parmi les plus grands pays d'accueil. La France se situe aux côtés des Etats-Unis, du Royaume-Uni, et de l'Australie en tant que pays exportateurs. Le phénomène de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, touchant autant les pays exportateurs qu'importateurs, remonte déjà à deux décennies. Elle a suivi la mise en marché de l'enseignement supérieur européen des années 1980. Ce modèle a su gagner les plus grands pays d'accueil, essentiellement anglophones. La stratégie d'attractivité Bienvenue en France contribue finalement à amplifier l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Auparavant dépourvue de stratégie, les dossiers d'expertise ont révélé que c'est là précisément ce qui manquait à la France pour que sa progression dans le domaine de l'attractivité se renforce dans un contexte où la demande mondiale de formation est en très forte augmentation. Cette stratégie trouve sa place deux ans après sa mise en application au sein d'une diplomatie d'influence globale qui a été remise à jour par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dont le ministre Jean-Yves Le Drian déclarait en août 2019 lors de la Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices : « « Il n'y

¹⁸¹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, (2021), *Feuille de route de l'influence*, *Op.cit.*, p.16

¹⁸² Valérie ERLICH, Etienne GERARD, Sylvie MAZZELLA, La triple torsion des mobilités étudiantes. Financiarisation de l'enseignement supérieur, concurrence sur le marché mondial et différenciations sociales accrues de parcours, *Agora Débats/Jeunesse*, n°88, p. 54

a plus aujourd'hui de 'soft power', on est partout, si vous me permettez l'expression, 'dans le hard'¹⁸³ ».

Partie II : L'internationalisation de l'enseignement supérieur français en proie à la concurrence et aux classements internationaux

Cette seconde partie s'évertuera à évaluer les tendances de la mobilité étudiante internationale entrante au regard du classement international des plus grands pays d'accueil. Nous avons voulu opérer une comparaison des effectifs d'étudiants internationaux en France sur la période 2017-2021, ce qui correspond à l'avant et l'après instauration de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France. Cela nous permettra de comprendre les enjeux qui sous-tendent le besoin de cette stratégie. Nous verrons ensuite que ce qui se joue à travers les stratégies d'attractivité est une recomposition géopolitique que l'on souhaite en sa faveur pour des questions d'intérêts divers et variés. Dans un monde où les grands pays d'accueil, notamment anglo-saxons, ont adopté une approche néo-libérale de l'enseignement supérieur, la production de classements internationaux joue un rôle fondamental dans le comportement des acteurs, car ils sont à l'origine de la diffusion de normes sociétales. A travers l'évaluation de plusieurs indicateurs, les classements diffusent des informations auxquelles personne ne peut rester indifférent.

Chapitre 1 : Contexte de la mobilité étudiante en France et dans le monde avant la stratégie d'attractivité

Il convient de faire un état des lieux de la population étudiante dans le monde afin de mieux situer le sujet. Avant même de faire un état des lieux, entendons-nous sur les termes employés par les différentes institutions :

Est comptabilisée dans les données de cette étude la part des « étudiants internationaux » suivant une formation diplômante délivrée par l'Etat français. Cette appellation est adoptée et d'usage par l'Institut de Statistique de l'UNESCO ainsi que par l'Organisation de coopération

¹⁸³ Jean-Yves LE DRIAN, (2019), Discours de clôture de M. Jean-Yves le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices, p.13, [20190829_conference_des_ambassadeurs_et_des_ambassadrices_2019_-jyld_cle82f116.pdf \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/20190829_conference_des_ambassadeurs_et_des_ambassadrices_2019_-jyld_cle82f116.pdf)

et de développement économiques et ne s'applique qu'à la France depuis 2018. Les autres pays comme l'Allemagne comptabilisent également sous cette appellation les étudiants en mobilité d'échange.

Un étudiant international (ou en mobilité internationale) est un étudiant qui a traversé une frontière nationale ou territoriale dans le but de poursuivre des études supérieures et qui est inscrit dans un programme d'enseignement hors de son pays d'origine. L'origine de l'étudiant est déterminée en priorité par le pays d'obtention de son diplôme d'enseignement secondaire (baccalauréat ou équivalent). Seuls sont pris en compte les étudiants en mobilité diplômante, c'est-à-dire les étudiants inscrits dans un programme sanctionné par un diplôme de l'enseignement supérieur. En d'autres termes, les étudiants qui participent à des programmes d'échange sont exclus de ces chiffres¹⁸⁴.

Il est à comprendre que la catégorie des « étudiants internationaux » est comprise dans le terme générique de l' « étudiant étranger ». Un « étudiant étranger » est une appellation du MESRI-SIES désignant :

un étudiant se déclarant de nationalité étrangère, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, et qui est inscrit dans l'établissement au 15 janvier de l'année universitaire et pour une durée au moins égale à trois mois. Sont pris en compte également l'enseignement à distance, la formation continue, l'alternance et l'apprentissage¹⁸⁵.

Rajoutons d'un point de vue méthodologique que pour ce qui est de la France :

Depuis cette année [2020], les remontées d'information du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) permettent de distinguer, parmi les étudiants étrangers à l'université, les étudiants en mobilité diplômante, les étudiants en mobilité d'échange et les étudiants étrangers ayant obtenu leur baccalauréat en France (donc non mobiles).

Cet éclairage est nécessaire dès lors que l'on constate, à l'échelle du petit échantillon ayant répondu à notre questionnaire, que sur 32 réponses d'étudiants internationaux en mobilité de diplôme, seuls 43,8% d'entre eux, soit 14 personnes, se définissent comme des étudiants internationaux. En comparaison, 46,9% d'entre eux se définissent comme des étudiants étrangers, soit 15 personnes. Quand bien même ces dernières n'ont pas tort, la réponse la plus précise et exacte restait « étudiant international ». La précision définitionnelle des termes est importante pour éviter par exemple toute complication administrative comme celle qu'a connue A. il y a 11 ans de cela : « Moi en l'occurrence j'étais déjà sur le territoire français pour apprendre la langue française. C'était un court séjour, ma problématique était qu'en intégrant ensuite une grande école, je n'étais pas enregistrée en tant qu'étudiante étrangère à cause de

¹⁸⁴ Campus France, *Chiffres clés*, (2020), Méthodologie, [Chiffres clés 2020 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org), p.58

¹⁸⁵ Sauf pour l'université de la Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un délai supplémentaire pour prendre en compte le calendrier austral.

mon précédent court séjour. Je devais faire ma candidature comme un étudiant français » (voir Annexe 29).

Selon les estimations de Campus France, en l'année 2017, un an avant le lancement de la stratégie, le monde abritait 222 millions d'étudiants¹⁸⁶. Ce chiffre est le résultat d'une progression de 43% en dix ans. Les estimations pour 2027 sont de l'ordre de plus de 300 millions, ce qui fait +39% en l'espace d'une décennie. Cela signifie que la demande d'enseignement supérieur ne fait que croître.

En théorie, plus la population étudiante grandit, plus grande est susceptible d'être la part d'étudiants en mobilité à condition que celle-ci soit encouragée. Ce fait semble se confirmer au vu de la multiplication des politiques volontaristes – « Bienvenue en France » en fait partie. En 2017 déjà, on comptabilisait 5 300 000 d'étudiants internationaux en mobilité, ce qui correspond à 2,4% du total des étudiants mais également à un bond de 71% d'étudiants en mobilité depuis dix ans. Alors que l'UNESCO recensait près de 2 millions d'étudiants en mobilité internationale diplômante en 2002, il en est attendu un effectif de plus de 9 millions d'ici 2027¹⁸⁷ (voir Annexe 6) ; ils devraient alors représenter à eux seuls 3% du total de l'effectif des étudiants dans le monde.

L'effectif de notre sujet d'étude concerne, au regard des pourcentages, une part minoritaire d'acteurs tant sur le plan des étudiants étrangers que des étudiants internationaux (en mobilité de diplôme). Néanmoins, la dynamique dont ils sont à l'origine est en augmentation constante, d'où l'intérêt de cette étude.

1.1. Etat de la mobilité étudiante en France en 2017

A la période 2017-2018, sur le plan de l'ensemble des étudiants étrangers, la France accueillait 343 386 étudiants de nationalité étrangère dans son enseignement supérieur ce qui équivaut à un pourcentage de 12,8% sur l'ensemble des étudiants inscrits¹⁸⁸. « A dispositif de collecte constant, le MESRI-SIES indique que l'effectif d'étudiants étrangers a progressé de 4,5 % entre 2016-2017 et 2017-2018¹⁸⁹ ». La France a augmenté de 32% le nombre d'étudiants

¹⁸⁶ Campus France, *Chiffres Clés*, 2020, *Op.cit.*

¹⁸⁷ *Ibid.* p.7

¹⁸⁸ Ministère de l'Intérieur et des outre-mer, *Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français, 2017-2018*, (2018), L'essentiel de l'immigration, données de cadrage, statistique publique, p.1, [Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français - 2017/2018 / Focus / Actualités / Info-ressources - Direction générale des étrangers en France - Ministère de l'Intérieur \(interieur.gouv.fr\)](#)

¹⁸⁹ Campus France, *Chiffres Clés*, Méthodologie, *Op.Cit.*, p. 58

mobiles sur la période 2007-2017¹⁹⁰. Alors qu'elle se hissait à la 4^e place du classement des pays d'accueil des étudiants internationaux en formation diplômante en 2016 (sur un total de 324 000 étudiant internationaux), en 2017, la France est classée 5^e au niveau mondial¹⁹¹ (voir Annexe 7). Sur la période 2017-2018, 258 380 étudiants internationaux ont effectué une mobilité diplômante en France sur un total de 5,3 millions dans le monde¹⁹². Cela correspond à l'accueil de 5% des étudiants internationaux dans le monde¹⁹³. Pour 2027, il est attendu 9 millions d'étudiants internationaux à travers le monde¹⁹⁴. La part des étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur en France est restée quasiment identique – autour des 10% sur cinq ans¹⁹⁵. Campus France parle alors d'« internationalisation moins rapide¹⁹⁶ ». Il nous apparaît toutefois important de préciser que la France présente une particularité sur le plan de la méthodologie de comptage. En effet, à la lecture de nombreux documents présentant des statistiques ainsi que comme a pu nous le confirmer Z. :

Les données pour la France sont collectées par l'institut statistique de l'Unesco, l'OCDE et Eurostat. Avant 2013 tous les étudiants étrangers en France étaient recensés. A partir de 2013 seuls les étudiants mobiles sont recensés. A partir de 2018, seuls les étudiants en mobilité diplômante sont recensés (la mobilité d'échange est exclue pour la France). Pour avoir des données comparables entre les pays, il faudrait que les périmètres de données soient comparables, or ce n'est pas le cas. Ainsi par exemple les chiffres qui concernent l'Allemagne prennent en compte les étudiants en échange dans les données publiées par l'Unesco, l'OCDE et Eurostat.

Il nous est toutefois possible de nous référer aux statistiques pour la France datant d'avant 2018, mais il faut garder à l'esprit que nous ne parlons désormais plus que des étudiants internationaux en mobilité de diplôme contrairement aux autres pays, ce qui fausse la comparabilité et décline nécessairement la France de quelques places.

1.2. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2017

Comparativement à la tendance mondiale qui enregistrait une progression de +71%, la France, avec ses +32%¹⁹⁷ de l'accueil d'étudiants mobiles sur la période 2007-2017, rend compte du décalage entre elle et les autres pays. Alors que 5 ans auparavant la France accueillait 7% d'entre eux, elle n'en accueille « plus que » 5% en 2017¹⁹⁸. Certains pays se distinguent cette année-là par la hausse de leur effectif d'étudiants internationaux au sein de leurs

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.40

¹⁹¹ *Ibid.*, p.10

¹⁹² *Ibid.*, p.9

¹⁹³ *Ibid.*, p.40

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 62

¹⁹⁵ ISU, (2019), Campus France, *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.40

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.*

établissements comme la République Populaire de Chine (RPC) qui enregistre une progression de 76% sur 5 ans (2012-2017) et de 14% sur 1 an tout en occupant la 9^e place du classement des pays d'accueil (voir Annexe 7). C'est également le cas du Canada, classé 7^e, qui, sur le plan des étudiants étrangers cette fois, a crû de 55% sur la même période de 5 ans et de 11% sur 1 an avec 209 979 étudiants étrangers. Nous pourrions aussi citer l'Australie, l'Allemagne, la Russie, le Japon et la Turquie pour qui une volonté politique de se positionner comme un pays d'accueil a émergé dans ce contexte particulier de la deuxième décennie du XXI^e siècle au vu du classement international et des pourcentages. Aujourd'hui, la France occupe la 5^e place comme dit précédemment et « alors qu'elle occupait la 4^e position – derrière l'Allemagne – en 1998, la France a ainsi été successivement dépassée par l'Australie (en 2007) puis la Russie (en 2017) »¹⁹⁹.

1.3. Etat de la mobilité étudiante en France en 2018

L'année précédant la mise en place de la stratégie d'attractivité, en 2018, la France accueillait 358 005 étudiants étrangers, ce qui la plaçait en 4^e position mondiale. Une progression de 4,3% par rapport à l'année précédente a été enregistrée, ainsi qu'une progression de 21% en 5 ans²⁰⁰. Parmi eux, ceux en mobilité était au nombre de 320 000 dont 245 000 en mobilité diplômante. En conséquence, la France est classée 6^e des principaux pays d'accueil de la mobilité internationale²⁰¹ (voir Annexe 8). Dans les universités spécifiquement était comptabilisé en 2018-2019 un total de 246 890 étudiants étrangers dont 182 256 en mobilité de diplôme²⁰². Une progression de +10% en 3 ans a été comptabilisée pour leur cas²⁰³. Pour ce qui est des écoles de commerce et de gestion, le nombre d'étudiants étrangers était de 36 790 ce qui correspond à une forte augmentation de 70% sur la période 2015-2018 ; les écoles d'ingénieurs en accueillait 26 216, soit +17% sur cette même période ; les écoles d'art et d'architecture, 10 313, soit +25%, les lycées (CPGE + BTS), 16 350, soit +31%, enfin les *autres établissements*, 21 446, soit +10%²⁰⁴. Malgré ces pourcentages en hausse et selon les nouveaux calculs effectués en fonction de la nouvelle méthodologie de comptage, la France a chuté de la 4^e place en 2013 à la 6^e place comme vu précédemment et enregistre une légère baisse du

¹⁹⁹ Lama KABBANJI, Antonia LEVATINO, Sorana TOMA, Mobilités étudiantes internationales : l'attractivité de la France, *Plein droit*, GISTI, n°130, p.4, <https://doi.org/10.3917/pld.130.0005>

²⁰⁰ Campus France, *Chiffres Clés*, (2020), *Op.cit.*, p. 37

²⁰¹ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), p.44, [Chiffres clés 2021 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

²⁰² MESRI-SIES, (2019), Campus France, *Chiffres clés*, Février 2020, Répartition des étudiants étrangers à l'université par type de mobilité, p.51

²⁰³ MESRI-SIES, (2019), Campus France, *Chiffres Clés*, Tableau, 2020, [Chiffres clés 2020 \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org), p. 46

²⁰⁴ MESRI-SIES, (2019), *Ibid.*

nombre d'étudiants internationaux dans ses rangs. « Si l'évolution de la méthodologie statistique française explique en grande partie cette baisse, il n'en demeure pas moins que la France connaît une perte relative de son attractivité. Le nombre d'étudiants étrangers – 370 000 – progresse toujours (de 23% sur les cinq dernières années) mais moins rapidement que la moyenne mondiale et que chez ses principaux concurrents »²⁰⁵.

1.4. Comparaison évolutive de la tendance avec le monde en 2018

L'effectif total des étudiants internationaux dans le monde enregistre une croissance de 4% en 1 an. Dans le Top 3 des pays d'accueil de la mobilité étudiante, nous retrouvons exclusivement des pays anglophones, les mêmes qu'en 2013 : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie accueillant respectivement 987 314, 452 079 et 444 514 étudiants en mobilité diplômante. Cela « reflète l'importance acquise par l'anglais dans le monde globalisé²⁰⁶ ». Bien que la première destination stagne en termes d'effectifs, elle recueille près de deux fois plus d'étudiants internationaux en mobilité diplômante que le pays classé 2^e. Pour que la France rejoigne le Top quatre, il faudrait qu'elle comble une différence de 82 115 étudiants avec l'Allemagne classée 4^e et pour rejoindre le Top 3, comme c'était pour elle la tradition auparavant (bien que le mode de comptage ait changé depuis), une différence de 214 891 étudiants. Dans l'ensemble du Top 10, c'est la Turquie qui enregistre la plus forte progression sur la période 2013-2018 avec une augmentation de +130%. Elle se retrouve ainsi 10^e du classement, précédée du Japon, de la RPC et du Canada. La RPC, quant à elle, enregistre la 2^e plus grande progression avec +85% et se situe à la 8^e place.

Chapitre 2 : Une poursuite des efforts nécessaire pour la France depuis l'instauration de la stratégie Bienvenue en France

2.1. Etat de la mobilité étudiante en France en 2019

En 2019-2020²⁰⁷, l'année du lancement de la stratégie d'attractivité, 370 052 étudiants étrangers font leurs études en France. Ce chiffre correspond à une augmentation de +23% en cinq ans et +3% en 1 an. Parmi eux, 229 623²⁰⁸ étudiants en mobilité diplômante constituent

²⁰⁵ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), *Op. Cit.*, Edito, p.3

²⁰⁶ Lama KABBANJI, Antonia LEVATINO, Sorana TOMA, *Op.cit.*, p.3

²⁰⁷ ISU et MESRI-SIES, Campus France, *Chiffres clés*, 2021, Tableau, p. 57

²⁰⁸ 246 000 étudiants en mobilité diplômante en 2019 selon Campus France, *Chiffre clés* (2022), précisant que l'évolution mondiale est calculée à partir des données ISU ; pour l'évolution française, ce sont les chiffres du

62% du total. Ces chiffres font de la France la 7^e destination d'accueil des étudiants en mobilité diplômante. Sont inscrits dans les universités, sur 229 623 étudiants en mobilité étudiante, 181 829 étudiants (voir Annexe 9). Entre 2018 et 2019, une faible évolution est notable pour la part des étudiants en mobilité (mobilité d'échange comprise pour faute de données exclusives sur les étudiants en mobilité de diplôme) : +2,4%. La part des étudiants en mobilité diplômante exclusivement à l'université, quant à elle, a diminué de 0,2% entre 2018 et 2019. 42 559 étudiants étrangers sont inscrits en école de commerce, ce qui correspond à une progression de 101% sur la période 2014-2019 ; 26 548 en école d'ingénieur, soit +22% sur la même période, 18 131 en CPGE et STS, soit +62%, 13 022 dans les autres établissements d'enseignement universitaire²⁰⁹, soit +21%, 10 646 en école d'art et d'architecture, soit +31%, et enfin 9 843 dans les *autres établissements*²¹⁰.

2.2. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2019

En 2019-2020, le monde comptabilisait quelques 6,1 millions d'étudiants internationaux, ce qui correspond sur 1 an à une progression de 7%. La France n'en accueille « que » 4%. Les chiffres estiment qu'entre 2009 et 2019, la France fait part d'une augmentation de 28% de ses étudiants en mobilité internationale. Cette augmentation reste néanmoins inférieure à celle enregistrée à l'échelle mondiale qui, elle, a progressé dans son ensemble à +71%²¹¹. Le cas du Canada est remarquable dans la mesure où, pour la première fois, il dépasse la France sur à la rentrée 2019. En effet, en 2018-2019, le Canada se situait tout juste derrière la France avec ses 224 548 étudiants internationaux qui la plaçaient en 7^e position, puis en 2019-2020, avec un total de 279 168 étudiants internationaux, elle atteint la 6^e place du podium, laissant derrière elle la France.

2.3. Etat de la mobilité étudiante en France en 2020

En 2020-2021, les estimations enregistrent pour la France une perte de 4,2% d'étudiants en mobilité internationale²¹². En conséquence, le nombre d'étudiants étrangers diminue de -1%

MESRI/SIES qui ont été considérés en raison des divers changements méthodologiques survenus dans les chiffres ISU français

²⁰⁹ L'appellation « Autres établissements d'enseignement universitaire » regroupe huit établissements : les universités de technologie de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes, Sciences Po, l'INALCO, l'Institut polytechnique de Grenoble, l'INP Toulouse, l'Observatoire de Paris, l'Institut physique du Globe de Paris et Paris Dauphine, Campus France, *Chiffres clés*, (2021), p.62

²¹⁰ MESRI/SIES, (2020), Campus France, *Chiffres clés*, (2021), Tableau, *Op.cit*, p.62

²¹¹ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Op.cit*, p.10

²¹² Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, « Les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur », (EESRI),

en 1 an²¹³, dans le contexte particulier de la crise de la covid-19. Nous avons vu qu'alors que 5 ans auparavant la France accueillait 7% d'entre eux, elle n'en accueille « plus que » 5% en 2017 ; désormais elle n'en compte que 4% sur les 6,3 millions d'étudiants internationaux en mobilité de diplôme. Cette faible chute néanmoins s'explique par la « proactivité²¹⁴ » dont a fait preuve la France qui a limité la baisse des primo-arrivants à 25% en 2020²¹⁵, année de bouleversement dans les pratiques depuis le confinement de la France six mois auparavant, en mars 2020. Cette proactivité se caractérise par un traitement entièrement dématérialisé de la plateforme « Etudes en France » de Campus France, de l'instruction prioritaire donnée aux visas pour études ou encore par l'accès en France sur dérogation possible grâce à la circulaire du 15 août 2020²¹⁶. Cette dernière totalise pour l'année 2020-2021, 364 756 étudiants étrangers selon les estimations du MESRI-SIES. Ce total constitue une augmentation de 18% depuis 2015²¹⁷. Parmi les 364 756 étudiants étrangers en France, 260 622 étudiants sont en mobilité diplômante, ce qui correspond à 71% de l'ensemble. Cela fait de la France, pour l'année 2020, la 6^e destination d'accueil des étudiants internationaux²¹⁸ (voir Annexe 10). Malgré ce déclassement, « la France s'est distinguée par sa proactivité dans l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux²¹⁹ » notamment parce que 2019 constitue une année de grande communication à travers le monde avec « la campagne 'Bienvenue en France' officiellement lancée dans 100 pays à l'automne 2019²²⁰ ». Malgré tout, une baisse de 6% est enregistrée entre 2019 et 2020 pour ce qui est des étudiants en mobilité. Dans les écoles de commerce, on comptabilise 34 186 étudiants en mobilité de diplôme sur 46 120 étudiants étrangers et 10 744 sur 27 429 étudiants étrangers²²¹ dans les écoles d'ingénieurs. Cette fois, pour ce qui est des étudiants en mobilité, une augmentation des effectifs d'un pourcentage de 4% est relevée pour les écoles de commerce, ainsi qu'une augmentation de 2% pour les écoles d'ingénieur (voir Annexe 11). 19 988 étudiants étrangers sont inscrits dans les lycées (CPGE, STS), 11 953 dans les autres établissements d'enseignement universitaire, 10 154 dans les écoles d'art et d'architecture et enfin 8 135 dans les *autres établissements*.

n°16, [les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur - état de l'Enseignement supérieur. de la Recherche et de l'Innovation en France n°16 \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](#)

²¹³ Campus France, *Chiffres clés*, (2022), *Op.cit.* p.11

²¹⁴ *Ibid.*, p.6

²¹⁵ Campus France, *Chiffres clés*, (2021), *Op.cit.*, p.4

²¹⁶ *Ibid.*, p.10

²¹⁷ Campus France, *Chiffres clés*, (2022), *Op.cit.* p.13

²¹⁸ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Op. cit.* p. 6

²¹⁹ Campus France, *Chiffres clés*, (2021), *Op. cit.*, p.10

²²⁰ *Ibid.*, p.9

²²¹ Campus France, *Chiffres clés*, (2022), *Op.cit.*, Tableau, p.15

2.4. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2020

En 2020-2021, le nombre d'étudiants internationaux dans le monde s'élève à 6,3 millions. Est comptabilisée à l'échelle mondiale une hausse du phénomène de la mobilité étudiante : +4% sur 1 an et « parmi les 10 principaux pays d'accueil en 2020, certains connaissent une progression particulièrement dynamique du nombre d'étudiants internationaux sur un an : le Royaume-Uni (+ 13 %), l'Allemagne (+ 11 %), le Canada (+ 16 %), la Chine (+ 12 %), le Japon (+ 10 %) et la Turquie (+ 20 %) ²²² ». Comparativement à la France, la croissance mondiale est supérieure à celle de la France. 2020 est néanmoins une année plus compliquée que les précédentes puisque la rentrée universitaire suit un phénomène inédit dans l'histoire de fermeture des frontières. Des pays comme la Chine, les Etats-Unis ou l'Australie ont subi les conséquences de cette fermeture du point de vue des effectifs ²²³. Toutefois, la Chine enregistre tout de même une augmentation de 12% contrairement aux Etats-Unis et à l'Australie qui voient leur effectif respectivement chuter de -2% et -10%. Il s'agit pour les Etats-Unis d'Amérique de la 3^e année consécutive sans progression ²²⁴. « Le déclin est plus marqué en informatique et sciences de l'ingénieur, stratégiques en termes d'innovation et d'enjeux économiques » alors même que 1/3 des étudiants internationaux des EU provient de la RPC ²²⁵. Probablement les EU peuvent-ils se permettre une diminution des effectifs puisqu'ils sont numéro 1 avec 957 475 étudiants internationaux. Malgré ces quelques variations, nous ne constatons pas de changements dans le classement du Top 10, hormis l'échange entre le Royaume-Uni et l'Australie ; l'Australie passant à la 3^e place et le RU à la 2^e place, place traditionnelle du RU, et hormis l'absence de données pour la Russie qui se voit supprimée du classement, permettant à la France de gagner une place sur le podium puisque la Russie se situait tout juste devant elle en 2019 avec 282 922 étudiants internationaux (voir Annexe 9). Pour la compréhension du cas de la Russie, l'explication se trouve dans le rapport de 2023 de Campus France : « Pour l'année 2020, l'OCDE (...) et l'ISU (...), en charge avec Eurostat de la collecte des données ont choisi de ne pas prendre en compte les données concernant la mobilité vers la Russie, en raison d'une méthodologie de comptage jugée problématique depuis plusieurs années ²²⁶ ».

²²² Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Op.cit.*, p.13

²²³ Campus France, *Chiffres clés*, (2022), *Op.cit.*, p.10

²²⁴ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Op.cit.*, p.13

²²⁵ Alessia LEFEBURE, (2022), *Comment les universités américaines accueillent leurs nouveaux étudiants*, ([hal-03905122](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03905122))

²²⁶ Campus France, *Chiffres clés*, (2023), *Op.cit.*, p.13

2.5. Etat de la mobilité étudiante en France en 2021

Pour l'année 2021-2022, le seuil des 400 000 étudiants étrangers (apprentis du supérieur inclus) fut atteint, ce qui correspond à un pourcentage de +8% en l'espace d'une année et à la progression la plus forte depuis 15 ans²²⁷. Cette croissance est majoritairement causée par la mobilité d'échange (+46%)²²⁸. Plus précisément, le nombre d'étudiants internationaux est de 302 900 ; cela correspond à 10,8% du total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français et à une progression de 18,9% à dispositif équivalent en l'espace de 5 ans ainsi qu'à une progression de +6% en 1 an²²⁹. Notre questionnaire a permis de relever qu'effectivement, l'année 2021 correspond au taux d'inscriptions le plus élevé avec un total de 14 personnes sur 33, ce qui correspond à 42,4% de l'ensemble interrogé. Parmi ces 302 900 étudiants internationaux, 202 400 sont inscrits à l'Université en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sur un total de 256 220 étudiants étrangers inscrits dans les universités. Cette augmentation des effectifs serait liée aux écoles de commerce, gestion et comptabilité (+23,8%). En effet, les étudiants internationaux totalisent à eux seuls un pourcentage de 18,7% des effectifs des écoles de commerce en 2021 ce qui équivaut à une hausse de 4,7 points en 5 ans. Sur la période 2016-2021, la France a pu accueillir +21% d'étudiants internationaux. Pour ce qui est de 2022-2023 : « les premières données disponibles recueillies durant la campagne de recrutement 2021-2022 en prévision de l'année universitaire 2022-2023 témoignent d'une nette augmentation de la mobilité vers la France à tous les stades du processus d'admission pour les étudiants dont l'arrivée nécessite l'obtention d'un visa²³⁰ ». En effet, on enregistre déjà une augmentation de délivrance de visa de court et long séjour de 55% pour atteindre le niveau de 2019, avant la période de crise sanitaire.

2.6. Evolution comparative de la tendance avec le monde en 2021

Le monde comptabilise désormais près de 6,4 millions d'étudiants mobiles. Selon les mots de Donatienne Hissard, 2021 est, pour les pays concurrents, l'année d'une « reprise tout aussi foudroyante que nous²³¹ » en termes de mobilité étudiante. Malgré une croissance française soutenue en l'espace de 5 ans, comparativement aux autres pays du monde, sa

²²⁷ *Ibid.*, p. 7

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*, p.32, Campus France précise que : « Ces données sont issues, d'une part, de la plateforme Études en France, supervisée par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la direction de la Diplomatie d'Influence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et d'autre part, du ministère de l'Intérieur, pour ce qui concerne les visas délivrés. »

²³¹ *Ibid.*, p.4

progression est plus lente. La moyenne mondiale est de +32%. Cette dernière est désormais également bien plus lente, puisque l'on a vu qu'en 2019 sa progression était de +72%. Gardons à l'esprit que la plupart des pays d'accueil figurant généralement dans le Top 20 reviennent de loin sur le plan de l'accueil, d'où l'évidence de leur plus grande progression comparativement à la France et que finalement seule une minorité de pays accueille la majorité des étudiants internationaux.

Chapitre 3 : Une diversification des pôles d'influence portant atteinte aux classements internationaux

L'évolution actuelle de l'espace mondial est caractérisée par un éparpillement géographique qui peut consister en une transnationalisation, multipolarisation, décentralisation, internationalisation etc, qui a des conséquences sur le positionnement des Etats en termes de puissance – dans notre cas, de soft power. C'est ce que le discours de l'ancien Premier ministre Edouard Philippe évoque en parlant de « révolution ». Ces transformations à l'œuvre depuis la fin du XXe siècle, pour reprendre notre recherche sur ce qu'est une révolution, illustrent une rupture dans le temps. Ce sont ces transformations qui rendent nécessaires un renouvellement des stratégies ou une « révolution ».

Avant la réforme, sur la période 2011-2016, de très grandes progressions ont été comptabilisées pour l'accueil des étudiants internationaux de la part [dans l'ordre décroissant] de la Turquie (+182,5%), de la Pologne (+164,3%), des Pays-Bas (+134,4%), de l'Arabie Saoudite (+128,7%), de la Malaisie (+95,1%), de la Chine (+64,6%), de la Belgique (+61,4%), des Emirats arabes unis (+59,2%), du Canada (+56,6%), de la Russie (+46,9%), des Etats-Unis (+36,9%) et enfin de l'Australie (+27,8%)²³² (voir Annexe 12). Nous pouvons remarquer que parmi ces pays figurent des pays d'Europe, des pays anglophones, des pays de la zone Afrique du Nord- Moyen-Orient (ANMO) et de la zone Asie-Océanie. Campus France qualifie certains pays déjà influents par des nouveaux « pôles d'attractivité » (Chine, Canada) et ceux qui innovent dans le champ de la mobilité étudiante par des « nouveaux acteurs » (Arabie Saoudite, Turquie, Pays-Bas)²³³. Quant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, dans une réponse publiée en 2019 dans le Journal Officiel du Sénat, il reconnaissait l'envergure de ce phénomène :

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*, p.7

De par son histoire, sa culture et son rayonnement, la France a toujours été un grand pays d'accueil pour les étudiants du monde entier. Il s'agit ainsi de la 4^e puissance mondiale pour l'accueil d'étudiants internationaux et de la première du monde non-anglophone. Ce statut n'est pas acquis et pourrait être significativement remis en cause faute de modernisation de notre politique d'accueil. En effet, de nouveaux acteurs universitaires internationaux, en Chine, en Turquie, en Inde ou au Moyen-Orient s'engagent ouvertement pour attirer des étudiants du monde entier en déployant des stratégies très volontaristes²³⁴.

Cela s'explique par une volonté politique qui prend davantage en compte et de manière plus conscientisée les mobilités étudiantes comme vecteur de puissance douce.

3.1. La prise en main de l'attractivité par de nouveaux acteurs

3.1.1. La progression de l'internationalisation de la Chine

Pour reprendre les pays cités par le MESRI, la République Populaire de Chine a volontairement mis en place une stratégie d'attractivité dite « offensive » (car proactive à l'image des stratégies développées par l'Australie, les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou le Japon – quand bien même deux rapports de Campus France qualifient de proactif son attractivité pour l'année 2020 et 2021) tout comme Singapour ou la Malaisie pour compter dans ses rangs davantage d'étudiants mobiles qui pour la plupart effectuent principalement des mobilités de courte durée et non nécessairement diplômantes²³⁵. La RPC pratique également l'internationalisation de son système éducatif. En effet, “China introduced two important laws on education in 1995 and in 1998, launched the programmes 211 and 985 to increase the international role of Chinese universities and invested heavily in the attraction of foreign scholars. The “Chinese Government Scholarships - University Postgraduate Study Programme”, set up by the Ministry of Education of China (MOE) in 2008, is aimed at promoting China's higher education²³⁶”. Plus récemment, depuis 2013, l'un des piliers de la politique globale « One Belt, One Road²³⁷ » – qui est la politique gouvernementale du président Xi Jinping qui s'étend jusqu'à 2049 et qui rend compte de l'ampleur des ambitions de la RPC ne se limitant pas qu'au territoire national, ni même continental – a conduit à l'extension du

²³⁴ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, (2019), Augmentation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers extra-européens, « Réponse du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, *JO Sénat*, Question écrite n°08081, p.844, [Augmentation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers extra-européens \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/questions/ecrites/2019-2020/201908081.html)

²³⁵ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), *Op.cit.*

²³⁶ Darya LOYOLA, (2013) International Market for Higher Education and a Higher Education Policy: The Case of France and China, *Internal Journal for Cross-Disciplinary Subject in Education (IJCDSE)*, Vol.4, p.1259, [International-Market-for-Higher-Education-and-a-Higher-Education-Policy-The-Case-of-France-and-China.pdf \(infonomics-society.org\)](https://www.infonomics-society.org/papers/International-Market-for-Higher-Education-and-a-Higher-Education-Policy-The-Case-of-France-and-China.pdf)

²³⁷ OBOR, Nouvelles routes de la soie en français, Yi dai yi lu en mandarin

réseau des Instituts Confucius dans le monde²³⁸. « Elles visent à exploiter les potentialités qu’offre par exemple l’éducation supérieure destinées aux élites des pays du Sud²³⁹ ». Dans une même logique d’expansion, 67 campus universitaires chinois sont délocalisés comme à Dubaï ou Singapour, ce qui représente le 1^e pays d’accueil de campus délocalisés au monde²⁴⁰. Cette même stratégie s’accompagne également sur un système de financement des bourses d’études pour les étudiants en provenance des zones ciblées comme la zone sub-saharienne – traditionnelle zone d’influence et d’attractivité des étudiants internationaux de la France²⁴¹. Entre 2010 et 2015, dans les années précédant le lancement de la stratégie Bienvenue en France de la France, la RPC a vu l’effectif de ses étudiants en provenance de l’étranger croître de façon exponentielle : +75%²⁴². Dès lors en 2018, la Chine était classée 8^e dans le classement des pays d’accueil des étudiants mobiles, tout comme en 2016²⁴³. En 2019, elle était classée 9^e et en 2020, 7^e.

3.1.2. Une géopolitique favorable pour la politique d’attractivité de la Turquie

La région Asie-Océanie n’est pas la seule à entrer dans le jeu de la compétition internationale. La France, qui se situe dans la zone Europe selon le découpage du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, fait face à de la concurrence dans sa propre zone. En effet, d’autres pays comme la Turquie (toujours pour reprendre les pays cités par le MESRI) gagnent de l’ampleur dans le paysage des mobilités étudiantes à l’échelle mondiale depuis quelques années.

En effet, les Turcs sont eux aussi stratégiques dans leur politique d’attractivité décidée sous la présidence de Recep Tayyip Erdogan. Elle « est conçue comme un outil d’influence économique et culturelle²⁴⁴ » et de « gestion de son image à l’international²⁴⁵ ». En 2010, Une politique des bourses appelée « Türkiye Bursları » (Bourses de Turquie) peut être considérée comme un facteur d’attractivité à l’origine de cette croissance fulgurante²⁴⁶. Au cœur de cette

²³⁸ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), *Op.cit.*

²³⁹ Emmanuel LINCOT, (2019), La Chine et sa politique étrangère : le sharp power face à l’incertitude ?, dans *Doit-on craindre la Chine ? Les attributs de la puissance chinoise*, Revue internationale et stratégique, IRIS éditions, n°115, p.39

²⁴⁰ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), *Op.cit.*

²⁴¹ Campus France, *Stratégie d’attractivité pour les étudiants internationaux*, p.8, [Stratégie d’attractivité pour les étudiants internationaux \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org/fr/actualites/strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux)

²⁴² UNESCO, (2017), dans Bernard HUGONNIER, (2020), *Op.cit.* p.49

²⁴³ Campus France, *Stratégie d’attractivité pour les étudiants internationaux*, *Op.cit.*, p.8

²⁴⁴ Campus France, *Stratégie d’attractivité pour les étudiants internationaux*, *Ibid.*

²⁴⁵ Campus France, (2020), *Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe*, p.51, [Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org/fr/actualites/les-grandes-tendances-de-la-mobilite-etudiante-en-europe)

²⁴⁶ Campus France, *10 ans de mobilité en chiffre*, [Campus France - 10 ans de mobilité en chiffres](https://campusfrance.org/fr/actualites/10-ans-de-mobilite-en-chiffre)

stratégie, les étudiants de langues turque et turcique. Ces langues figurent à l'échelle du globe « des Balkans à l'ouest de la Chine, en passant par l'Iran et l'Afghanistan²⁴⁷ », ce qui correspond à une population de 150 à 180 millions de locuteurs. La Turquie se présente comme le pays qui, en 9 ans, de 2009 à 2018, a explosé le record de la progression d'étudiants internationaux avec +471% suite à la mise en place d'une stratégie d'attractivité qui tend à être compétitive par son offre et ses frais. Ont été attirés en particulier les étudiants en provenance du Moyen-Orient et d'Asie-Centrale comme la Syrie, l'Azerbaïdjan, le Turkménistan, l'Iran, l'Afghanistan et l'Irak²⁴⁸. Pour la zone Afrique du Nord- Moyen-Orient, la Turquie enregistre une progression de 8 à 35% sur la période 2013-2018²⁴⁹. L'évolution de la situation géopolitique de la région – particulièrement instable – est l'un des facteurs ayant contribué à l'arrivée massive d'étudiants étrangers. Par exemple, pour le cas des étudiants Syriens dont le pays est en guerre depuis 2011, leur nombre est passé à 20 701 en 2018 alors que la Turquie n'en accueillait que 455 en 2011²⁵⁰, ce qui correspond à une augmentation exorbitante de +2 779%. L'ensemble de cette progression correspond concrètement à 125 000 étudiants internationaux en 2018, ce qui fait de la Turquie la 10^e destination des étudiants mobiles (voir Annexe 8) et à une progression de six places dans les classements entre 2013 et 2018²⁵¹. Son objectif est d'atteindre les 200 000 étudiants internationaux d'ici 2023. Les données pour l'année 2023 sont encore indisponibles à l'heure actuelle et il ne nous est pas possible d'évaluer si l'objectif a été atteint. Toutefois, en 2020, l'effectif d'étudiants en mobilité entrante en Turquie était de 185 047, ce qui laissait à la Turquie conserver sa place n°10²⁵².

3.2. Les zones Europe et ANMO moteurs de l'accueil du Top 20

La deuxième partie du classement, c'est-à-dire le top 10 à 20 est également intéressante à regarder. Sur la période 2011-2016, avant la stratégie d'attractivité Bienvenue en France, le classement international, dès la 10^e position, apparait fortement perturbé puisque la Malaisie passe de la 13^e à la 10^e place, l'Italie de la 10^e à la 11^e place, les Pays-Bas de la 21^e à la 12^e place, la Turquie de la 28^e place à la 13^e place, l'Arabie Saoudite de la 25^e à la 14^e place, les Emirats arabes unis de la 17^e à la 15^e place etc (voir Annexe 12). Parmi ceux qui sont cités, les

²⁴⁷ Timour MUHIDINE, (2021), INALCO, « Dossier Langues turciques – Introduction », *Itinéraire(s) - Lettre de la recherche et de l'international* de l'INALCO, n°10, [Dossier Langues turciques - Introduction | Inalco](#)

²⁴⁸ Campus France, *Chiffres Clés*, (2021), *Op.cit.*, p.25

²⁴⁹ *Ibid.*, p.51

²⁵⁰ *Ibid.*, p.47

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² Nous avons pu remarquer que la Russie n'apparait plus dans le classement alors qu'elle se positionnait 5^e en 2019 ; les données 2020 n'ont pas été collectées en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine selon le rapport 2023 de Campus France (p.12)

plus grandes progressions touchent [dans l'ordre croissant] la Turquie, les Pays-Bas et l'Arabie Saoudite ex-aequo ce qui correspond aux zones Europe et ANMO.

En comparaison, également dans un espace de 5 ans, sur la période 2015-2020, la Turquie passe de la 15^e à la 10^e place, les Pays-Bas passent de la 12^e à la 11^e place, la Malaisie de la 10^e à la 14^e place, l'Espagne de la 22^e à la 15^e place, l'Autriche de la 17^e à la 16^e place, l'Arabie saoudite de la 11^e à la 17^e place, la Pologne de la 23^e à la 18^e place et enfin l'Ukraine de la 18^e à la 19^e place. Cette fois, les plus grandes progressions concernent l'Espagne suivie de l'Arabie saoudite puis de la Pologne, c'est-à-dire tout comme la période précédente la zone Europe et ANMO.

Comme le disait X. : « Si les pays de départ s'intéressent à la question de l'accueil, alors une diversification des choix de pays d'accueil s'opère. Pour la France, la conséquence est le repositionnement » (voir Annexe 24).

3.3. La classification des acteurs producteurs d'excellence en termes de perspectives internationales

Nous venons ainsi de voir un premier type de classement relatif au nombre d'étudiants internationaux effectuant leurs études après avoir franchi une frontière internationale strictement fondé sur un critère quantitatif se voulant le plus objectif possible selon les données recueillies auprès des Etats. La production et la visibilité de ce type de classement ne peut être sans conséquence sur les Etats dans la définition de leur politique publique ; le cas de la stratégie Bienvenue en France l'illustre précisément puisqu'elle a pour objectif quantitatif d'atteindre les 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027. Parallèlement à ces classements, on assiste à un autre type de classement objectif du point de vue de l'acteur, mais sensiblement subjectif du point de vue du fond. Il s'agit plus exactement des classements internationaux mesurant l'excellence des établissements. L'objet de la mesure est difficilement objectivable car qu'est-ce que l'excellence ? Selon Christophe Charle, « excellence is very difficult to define, however European universities are obsessed with excellence as well as our politicians²⁵³ ».

²⁵³ Christophe CHARLE, propos recueillis dans Darya LOYOLA, *Op.cit.*, p.1259

3.3.1. Une progression universitaire française honorable malgré des compétiteurs tenaces

Comme nous l'avons vu précédemment, la mesure de l'excellence a débuté en 2003 avec le classement de Shanghai élaboré par des acteurs au statut indépendant dans un contexte international déjà mu par des dynamiques compétitives propres à la mondialisation, suivi de Times Higher Education en 2004 qui affiche être un outil *"helping the world's universities to achieve excellence"*²⁵⁴. Parmi les classements les plus réputés auxquels la France porte une attention particulière et qui nous intéresse pour l'étude, le Times Higher Education (THE), produit annuellement par le magazine londonien Times Higher Education, évalue la qualité de l'enseignement et de la recherche, le nombre de citations, les transferts de connaissance vers l'industrie et le rayonnement international sur la base de plusieurs critères. Ce dernier critère montre qu'effectivement, la mobilité étudiante entrante est prise en considération jusque dans les classements avec, en l'occurrence, la proportion d'étudiants internationaux, la proportion du personnel international et la collaboration internationale comptant pour 7,5% (voir Annexe 13), bien que ce pourcentage puisse paraître mineur au regard des 60% partagés par l'enseignement, la recherche et le nombre de citations. Dans les explications méthodologiques du THE pour l'année 2010-2011, la mesure de ce critère était justifiée de la façon suivante : "the other indicator in this category is based on the ratio of international to domestic students. Again, this is a sign of an institution's global competitiveness and its commitment to globalisation"²⁵⁵. Dans la méthodologie de 2023, voici comment le THE se justifie : "The ability of a university to attract undergraduates, postgraduates and faculty from all over the planet is key to its success on the world stage. In the third international indicator, we calculate the proportion of a university's total relevant publications that have at least one international co-author and reward higher volumes"²⁵⁶. En conséquence, il ne fait aucun doute que les classements s'inscrivent dans un contexte de mondialisation qui tend à englober d'année en année davantage de pays comme nous l'avons vu finalement avec l'émergence de pôles d'attractivité comme les cas précédemment étudiés de la RPC et de la Turquie.

Dans le classement 2022, la France occupait la 7^e position mondiale : 39 établissements français y étaient classés sur 1662 universités, tandis que dix ans plus tôt, seulement 8

²⁵⁴ Times Higher Education, Rubrique "About us", [About us | Times Higher Education \(THE\)](#)

²⁵⁵ Times Higher Education, "World University Ranking 2010-2011 methodology", (2011), [World University Rankings 2010-11 methodology | Times Higher Education \(THE\)](#)

²⁵⁶ Times Higher Education, "World University Rankings 2023 : methodology", (2022), [World University Rankings 2023: methodology | Times Higher Education \(THE\)](#)

établissements étaient classés dans les 500 premiers²⁵⁷. L'année 2023 enregistre une progression quantitative pour la France ; 42 établissements sont désormais classés sur 1799 universités, mais pas qualitative puisqu'elle recule d'une place dans le classement international pour occuper la 8^e position²⁵⁸. L'année de l'annonce de la stratégie, en 2018, la première des universités françaises dans le classement était Paris Sciences et Lettres, classée à la 72^e place ex-aequo, avec un indice de 76,7 sur 100 pour l'évaluation des perspectives internationales²⁵⁹, tandis qu'en 2023, l'Université se hisse à la 47^e place (+25 places) pour quasiment le même indice obtenu : 76,3. Pour ne prendre que le Top 5 des universités françaises inscrites dans le classement 2023, dans l'ordre, la Sorbonne Université obtient un score de 72,3 en 2023 contre 66,6 en 2018, l'Université Paris-Saclay un score de 69,7 contre 63,5 en 2018, l'Institut Polytechnique de Paris un score de 95,6, ce dernier score étant le plus haut pour la France – certes dépassé par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse – contre 93,4 en 2018, et enfin l'Université Paris Cité un score de 68,3 contre 67,7²⁶⁰ en 2018. En 2018, nous avons compté 13 pays devançant la France dans le classement général des universités avec au moins une université ; en 2023, « plus que » 11. Les deux pays ayant été évincés – donc avant la 47^e place – sont la Suède et les Pays-Bas. Nous pouvons remarquer que sur les 13 pays (les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse, la Chine, le Canada, Singapour, l'Allemagne, la Suède, l'Australie, Hong Kong, le Japon et la Belgique, les Pays-Bas), figuraient dans le Top 20 des premiers pays d'accueil de la mobilité étudiante dans le monde en 2018, 9 pays, ce qui constitue une grande majorité.

L'effort de compétition international se fait ressentir au vu du classement puisque, en 2018, la position mondiale de l'Université d'Oxford du Royaume-Uni occupait la 1^e place du classement avec un score de 95 ; cinq ans plus tard, l'Université comptabilise un score de 96,2 pour les perspectives internationales tout en conservant sa 1^e place.

Du côté des EU, en 2018, la California Institute of Technologie prenait la 3^e place avec un indice de 59.7 pour les perspectives internationales, et en 2023, elle enregistre une forte progression jusqu'à atteindre un indice de 83.6 malgré un recul international de 3 places. Le

²⁵⁷ Campus France, « La France dans les classements internationaux », Coll. Les Brèves, n°9, [La France dans les classements internationaux \(campusfrance.org\)](https://www.campusfrance.org/fr/la-france-dans-les-classements-internationaux)

²⁵⁸ Campus France, World university ranking 2023 du THE : un record de 42 établissements français classés, [World University Ranking 2023 du THE : un record de 42 établissements français classés | Campus France](https://www.campusfrance.org/fr/world-university-ranking-2023-du-the-un-record-de-42-etablissements-francais-classes)

²⁵⁹ International outlook en anglais

²⁶⁰ Cet indice ne vaut que pour l'Université Diderot (Paris 7) et non pour Paris Descartes (Paris 5) qui ne figure pas dans le classement

Stanford University et le Massachusetts Institute of Technology l'ont aujourd'hui dépassée dans le classement avec respectivement un indice élevé de 79.8 et 89.3.

Quant à la Chine, elle occupait en 2023 avec l'Université de Tsinghua la 16^e place du classement mondial. Un indice de 40,3 pour les perspectives internationales est évalué tandis qu'en 2018, cette même université occupait le 30^e rang pour un indice de 40.

La Turquie intervient en 2018 dans le classement à partir du Top 300 seulement avec Koç University qui avait un indice 53,8 pour les perspectives internationales. Cinq ans plus tard, sa performance est descendue à 49,3.

Nous pouvons donc constater que pour ce qui est des meilleures universités françaises selon les critères du THE, la France progresse globalement en termes de perspectives internationales pour 4/5 universités du Top 5 entre l'avant et l'après stratégie Bienvenue en France et progresse également mieux que les pays pour qui l'accueil n'est pas une tradition. En revanche, du côté des pays traditionnels d'accueil, la France peine à faire mieux.

3.3.2. Les villes françaises dépassées par l'effort de compétition de la région Asie/Océanie

Il existe également des classements spécifiquement dédiés à l'évaluation des meilleures villes pour les étudiants internationaux. En effet, le QS Best Student Cities in the World for Studying Abroad a été créé en 2012 par le cabinet QS Quacquerelli Symonds. Les critères sont répartis en six catégories clés : le classement de l'université à l'échelle mondiale selon le QS World Universities Ranking produit par le cabinet, la proportion d'étudiants et d'étudiants internationaux, l'attrait de la ville, l'activité de l'emploi, l'accessibilité d'un point de vue financier, l'opinion des étudiants²⁶¹. Les organisateurs du classement décrivent l'environnement international pour les étudiants de la façon suivante : "there have never been so many attractive possibilities for international students²⁶²" et précisent pour le critère sur la proportion d'étudiants et d'étudiants internationaux que "this category is designed to look at the student make-up of the city, both overall and from an international perspective. Cities with higher proportions of students are likely to be better equipped with the facilities students need, while

²⁶¹ Craig OCallaghan, (2017), *QS Best Student Cities methodology*, [QS Best Student Cities methodology | Top Universities](#)

²⁶² QS Top Universities, Rubrique "Where to study", [Where to Study | Top Universities](#)

areas with high numbers of international students are more likely to be well-prepared to welcome even more²⁶³”.

En 2012, lors de la 1^e édition, la ville de Paris apparaissait en 1^e position du classement suivie de Londres, Boston, Melbourne, Vienne, Sydney, Zurich, Berlin, Dublin et Montréal²⁶⁴. Nous pouvons constater que 5/10 villes sont anglophones et que 6/10 villes se situent sur le continent européen. Comparativement, l’année avant la mise en place de la stratégie d’attractivité de la France, soit 6 ans plus tard, en 2018, le classement connaît de forts bouleversements puisque désormais Paris n’est plus numéro 1 mondial mais Londres, suivi de Tokyo, Melbourne, Montréal, Paris, Munich, Berlin, Zurich, Sydney et Séoul²⁶⁵. Nous pouvons remarquer cette fois que seulement 3/10 sont anglophones et que 5/10 villes sont européennes, soit 1 de moins qu’en 2012. Nous pouvons relever du côté de la région Asie/Océanie, la ville de Tokyo qui a fait une entrée fulgurante en passant de la 19^e place en 2012 à la 2^e place, tout comme Séoul classée 23^e en 2012 et désormais 10^e du classement, sans parler de Sydney et Melbourne, en Australie, qui continuent de figurer dans le Top 10 comparativement à la 1^e édition. Du côté de l’Europe, les villes de Vienne et Dublin ont reculé pour laisser la place à Munich en Allemagne devançant d’une place la capitale Berlin. Paris, elle, a chuté de 4 places pour atteindre la 5^e place mondiale. Enfin, le dernier classement publié à l’heure actuelle est celui pour l’année 2024. Londres maintient sa 1^e place, suivie de Tokyo, Séoul, Melbourne, Munich, Paris, Sydney, Berlin, Zurich et Boston²⁶⁶. En l’espace de 5 ans, Paris a chuté d’une place, passant ainsi de la 5^e à la 6^e place. Dans ce top 10, les mêmes villes sont classées, à l’exception de Montréal qui disparaît pour laisser place à un retour de Boston en 10^e position qui, lors de la 1^e édition, était pourtant 3^e. Parmi ces villes, il est notable que deux villes de la région Asie/Océanie, Tokyo et Séoul, occupent le Top 3, évinçant ainsi Paris mais aussi toutes les autres villes européennes et anglophones. Depuis la crise sanitaire, c’est-à-dire dans les classements de 2021 à 2024, Tokyo et Séoul ne figurent plus que dans le Top 4, à l’exception de l’année 2023 pour Tokyo, alors classée 7^e. 2024 est la première année depuis l’existence du classement où figurent dans le Top 3 deux pays de la zone Asie/Océanie. En effet, durant les jeunes années du classement, entre 2012 et 2014, Boston et Singapour des zones Amérique et Asie/Océanie, se voyaient occuper la 3^e place. Puis, entre 2015 et 2019, soit avant la pandémie

²⁶³ QS Quacquarelli Symonds, Our ranking, Best Student Cities Ranking, [Best Student Cities Ranking – QS Quacquarelli Symonds](#)

²⁶⁴ *The Guardian*, Datablog, “Best student cities in the world 2012 : How does your city compare?”, [Best student cities in the world 2012: How does your city compare? | News | theguardian.com](#)

²⁶⁵ QS Top Universities, “Best Student Cities 2018”, [QS Best Student Cities Rankings 2018 | Top Universities](#)

²⁶⁶ QS Top Universities, “Best Student Cities 2024”, [QS Best Student Cities Rankings 2024 | Top Universities](#)

de covid-19, Melbourne occupait alternativement la 2^e ou 3^e place, à l'exception de l'année 2017 où Montréal était classée 1^e pour la première et dernière fois. Enfin, entre 2021 et 2023, la ville de Munich en Allemagne avec sa 2^e place sur le podium talonnait la capitale Londres, avant donc, d'être évincée en 2024.

Ainsi, Paris a pu conserver sa place n°1 jusqu'en 2016, soit pendant 5 ans. Ce n'est qu'en 2017 que la ville de Montréal de la province du Québec prend sa place, avant que ce ne soit au tour de Londres de se positionner leader des meilleures villes pour les étudiants internationaux 6 années consécutives, de 2018 à 2024 (hors 2020, le classement n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire). Pour ce qui est de l'ensemble des villes françaises où les étudiants internationaux répondants à notre questionnaire ont étudié, à savoir principalement Lyon, Paris, Nantes, Dijon, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, à la question : « Le cadre de vie étudiant est-il agréable ? », 83,9% d'entre eux ont répondu avec une positive note de plus de 7/10. Cela représente 26 personnes sur 31 réponses.

Si on s'intéresse au nombre total de villes évaluées à travers ce classement, on peut relever que la France perd sa première place à un moment où la méthodologie de comptage passe d'un total de 75 à 100 villes évaluées. Paris recule encore de deux places lorsque l'ensemble des villes sondées passe de 100 à 120, puis de 120 à 140. La dernière édition du classement, celle de 2024, comptabilise un total de 160 villes pour la première fois. L'ajout de 20 villes en plus de 2023 n'aura cette fois pas fait reculer la France, au contraire, elle est passée de la 8^e à la 6^e place. Bien qu'en général nous retrouvons les mêmes villes dans le Top 10, cet indicateur soutient que la compétitivité est croissante puisque le classement prend la peine d'inclure de nouvelles villes d'années en années. Selon cette logique, le seuil des 200 villes incluses dans le classement devrait être prochainement atteint.

Du point de vue du critère « Student Mix » mesurant, de manière quantitative, à la fois la population étudiante, le volume d'étudiants internationaux, le ratio international et la tolérance et l'inclusion, nous avons pu remarquer que son score le plus haut²⁶⁷ datait de la première année du classement, en 2012, avec un total de 85, 2015 étant sa deuxième année avec la meilleure performance : 83. De 2016 à 2018, avant la mise en place de la stratégie d'attractivité, son score varie entre 79,7 et 80, puis la première année de la stratégie, le résultat reste à 80, pour ensuite remonter dès 2021, après la pandémie, à 82,1, 83,2 et 84,8, ce qui est bon signe pour les années à suivre en restant sur la nouvelle méthodologie de calcul des étudiants internationaux pour la France.

²⁶⁷ Les données sont cependant indisponibles pour les années 2013, 2014 et 2021

Conclusion partielle :

Il apparaît donc que la stratégie d'attractivité de la France s'inscrit dans un cadre compétitif originaire des années 1980 et accru par les classements internationaux parus au XXI^e siècle en tant qu'elle s'efforce elle-même de s'améliorer sur des critères mesurables objectivement mais délibérément choisis selon le paradigme de la mondialisation. Ces classements, compétitifs par défaut, ont un pouvoir normatif, c'est-à-dire une faculté de produire de normes. Le caractère international des classements fait des critères des critères internationaux et participe, par défaut, à transformer ces critères en standards internationaux. Cela rejoint le discours de présentation d'Edouard Philippe qui, en 2018, déclarait « Face à une concurrence internationale de plus en plus vive, la France doit rester l'un des acteurs majeurs de cette mondialisation des études supérieures. C'est pourquoi nous présentons aujourd'hui la stratégie 'Bienvenue en France' ». La locution conjonctive « c'est pourquoi » exprime un rapport de cause à conséquence. Dès lors, il est vrai que « les classements internationaux sont à l'origine de normes de comportement qui s'imposent aux gouvernements à qui il revient de formuler une stratégie correspondante²⁶⁸ ».

Sur le plan stratégique, une stratégie politique devrait consister en l'anticipation sur l'espace-temps des autres acteurs. Or, il apparaît que la France n'a pas réellement su anticiper la réaction des autres acteurs, ni être à l'avant-garde d'une stratégie d'attractivité, et que la stratégie promue par la France en 2018 accuse d'un certain retard puisqu'elle répond à un constat comme l'indiquait X. : « c'est plus qu'une pensée, c'est un constat » (voir Annexe 24), dont la perte de positionnement dans les classements remonte au moins à 2007 lorsque l'Australie dépasse la France. Depuis 2018 finalement, la maîtrise du territoire et du temps devant en principe faire office de démultiplicateur de puissance compense une perte de place acquise au fur et à mesure des années telle que nous nous le représentons sur le plan géopolitique. La stratégie Bienvenue en France se révèle ainsi une stratégie réactive se voulant proactive et de nature politique selon la classification de B. Hugonnier puisque son objectif sous-jacent est « la recherche d'un prestige national²⁶⁹ », voire de son prestige originel dit « traditionnel ». C'est ainsi que nous retrouvons le sens des propos de l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe dans le discours de présentation de la stratégie : « Mais une seconde étape, tout aussi importante, consiste à gagner la bataille de la concurrence internationale entre nos

²⁶⁸ Christophe STRASSEL, *Op.cit.*, p.33

²⁶⁹ Bernard HUGONNIER, *Op.cit.* p.45

systèmes d'enseignement supérieur et de recherche ». Toutefois, dans la mesure où cette stratégie n'est pas une fin en soi mais un moyen, depuis sa mise en œuvre, n'est pas parvenue à remonter significativement dans le classement international alors que ses effectifs ne font qu'augmenter. La France doit alors continuer sur cette lancée et poursuivre ses efforts pour espérer dépasser le Canada.

Partie III : Une nouvelle gestion de la mobilité étudiante internationale

La stratégie d'attractivité a mis en place des mesures dédiées à l'amélioration de l'accueil qui s'explique par la volonté d'attirer des étudiants venant des quatre coins de la planète, en particulier ceux qui incarnent l'excellence académique. Dans l'optique de financer ces mesures d'accueil, il a été décidé d'augmenter les frais d'inscription à destination des étudiants universitaires en provenance d'une grande partie du monde ; ce même monde où se joue le rayonnement et l'image de la France. L'internationalisation est ainsi remise à jour à travers des motivations et objectifs dessinés par la stratégie. Il va s'agir de comprendre ces mesures, d'en dénouer les enjeux, et de relever ce qui s'inscrit dans une évolution.

Chapitre 1 : Répondre à un meilleur accueil

1.1. La mise en place inédite d'un Label chargé de l'assurance-qualité de l'accueil

Nous avons fait le choix de nous pencher spécifiquement sur le Label « Bienvenue en France » en raison de son caractère inédit et holistique qui est illustratif de la prise en considération de l'Etat pour le premier pilier de la stratégie d'attractivité. Ce Label est d'ailleurs considéré comme étant un « axe majeur de la stratégie Bienvenue en France²⁷⁰ ».

En effet, dans son discours, le Premier Ministre Edouard Philippe, annonçait avoir réfléchi à un label et que des moyens seront consacrés à la mise en œuvre des efforts pour l'obtention de ce Label :

J'ai donc souhaité qu'un label « Bienvenue en France » soit créé dès cette année et attribué, par Campus France, aux universités et aux écoles qui améliorent très concrètement l'accueil des étudiants internationaux. Soixante-dix établissements se sont déjà engagés et pourraient prétendre obtenir une labellisation, avant que d'autres ne les rejoignent. J'ai aussi demandé à la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de constituer un fonds d'amorçage «

²⁷⁰ Campus France, « Campus France publie le bilan du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions », [Campus France publie le bilan du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions | Campus France](#)

Bienvenue en France » pour accompagner, dès la rentrée 2019, les initiatives concrètes des universités labellisées. Il sera doté de 10 millions d’euros dès cette année²⁷¹.

Une mise au point sur ce qu’est un label est importante. Premièrement, comme nous le rappelle le conseiller ministériel Tarek Mahraoui : « Un Label ne vaut en réalité que pour ceux qui le reconnaissent » (voir Annexe 26). Deuxièmement :

Notons pour commencer que le label a ceci de remarquable qu’il est un instrument de gouvernement qui vise à agir non seulement sur les individus dont on souhaite qu’ils modifient leurs comportements ou conduites mais également sur des acteurs collectifs, conçus à l’occasion comme des leviers de l’action publique²⁷².

Ici, il s’agit des établissements d’enseignement supérieur français. Tous les acteurs au sein de ces structures travaillant dans la chaîne de l’accueil devraient ainsi être touchés par une modification des comportements et des conduites. Celles-ci concernent l’accompagnement, dans les meilleures conditions des étudiants étrangers. Ce Label s’applique tant aux établissements accueillant les étudiants étrangers en mobilité dite « encadrée » (à savoir Erasmus+) que les étudiants en mobilité « individuelle » (à savoir les étudiants en mobilité de diplôme) ; le manque d’équité du service d’accueil peut porter préjudice à l’établissement²⁷³ en dépit du fait souligné par les propos de A. : « Mon sentiment c’est que pour les étudiants en échange, les partenariats entre établissements sont tellement stricts, que l’accompagnement est obligatoire, contrairement aux mobilités libres, qui d’ailleurs est difficile à identifier et à convaincre » (voir Annexe 29). En décembre 2019, l’année du lancement de la plateforme de candidature du Label « Bienvenue en France », Mme Marine Ribals, représentante de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), « regrett[ait] que les services mis en place par les établissements soient souvent réservés aux étudiants en mobilité encadrée et ne soient pas accessibles à tous les étudiants internationaux²⁷⁴ ». Il apparaît que depuis, un réel progrès en la matière a été effectué.

Lors de notre entretien, Y. nous expliquait également que :

Le Label est un indicateur. Il permet aux établissements d’acquérir une visibilité internationale supplémentaire notamment suite au contexte défavorable de la crise sanitaire qui a mis en exergue des difficultés vécues de la part des étudiants internationaux et des Français également. Les étudiants

²⁷¹ Edouard PHILIPPE, *Op.cit.*

²⁷² Henri BERGERON, Patrick CASTEL, Sophie DUBUISSON-QUELLIER, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l’obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, Vol.3, p. 10, [Gouverner par les labels | Cairn.info](#)

²⁷³ Cadre de référence d’évaluation des candidatures au Label « Bienvenue en France », version du 10 septembre 2020, [20200910_cadre_reference.pdf \(campusfrance.org\)](#). p.4

²⁷⁴ Campus France, *Conseil d’Orientation relatif aux modalités d’accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France*, *Op.cit.*

internationaux peuvent être amenés à utiliser ce critère qui détermine les services mis à leur disposition.

Pour obtenir le Label, deux conditions sont à respecter pour prétendre au dépôt d'une candidature auprès de la Commission, instance en charge de l'évaluation : « proposer une offre de formation dont une partie au moins est visée par l'État ou par des organisations habilitées²⁷⁵ » et « avoir mis en place des dispositifs et services destinés à mieux accueillir les étudiants internationaux²⁷⁶ ». En fonction de ce dernier critère, 1 à 3 étoiles sont attribuées à l'établissement d'enseignement supérieur français par une commission indépendante tout d'abord valable pour quatre années consécutives. Ce Label s'applique spécifiquement au périmètre national de la France.

En date du 17 mai 2023, lors de la 13^e Commission de labellisation, étaient dénombrés 151 établissements labellisés « Bienvenue en France » catégorisés en 8 types d'établissements : les Universités/Etablissements publics expérimentaux (EPE) – Communautés d'universités et établissements (COMUE), les Grands établissements, les Ecoles de commerce et de management, les Ecoles d'ingénieurs, les Ecoles d'art, de mode, d'architecture, les Ecoles de langues, les Ecoles spécialisées et enfin les Instituts catholiques²⁷⁷. Sept établissements de l'enseignement supérieur aux statuts privés, publics, associatifs, viennent de rentrer dans le décompte, succès pour lequel la Commission se réjouit. « Sur les 150²⁷⁸ établissements labellisés, 33 sont labellisés de niveau 3 (22%), 101 de niveau 2 (67%) et 16 de niveau 1 (11%)²⁷⁹ ». Comparativement à 2022, le pourcentage d'évolution du nombre d'établissements labellisés est de 8,6%.

Il est probable que le Label « Bienvenue en France » n'ayant aucune équivalence européenne, – comme le souligne Y. : « Il n'existe pas à l'heure actuelle de Label comme Bienvenue en France au niveau européen » (voir Annexe 25) –, se soit inspiré du Label d'Erasmus+ « Bonne pratique » couvrant les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, créé en 2014 parallèlement à la réforme qui a touché la première version du programme Erasmus. Le Label est remis par l'agence Erasmus+ France / Education Formation qui est un GIP sous la tutelle conjointe « des ministères chargés de l'Education

²⁷⁵ Campus France, Label Bienvenue en France, [Label Bienvenue en France \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Campus France, (2023), 151 établissements labellisés, [20230627_Liste-EES-Labellises.pdf \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

²⁷⁸ La donnée manque pour le 151^e établissement.

²⁷⁹ Campus France, *Label Bienvenue en France, Bilan 2019-2022*, [Campus France publie le bilan du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions | Campus France](https://campusfrance.org)

nationale, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle²⁸⁰ ». La différence est que le premier Label du genre, « Bonne pratique » s'appliquait à des projets de mobilité et des projets de partenariat d'établissements ne relevant pas forcément de l'enseignement supérieur français puisque le programme d'origine s'est volontairement ouvert à des « établissements scolaires de la maternelle au lycée, établissements des filières générales, technologiques professionnelles, publics ou privés ; établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés ; organismes de formation, partenaires sociaux, membres des réseaux consulaires, opérateurs de compétences (OPCO) ; associations, institutions culturelles, services d'information et d'orientation ; [collectivités territoriales](#) de toute taille²⁸¹ » ; répartis dans « 200 pays participants ou partenaires du programme²⁸² ». Dès lors, selon Y. « Il y a aussi l'idée pour la France d'être à l'avant-garde », d'autant que la publication et la diffusion du Guide des bonnes pratiques d'accueil à l'Europe est en cours de projet (voir Annexe 25).

1.2. Une prise en charge holistique de l'accueil

La remise d'une à trois étoiles signifie qu'une marge d'amélioration est encore possible pour les établissements ne s'en voyant attribuer qu'une ou deux sur trois. Cela peut faire l'objet de critiques tout comme d'un autre côté être considéré comme une échelle évaluative poussant au progrès ; c'est probablement sous cet angle qu'a été pensée cette classification. Les critères d'évaluation de la qualité sont divisés en 5 champs ou domaines thématiques : 1. la qualité et l'accessibilité de l'information ; 2. la qualité et l'accessibilité des dispositifs d'accueil ; 3. l'accessibilité et l'accompagnement des enseignements ; 4. le logement et la qualité de la vie de campus ; 5. la qualité de suivi post-diplômant. L'ensemble des indicateurs, au nombre de 20, est détaillé dans le Cadre de référence d'évaluation des candidatures au Label « Bienvenue en France²⁸³ ». La mention « Welcome Package (WP) » est annotée auprès des 18²⁸⁴ indicateurs considérés comme « fondamentaux²⁸⁵ » pour un accueil de qualité.

²⁸⁰ Erasmus+, L'agence Erasmus+, « Présentation de l'agence », « Son organisation », [Organisation de l'agence Erasmus + France | Agence Erasmus+ France \(erasmusplus.fr\)](#)

²⁸¹ Erasmus+, Présentation du programme Erasmus+, « Qui peut en bénéficier ? », [Qui peut en bénéficier ? | Agence Erasmus+ France \(anima-productions.com\)](#)

²⁸² Erasmus+, Présentation du programme Erasmus+, « Les pays participants », [Liste des pays participants et partenaires du programme Erasmus+ | Agence Erasmus+ France \(anima-productions.com\)](#)

²⁸³ Campus France, Cadre de référence d'évaluation des candidatures au Label « Bienvenue en France », *Op.cit.*

²⁸⁴ Campus France, Lettre d'engagement du Label Bienvenue en France, Version révisée V2/2023, Article 1, p.4 [Label "Bienvenue en France" - Lettre d'engagement de l'établissement \(campusfrance.org\)](#)

²⁸⁵ Cadre de référence d'évaluation des candidatures au Label « Bienvenue en France », *Op.cit.* p.4

Lors de la première version du Label « Bienvenue en France », dans le champ 1, nous pouvions distinguer la parution de sites Internet conçus pour répondre aux besoins d'un public international, la présentation détaillée de l'offre de formation, la disponibilité des procédures de candidature et d'admission tout au long du séjour d'études et la disposition d'outils numériques. Le champ 2 juge de l'efficacité des collaborations avec les partenaires locaux pour les démarches administratives, de la disponibilité de livrets d'accueil riches en informations de tout type, de la qualité et l'accessibilité des services et dispositifs d'accueil et de l'organisation d'évènements d'accueil dès la rentrée universitaire puis tout au long de l'année. Le champ 3 évalue quant à lui la richesse de l'offre de cours en langue anglaise, les initiatives favorisant la réussite d'études, le développement d'un espace numérique étudiant dédié à la formation, l'offre de français langue étrangère au cours de l'année. Le champ 4 concerne l'effectivité d'un service international au sein de l'établissement d'accueil, l'élaboration des partenariats dans le but de faciliter les démarches d'accès au logement, le travail collaboratif avec des associations étudiantes pour faciliter l'intégration, la présence de dispositifs d'accompagnement dans tous les domaines. Le dernier champ mesure les dispositifs d'accompagnement à l'emploi, l'accompagnement personnalisé en matière d'aide et de formation à l'entrepreneuriat, le caractère dynamique du réseau Alumni de l'établissement et les outils de suivi de trajectoire et d'insertion professionnelle.

Dans le questionnaire que nous avons livré aux étudiants internationaux, il nous fut intéressant de relever les réponses libres à la question : « Selon vous, quel est le kit indispensable pour une bonne intégration étudiante en France ? ». Deux types de réponses se démarquent sur un total de 20 réponses en ce qui concerne ce que pourraient améliorer les établissements français. La première se concentre sur la langue française et sa maîtrise, apparemment indispensable, à raison. La seconde se focalise sur l'environnement social, à savoir des « amis », des « collègues », un « accompagnement », des « bonnes connaissances », de « bons camarades ». L'attention portée à l'aspect social par les étudiants internationaux eux-mêmes renforce les propos de X. qui déclarait : « De fait, il est impossible de concevoir l'accueil de manière digitalisée uniquement. Le lien social est indispensable. » (voir Annexe 24). Cette affirmation rejoint le sens des propos de l'étudiante Daria Shtanko qui racontait : « Oui, mon copain était déjà en études en France » (voir Annexe 28). Autrement, du côté de l'investissement personnel, ce sont surtout le « courage », la « motivation », l'« ouverture d'esprit » et la « volonté » qui ont été mentionnés par les étudiants internationaux.

Nous pouvons remarquer que toutes les phases du séjour – en amont du trajet, pendant les études et le post-diplomation – de l'étudiant international sont impliquées dans l'évaluation de l'accueil qui apparaît fonctionner comme une longue chaîne, comme le soulignait X. : « L'accueil s'inclut dans une chaîne », ponctuée de services répondant à des besoins spécifiques – l'étudiant international étant un public spécifique. La prise en considération de toutes les phases du séjour revient à ce que disait Tarek Mahraoui :

La France porte à la disposition de tous ses étudiants un portail d'offre de logement ; le logement occupant la première place en termes de coût pour les étudiants. C'est déjà une réponse majeure sur la capacité d'accueil. Ensuite, nous proposons également un portail de l'offre unique. Contrairement à beaucoup de pays, notamment anglo-saxons, nous pouvons faire bénéficier nos étudiants internationaux de la sécurité sociale gratuite, ouverte de droit. Quant à la restauration (et au logement), le seul système se rapprochant du nôtre est celui de l'Allemagne, mais même là, notre tarif à 3 euros pour un repas complet et équilibré, et à 1 euro pour les boursiers, est rare. Également, sont recensées toutes les bourses disponibles sur Campus France, ce qui n'est à ma connaissance le cas pour aucun autre pays. Ainsi, sur beaucoup d'éléments, les conditions de vie sont plus favorables que dans les autres pays. Tous ces éléments contribuent déjà à poser les bases d'un accueil holistique.

1.3. Un élargissement des champs consacrés à l'accueil pour répondre à la concurrence

L'année 2023 est pour le Label une année importante dans la mesure où il s'agit de l'année initiant la 2^e phase de labellisation autant pour les premiers établissements à avoir bénéficié du Label en 2019 que pour tout nouveau candidat. Les qualités requises pour prétendre à la candidature sont désormais plus précises mais plus vastes : « a. Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) délivrant des diplômes nationaux. b. Établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux (universités, grands établissements, écoles supérieures, établissements publics expérimentaux, écoles d'architecture). c. Établissements d'enseignement supérieur délivrant un titre professionnel actif enregistré à leur nom propre au Répertoire national des certifications professionnelles (écoles d'art et de mode, écoles spécialisées en tourisme, hôtellerie et restauration). d. Écoles d'ingénieur accréditées par la Commission des titres d'ingénieur - CTI. e. Établissements d'enseignement supérieur délivrant un grade de Licence ou de Master (écoles de commerce et de management évaluées par la Commission d'évaluation des formations et des diplômes de gestion - CEFDG) ou visées par le MESR. f. Établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif (établissements labellisés EESPIG) ». Cette deuxième et nouvelle version leur permettrait non plus d'être labellisés pour une période de quatre ans mais de cinq ans²⁸⁶. Les candidatures se faisaient déjà en 2019 par le biais d'un questionnaire en

²⁸⁶ Campus France, « Ouverture de la plateforme de candidature au Label Bienvenue en France », Actualité, 21 juin 2023, [Ouverture de la plateforme de candidature au Label Bienvenue en France | Campus France](#)

ligne sur la plateforme Campus France. Ce dernier consiste principalement en une auto-évaluation de 136 questions par le responsable du Label de l'établissement candidat²⁸⁷. Cette année, ce questionnaire est renouvelé et amélioré à l'ordre du jour. Auparavant composé de 20 indicateurs permettant de juger des mesures dédiées à l'accueil, le Label dispose pour sa deuxième phase de 28 indicateurs dans une volonté d'amélioration. Un 6^e champ, le « champ [du] développement durable et [de] la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)²⁸⁸ » a été ajouté. Plus concrètement, ce champ « comporte 4 indicateurs : 1. l'implication des étudiants internationaux dans la construction d'une politique de DD&RSE, 2. l'information et la sensibilisation des étudiants internationaux aux enjeux environnementaux et sociaux, 3. l'accompagnement des étudiants internationaux dans la transition durable, 4. l'accompagnement des étudiants internationaux dans la transition inclusive » selon les informations reçues de la part de Y. En outre, un « approfondissement des thématiques » est de mise avec cette 2^e version du Label notamment en ce qui concerne « l'accueil des étudiants [étrangers] en situation de handicap, la formation à distance, les pratiques sportives et le suivi médico-psychologique²⁸⁹ ». L'Association Européenne de l'Université (EUA), qui est la voix collective des Universités d'Europe et des conférences nationales des recteurs dans 49 pays européens, soutient que : « Universities in Europe and around the world are crucial to global sustainable development²⁹⁰ » et que : « Universities and their missions will widely benefit from equity and inclusion, and it is therefore in their core interest to promote these values in society²⁹¹ ». De fait, les enjeux qui gravitent autour de l'accueil apparaissent s'agrandir d'années en années au rythme des nouvelles considérations portées à la différence ou bien à la concurrence, selon les points de vue. La logique de la concurrence peut effectivement nous orienter dans cette direction : « la pression exercée par leurs concurrents incite en effet les entreprises à valoriser leur production, à se singulariser en misant sur l'originalité, une qualité de service ou en s'adressant à de nouveaux segments de clientèle²⁹² ». En effet, l'indicateur « Tolerance & Inclusion » du QS Best Student Cities a pour but de refléter « the importance for many international students of choosing a study environment which is likely to be hospitable to their own cultural background, lifestyle and

²⁸⁷ Campus France, Présentation des modalités de candidature au Label Bienvenue en France, [Label Bienvenue en France - Campus France \(smapply.io\)](#)

²⁸⁸ Campus France, *Op.cit.*

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ European University Association, "Who we are", [Who we are \(eua.eu\)](#)

²⁹¹ European University Association, "Universities without walls. A vision for 2030", Février 2021, [universities without walls a vision for 2030.pdf \(eua.eu\)](#)

²⁹² Autorité de la concurrence, Rubrique « La concurrence et vous », « Les vertus de la concurrence », [Les vertus de la concurrence | Autorité de la concurrence \(autoritedelaconcurrence.fr\)](#)

identity. This score is based on the Social Progress Index, which tracks indicators by country on a variety of aspects, including tolerance and inclusion²⁹³ ».

1.4. Les limites méthodologiques du Label « Bienvenue en France »

Selon le Bilan de Campus France, en 2022, 65% des étudiants internationaux étaient inscrits dans les 139 établissements labellisés. Cela traduirait qu'un pourcentage de 35% d'étudiants internationaux figurent dans un établissement d'enseignement supérieur français non labellisé. En effet, dans le cadre de ce premier pilier de la stratégie d'attractivité dédié à l'accueil, un Label n'étant « pas un vecteur d'oppression » selon Tarek Mahraoui, Conseillé en charge de la Vie étudiante et de l'engagement au Cabinet ministériel de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (voir Annexe 26), il existe des établissements non labellisés. C'est également les propos tenus par Y. : « Le fait que la candidature soit sur la base du volontaire n'entre pas en contradiction avec la volonté d'atteindre 500 000 étudiants à l'horizon 2027 puisque notamment beaucoup d'établissements non labellisés accueillent très bien les étudiants internationaux » (voir Annexe 25). Cela s'explique concrètement par l'autonomie qui a été conférée aux établissements de l'enseignement supérieur comme l'expliquait Tarek Mahraoui, conformément à l'article L711-1 du code de l'éducation qui dispose que : « Les universités françaises sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. (...) Ils sont autonomes. Exerçant les missions qui leur sont conférées par la loi, ils définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels ».

En réalité, il faut comprendre que le nombre total d'établissements labellisés ne concerne qu'une partie minoritaire de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français remplissant les conditions explicitées plus haut. Pour le reste, cela ne signifie pas que des mesures d'accueil ne sont pas mises en place. A titre d'exemple, sur son site Internet, l'Université Pasquale Paoli, de Corse, sur la thématique du logement, met à disposition des étudiants internationaux en mobilité d'échange ou de diplôme, une liste des agences immobilières susceptibles de leur proposer un logement, les sites de colocation ou de location individuelle possibles, le site du Crous pour la Corse, le nom des associations étudiantes

²⁹³ QS Quacquarelli Symonds, Best Student Cities Ranking, *Op.cit.*

pouvant offrir une aide informationnelle²⁹⁴ ainsi qu'une liste du nom des établissements hôteliers étudiants « spécifiquement négocié[ée] par le CROUS de Corse en raison de l'indisponibilité d'une partie des logements en chambre universitaire du CROUS de Corse²⁹⁵ ». Toujours à titre d'exemple, à l'Université du littoral de la Côte d'Opale, dans la région des Hauts-de-France, en France, est proposé un Guide d'Accueil de 29 pages en français et en anglais sur son site Internet. En deuxième page de ce Guide, il apparaît que l'amélioration de l'accueil est une composante de la stratégie internationale de l'Université selon les mots du Président de l'Université Hassane Sadok et du Vice-Président délégué aux Relations internationales Rachid Amara : « L'université est engagée dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants internationaux tout au long de leur cursus²⁹⁶ ». Elle organise pour la rentrée 2023 une journée d'accueil des étudiants internationaux primo-arrivants²⁹⁷ avec à disposition lors de la journée des autocars pour venir les récupérer et pour les déposer à la fin des animations. Du 28 août au 27 octobre 2023 un guichet d'accueil se tiendra à disposition des étudiants internationaux pour tout renseignement administratif²⁹⁸. Mais encore, l'Université Paris-Cité dit « suivre les évolutions géopolitiques et géostratégiques pour piloter et ajuster sa stratégie sur le long terme » pour l'élaboration de collaboration et de partenariats avec les « meilleures » universités.

Chapitre 2 : Un facteur inédit d'attractivité pour la France : la hausse des frais d'inscription

2.1. Une sélectivité géographique

Le deuxième pilier de la stratégie porte sur une composante strictement financière. Son périmètre spatial d'application est limité aux établissements d'enseignement supérieur afférents à la préparation d'un diplôme national de licence et de master ou du titre d'ingénieur diplômé relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur – auparavant Madame Frédérique Vidal et depuis le 20 mai 2022 Madame Sylvie Retailleau. Il ne peut donc être sans conséquence

²⁹⁴ Université Pasquale Paoli, Study in Corsica, « FAQ », [FAQ | Studià | Università di Corsica Pasquale Paoli | Université de Corse Pasquale Paoli \(universita.corsica\)](#)

²⁹⁵ Université Pasquale Paoli, Study in Corsica, « Hors programme d'échange », [Hors programme d'échange | Studià | Università di Corsica Pasquale Paoli | Université de Corse Pasquale Paoli \(universita.corsica\)](#)

²⁹⁶ Université de la Côte d'Opale (ULCO), Guide d'accueil des étudiants internationaux, FR, [Guide d'accueil des étudiants internationaux \(univ-littoral.fr\)](#)

²⁹⁷ Université de la Côte d'Opale (ULCO), Etudiants entrants, « Journée d'accueil des étudiants internationaux FR/EN », [Inscription à la Journée d'accueil des Étudiants internationaux \(Inscriptions du 1 au 20 septembre 2023\) - Université du Littoral Côte d'Opale \(univ-littoral.fr\)](#)

²⁹⁸ Université de la Côte d'Opale (ULCO), « Guichet d'accueil à l'attention des étudiants internationaux FR/EN », <https://www.univ-littoral.fr/journee-daccueil-des-etudiants-internationaux/#>

un changement de loi qui touche à un des critères possibles de sélection de la part des étudiants étrangers comme en témoigne le questionnaire que nous avons soumis à des anciens ou actuels étudiants internationaux : pour 33,3% d'entre eux, soit 11 personnes sur 33, le coût de la formation a été un facteur de choix. Lors du discours sur la présentation de la stratégie d'attractivité, le Premier Ministre Edouard Philippe s'exprimait ainsi : « Mieux accueillir les étudiants étrangers est donc le premier pilier de notre stratégie. Le second consiste à instaurer une forme d'équité financière. Actuellement, la France est l'un des pays au monde où les droits d'inscription²⁹⁹ des étudiants internationaux sont les plus faibles : c'est presque comme s'ils n'existaient pas. En bref, un étudiant étranger très fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est absurde et injuste. Et ce choix a comme conséquence la faiblesse des moyens disponibles pour accueillir et accompagner les étudiants internationaux ».

Le 19 avril 2019, cinq mois après l'annonce de la stratégie d'attractivité, est publié un arrêté national fixant les nouveaux droits d'inscription annuels³⁰⁰. Celui-ci a été modifié quelques jours plus tard, le 10 mai 2023.

Selon l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, nous avons d'un côté les « ressortissant[s] de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ; [les] titulaire[s] d'un titre de séjour portant la mention 'Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/ EEE/ Suisse'; [les] titulaire[s] d'une des cartes de résident prévues aux 5° et 6° de [l'article L. 411-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#) ou être titulaire d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ou être un mineur âgé de moins de dix-huit ans et descendant direct ou à charge du bénéficiaire de l'une de ces cartes ; [les personnes] fiscalement domicilié[es] en France ou [...] rattaché[es] à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire au titre de laquelle l'inscription est demandée ; [les] bénéficiaire[s] du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou [...] une

²⁹⁹ Avant 2019, on parlait de « frais de scolarité »

³⁰⁰ Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, NOR : ESRS1906922A, [Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection ; [les] ressortissant[s] d'un Etat ayant conclu un accord international applicable à la République française prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques à ceux applicables aux ressortissants français ou dispensant les ressortissants de cet Etat de l'obligation de détenir un titre de séjour en France » ainsi que « l'ensemble des étudiants inscrits en France avant la rentrée universitaire 2019 pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement ou pour suivre une formation dans un centre de français langue étrangère ; ces étudiants s'acquitteront des mêmes montants de droits que les étudiants français et étudiants ressortissants de l'Union européenne jusqu'à la fin de leurs études, dès lors que ces dernières sont effectuées sans discontinuité³⁰¹ ». A ceux-ci s'appliquent les sommes d'inscription annotées dans le tableau 1 en annexe de l'arrêté (voir Annexe 14). De l'autre côté, nous avons « les étudiants en mobilité internationale » d'après le titre du tableau en annexe de l'arrêté, à qui s'appliquent les sommes annotées juste au-dessous (voir Annexe 15). Les étudiants en mobilité internationale désignent plus exactement des étudiants « extra-communautaires », ce qui suppose une communauté de personnes regroupées parmi les étudiants de nationalité de l'un des 27 Etats de l'Union européenne, de l'un des 30 Etats de l'Espace Economique Européen ou de Monaco, d'Andorre, de Suisse et de Québec³⁰². Il apparaît en effet que « les règles communautaires interdisent aux universitaires tout traitement différencié entre étudiants européens³⁰³ ». Dès lors, les étudiants considérés dans ce cadre sont « assimilés aux étudiants nationaux³⁰⁴ » et paient ainsi un tarif indifférencié des frais d'inscription.

Le discours prononcé par l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe dénonce explicitement ce qui est jugé comme une injustice sociale aux yeux du gouvernement français. La comparaison avec un étudiant de nationalité française dont les parents sont résidents sous-entend une perspective nationaliste de la question financière de ce second pilier. La deuxième justification inscrite dans le discours est celle de rendre cette faible tarification responsable d'une limite de moyens (probablement financiers) pour aider ces étudiants internationaux à s'installer convenablement dans notre pays le temps d'un séjour d'études. Il nous faudrait ainsi comprendre que cette augmentation des tarifs d'inscription est dans l'intérêt de ces mêmes

³⁰¹ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, *Op. cit.*

³⁰² « Les étudiants québécois ne pouvant être discernés de l'ensemble des étudiants canadiens dans nos bases de données, tous les étudiants canadiens sont considérés dans cette études comme « extracommunautaires » et par conséquent potentiellement soumis à l'application des droits différenciés », note de bas de page d'une Note d'information du SIES, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), n°2, p.5, 2023

³⁰³ Isabelle REY-LEFEBVRE, 17 avril 2013, « Les universités s'interrogent sur le coût de la scolarité des étudiants étrangers », *Le Monde*, Europress, p.11, [en ligne]

³⁰⁴ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, *Op.cit.*

étudiants car les moyens de leur accueil augmenteraient en contrepartie. En effet, il a été indiqué, quatre jours avant la publication de l'arrêté, dans une lettre signée de la main de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) Brigitte Plateau adressée aux chefs d'établissement d'enseignement supérieur, que la stratégie d'attractivité repose sur « la mise en place de droits d'inscription différenciés, accompagnée d'une politique forte d'exonérations et d'allocations de bourses confiée aux ambassades et aux établissements d'enseignement supérieur, qui permettra de financer ces mesures d'accueil³⁰⁵ ». Nous retrouvons cette information dans l'intervention du 7 juin 2023 de Benjamin Leperchey, adjoint de la Directrice générale de la DGESIP, lors de l'ouverture³⁰⁶ de la 9^e édition du Colloque de l'Accueil 2023 de Campus France qui est un événement majeur s'adressant « à tous les représentants des établissements d'enseignement supérieur mais plus particulièrement aux services des relations internationales, services de la scolarité, services de l'accueil et de la vie étudiante³⁰⁷ ». En parallèle d'une prise de position défensive envers les étudiants internationaux concernés par l'augmentation des frais d'inscription, est défendue l'attractivité du système d'enseignement supérieur de la part des autorités gouvernementales par le biais de ce même remaniement tarifaire. A partir de là, comment ne pourrait-il pas s'agir d'une recomposition de la cartographie des étudiants internationaux en France ? « C'est une nouvelle géographie de l'accès aux études qui est en train de se dessiner, où les origines géographiques et sociales deviennent un élément déterminant », soutiennent Antonin Durand et Guillaume Tronchet³⁰⁸.

Sont concernés par les droits différenciés 50 700 étudiants extracommunautaires à la rentrée 2019, soit 38% de l'ensemble des étudiants extracommunautaires ; deux ans plus tard, pour la rentrée 2021, 96 600 étudiants extracommunautaires étaient touchés par la hausse des frais d'inscription, autrement dit « 70% des étudiants internationaux susceptibles d'être concernés³⁰⁹ » sur un total de 139 500 (32%) étudiants internationaux extracommunautaires inscrits dans un diplôme national en licence, master ou cycle d'ingénieur à l'université d'un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ Eventtia, [Colloque de l'Accueil 2023 \(eventtia.com\)](https://eventtia.com)

³⁰⁷ Campus France, *Accueil des étudiants internationaux en France : Campus France réunit 400 participants au colloque de l'accueil à la rochelle*, Communiqué, La Rochelle Université, Paris, 7 juin 2023, [CP_colloque_accueil_2023.pdf \(campusfrance.org\)](https://campusfrance.org)

³⁰⁸ Antonin DURAND, Guillaume TRONCHET, (2021), « L'accueil des étudiants étrangers : des dissensus historiques », GISTI, *Plein droit*, n°130, p.14, [L'accueil des étudiants étrangers : des dissensus historiques | Cairn.info \(univ-lyon3.fr\)](https:// Cairn.info (univ-lyon3.fr))

³⁰⁹ Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), Note d'information du SIES, n°2, p.1, 2023, [ni-sies-2023-02-26738.pdf \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Recherche³¹⁰ ; les 30% autres désignent les étudiants extracommunautaires qui ne rentrent pas dans le périmètre d'application : ceux ayant le statut de réfugié, les résidents fiscaux, etc. ». « Seuls 6% de ces étudiants directement concernés doivent s'acquitter d'un tarif plein et 17% sont totalement exonérés ; ces proportions sont plus élevées en école d'ingénieur³¹¹ » (voir Annexe 16) « où elles atteignent respectivement 17% et 36%³¹² ». Il est donc sous-entendu que la majorité des étudiants extracommunautaires bénéficient en 2021 d'une exonération partielle. En effet, en 2021-2022, ils étaient 77,1%, soit 74 500 à être partiellement exonérés toute manière d'exonération confondue (exonération sur bourses du gouvernement français, exonérations d'ambassades, exonération d'établissement, exonération de partenariat avec un établissement étranger ou programmes communautaires ou internationaux d'accueil d'étudiants ou autre exonération hors plafond (étudiants empêchés³¹³, à distance)).

2.2. Une ambivalence de positionnement

La forme de cette nouvelle mesure est celle d'un arrêté, c'est-à-dire d'un acte administratif unilatéral en provenance d'une autorité administrative³¹⁴, en l'occurrence, par trois ministres : la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin et la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, comme indiqué à la fin de l'arrêté. Il s'agit donc d'une décision prise par le pouvoir exécutif. Si l'arrêté a été produit et signé de la main de ces trois ministres, c'est parce que la mesure entre dans le champ de compétences de l'ensemble des ministères en question. Le type d'arrêté qui concerne celui du 19 avril 2019 est l'arrêté réglementaire d'ordre général et non pas individuel. « Dans la hiérarchie des normes, un arrêté est inférieur au décret³¹⁵ ». C'est précisément cet arrêté qui fixe la revalorisation des frais d'inscription – bien qu'inférieur à tout décret – au sein de la stratégie d'attractivité qui est dénoncé par divers acteurs en dépit de sa légalité déclarée.

En effet, sur le plan de la légalité de l'arrêté, le Conseil constitutionnel, « a jugé, le 11 octobre 2019, que si le principe de gratuité s'appliquait bien à l'enseignement supérieur public, il ne faisait pas obstacle à la perception de droits d'inscription dès lors que leur montant était

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Ibid.*

³¹² *Ibid.*, p.4

³¹³ Étudiants en provenance du milieu carcéral

³¹⁴ « Qu'est-ce qu'un arrêté ? », Vie publique, [Qu'est-ce qu'un arrêté ? | vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

³¹⁵ *Ibid.*

modique³¹⁶ » quand bien même le 13^e point du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1954 proclame que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat³¹⁷ ». Quant au Conseil d'Etat, dont la mission est « d'une part, [de] tranche[r] les litiges qui opposent les citoyens, entreprises et associations aux administrations. D'autre part, [de] propose[r] au Gouvernement et au Parlement des améliorations pour sécuriser les lois et les réglementations, avant qu'elles ne soient votées ou entrent en vigueur³¹⁸ », il a été saisi à plusieurs reprises dans le cadre de tentatives de « recours tendant à l'annulation de cet arrêté³¹⁹ ». Or, il a été « jugé que les montants des droits différenciés sont conformes aux exigences fixées par le Conseil constitutionnel et rejeté, par suite, l'ensemble des recours dirigés contre l'arrêté du 19 avril 2019³²⁰ ». Le Conseil d'Etat estime en outre que « les droits d'inscription fixés par l'arrêté attaqué, qui peuvent représenter 30 % voire 40 % du coût de la formation, ne font pas obstacle à l'égal accès à l'instruction, compte tenu des exonérations et aides susceptibles de bénéficier à ces étudiants. Ces droits d'inscription respectent donc l'exigence rappelée par le Conseil constitutionnel, à supposer que ces étudiants puissent s'en prévaloir³²¹ ». Nous pouvons supposer que toutes les tensions résident dans l'approximation des termes « modiques » et « à supposer ». Jean-Eric Schoettl posait également les questions suivantes : « Mais qu'entendre exactement par 'modiques' ? Le plafond acceptable est-il relatif ou absolu ?³²² »

L'annonce du gouvernement a par conséquent suscité différents types de réaction de la part des établissements concernés qui ont dû soumettre une motion généralement aux membres du Conseil d'administration – Conseil responsable de la politique de l'établissement selon

³¹⁶ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, (2020), « Stratégie d'attractivité internationale Bienvenue en France », [Stratégie d'attractivité internationale Bienvenue en France | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

³¹⁷ Préambule de la Constitution du 27 octobre 1954, Conseil Constitutionnel, 13^e point, [Préambule de la Constitution du 27 octobre 1954 \(conseil-constitutionnel.fr\)](https://conseil-constitutionnel.fr)

³¹⁸ Conseil d'Etat, « Qui sommes-nous ? », « Missions », [Par ses missions, le Conseil d'État est l'un des piliers de l'État de droit. D'une part, il tranche les litiges qui opposent les citoyens, entreprises et associations aux administrations. D'autre part, il propose au Gouvernement et au Parlement des améliorations pour sécuriser les lois et réglementations, avant qu'elles ne soient votées ou entrent en vigueur. \(conseil-etat.fr\)](https://conseil-etat.fr)

³¹⁹ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, (2020), Stratégie d'attractivité internationale Bienvenue en France, *Op.cit.* [Stratégie d'attractivité internationale Bienvenue en France | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

³²⁰ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *ibid.*

³²¹ Conseil d'Etat, « Le Conseil d'Etat rejette les recours contre l'arrêté fixant les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur », (2020), Conseil d'Etat, Communiqué de presse, Paris, [Le Conseil d'État rejette les recours contre l'arrêté fixant les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur \(conseil-etat.fr\)](https://conseil-etat.fr)

³²² Jean-Eric SCHOETTL, (2019), Le Conseil constitutionnel et les universités, *Commentaire SA*, n°168, p.911, <https://doi.org/10.3917/comm.168.0910>

l'article L712-3 du Code de l'éducation³²³, sous la présidence des Présidents d'établissement. Benjamin Leperchey ajoutait le 7 juin 2023 que « les droits différenciés [...] restent inégalement appliqués³²⁴ ». La raison relative à cette inégale application peut s'expliquer par le fait que, selon l'article L711-1 du code de l'éducation les universités « sont autonomes. Exerçant les missions qui leur sont conférées par la loi, [elles] définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels³²⁵ ». Au moment de l'annonce de la politique des droits différenciés, certaines universités ont refusé l'application de l'arrêté national en le détournant par l'exercice de l'exonération³²⁶. C'est ce que montre notre questionnaire. En effet, à la question : « Votre université, en refusant la nouvelle loi sur l'augmentation du prix des inscriptions universitaires, vous a permis de ne pas payer les nouveaux tarifs universitaires français ? », 71,9% des répondants ont répondu « oui ». A titre d'exemple, l'Université Lyon 2, en sa séance du 14 décembre 2018, moins d'un mois après la présentation de la stratégie d'attractivité par le gouvernement, juge non recevable et non applicable la mesure relative à l'augmentation des frais d'inscription selon l'origine ou la situation des étudiants internationaux à la majorité des votes³²⁷ : « Le Conseil d'administration (...) exprime sa profonde opposition à cette mesure et demande que les droits d'inscription à l'Université ne soient pas augmentés, quelle que soit l'origine des étudiants³²⁸ ». Puis, quatre ans plus tard, l'Université Lumière Lyon 2 a décidé, pour l'année 2022-2023, d'exonérer partiellement des droits d'inscription différenciés les étudiants extracommunautaires s'inscrivant « en Master ; [...] dans le cadre d'un programme d'échanges, d'un accord international ou d'une convention de double diplôme³²⁹ ». Pour 2023-2024, ce cas ne s'applique plus que pour les inscrits en Master³³⁰. Les décisions semblent ainsi remises à jour chaque année en réponse à l'arrêté et comprendre de moins en moins d'étudiants. Les paroles de Tarek Mahraoui récoltées lors de notre entretien soulignent bien ce qui se met en marche : « L'enjeu essentiel c'est le renforcement de l'appropriation stratégique de l'attractivité par les établissements

³²³ Code de l'éducation, Article L712-3, 2020

³²⁴ Campus France, « Colloque Campus France de l'accueil 2023 : le plus stratégique des colloques », Actualités, [Colloque Campus France de l'accueil 2023 : le plus stratégique des colloques | Campus France](#)

³²⁵ Article L711-1 du code de l'éducation, *Op.cit.*

³²⁶ *AFP Infos Françaises*, « Etudiants étrangers : la hausse controversée des frais d'inscription publiées au JO », 21 avril 2019, Paris, Europress, [en ligne]

³²⁷ 14 votes pour la motion, 6 abstentions, 3 non prises de part au vote

³²⁸ Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM), Acte n°2018-110, Université Lumière Lyon 2, 17 décembre 2018, [acte18-110-signé-motion_1617733780860-pdf \(univ-lyon2.fr\)](#)

³²⁹ Campus France, Droits différenciés, Université Lumière – Lyon 2, [Droits différenciés | Campus France](#)

³³⁰ Université Lumière Lyon 2, Droits et montants d'inscription, 2023, [Droits et montants d'inscription - Université Lumière Lyon 2 \(univ-lyon2.fr\)](#)

d'enseignement supérieur » (voir Annexe 26), ce qui semble se faire petit à petit. C'est également précisément ce à quoi encourageait le Premier ministre dans son discours : « Et je le dis aussi aux présidents d'université, à à (sic) toute la communauté universitaire ; je les appelle à se saisir de ces nouveaux outils pour construire une stratégie d'action ambitieuse et adaptée à la situation de leur université. » Cette tendance s'applique également au fur et à mesure dans les instituts : l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg exonérait tous ses étudiants étrangers en 2019³³¹ pour finalement exonérer plus précisément un public ciblé en 2022-2023 concernant les « étudiants s'inscrivant pour la 1ère fois par le dispositif du recrutement spécifique en filières internationales ; étudiants s'inscrivant dans la formation d'ingénieur en 1ère, 2ème, 3ème ou 4ème année ; étudiants s'inscrivant dans un Master co-accrédité ; étudiants ressortissants d'un pays de la Francophonie figurant sur la liste des pays les moins avancés (PMA) bénéficiant de l'aide publique au développement, liste établie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³³² ». La hausse des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires n'est pas passée chez certains étudiants également. En effet, certains d'entre eux se sont regroupés au sein de leur université pour protester, comme à Paris-VIII, en faveur d'une « université libre et ouverte³³³ ».

2.3. Un système d'exonération des frais d'inscription inscrit dans l'histoire de la France

Tout arrêté est « pris[e] en application d'une loi, d'un décret ou une ordonnance afin d'en fixer les détails d'exécution³³⁴ ». En effet, le même jour, le 19 avril 2019, est publié un décret relatif à l'exonération des étudiants internationaux signé par le Premier Ministre Edouard Philippe, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'Action et des comptes publics et la ministre des Outre-mer³³⁵. Il décrète à l'article 3 que : « Art. R. 719-50³³⁶.-Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :

³³¹ Blogs de l'INSA Strasbourg, International, [Droits d'inscription des étudiants étrangers à l'INSA Strasbourg pour la rentrée 2019 - International](https://www.insa-strasbourg.fr/actualites/19-avril-2019-droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers-a-l-insa-strasbourg-pour-la-rentree-2019-international)[International \(insa-strasbourg.fr\)](https://www.insa-strasbourg.fr/)

³³² Campus France, Droits différenciés, *Op.cit.*, INSA

³³³ Guillemette DE PREVAL, « Contre la hausse des frais universitaires pour les étudiants étrangers, la mobilisation continue », *Le Monde*, Europress, 6 mars 2019, [en ligne]

³³⁴ TOUREV P., s.d., « Définition Arrêté », *Toupie*, [Définition : Arrêté \(toupie.org\)](https://www.toupie.org/definition/arrêté)

³³⁵ Décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération (...), [Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2019/4/19/2019-344)

³³⁶ Du code de l'Éducation

« 1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;

« 2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;

« La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.

« L'exonération peut être totale ou partielle ».

La politique d'exonération des frais d'inscription s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été produit en 2013. En effet, l'article R719-50 du décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation, dispose que :

« Peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi.

Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite des 10 % des étudiants inscrits, non compris les personnes mentionnées à l'article R. 719-49³³⁷ ».

A l'origine de ce décret, un plus grand nombre de ministères : le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'Education nationale, la ministre des Affaires sociales et de la santé, le ministre de la Défense, la ministre de la Culture et de la communication, et enfin, le ministre des Outre-mer. Ce qui est nouveau, on le voit bien, c'est la partie : « La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration ». Un rôle nouveau est conféré au conseil d'administration des établissements et cela rejoint les propos de Tarek Mahraoui quant à l'appropriation de la stratégie par les établissements. A cette période, l'éventualité d'une hausse des frais d'inscription à destination des étudiants extracommunautaires se diffusait déjà entre présidents d'université bien que le sujet soit considéré par la France et les Français comme « tabou³³⁸ ». Le rapport de 2015 de France Stratégie, dans une partie intitulée « Quel choix pour la France ? », soutient que « Le développement de l'internationalisation a un coût non négligeable. Dans un contexte budgétaire contraint, l'augmentation des frais de scolarité des étudiants internationaux est souvent perçue comme un moyen adéquat de dégager des ressources financières pour les établissements. C'est

³³⁷ *Journal officiel de la République française*, Art. R. 719-50, Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation, 20 août 2013, p.122, [Journal officiel de la République française - N° 192 du 20 août 2013 \(legifrance.gouv.fr\)](http://www.legifrance.gouv.fr)

³³⁸ Isabelle REY-LEFEBVRE, *Op.cit.*

une possibilité en France car la situation des étudiants extracommunautaires n’y est guère différente de celle des étudiants français (et des étudiants communautaires)³³⁹ ». L’apport estimé de ces nouvelles ressources est visible dans l’annexe 17.

Le décret de 2013 s’inscrit lui-même dans le prolongement du décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l’exonération des droits de scolarité dans les universités qui dispose mot pour mot la même chose à l’article 3³⁴⁰. En 2018 cependant, concernant le plafond, « La ministre [de l’Enseignement supérieur Frédérique Vidal] avait en revanche refusé d’augmenter de 10 à 15% le nombre d’étudiants que les universités peuvent décider d’exonérer de frais, comme le permet un décret de 2013³⁴¹ ». Le décret de 1984 découle quant à lui de l’ordonnance du 10 mars 1945 qui précise dans son article 1^e que la proportion des étudiants qui peuvent bénéficier d’une exonération totale des droits d’inscription est portée de 25 p. 100 à 50 p. 100³⁴² », certes, sans apparente distinction entre type ou nationalité d’étudiants.

Chapitre 3 : Le rayonnement de la France à l’étranger par la projection

3.1. Une intensification de la projection couplée à l’objectif politique de l’aide au développement

Enfin, la stratégie d’attractivité Bienvenue en France fait part d’un troisième et dernier pilier qui porte sur « le rayonnement de l’enseignement supérieur français à l’étranger. Les étudiants étrangers sont les bienvenus dans nos universités et nos écoles, mais ces dernières peuvent aussi aller à eux », selon Edouard Philippe. Il s’agit là d’une dimension auparavant peu approfondie. En effet, selon Bernard Ramanantsoa, ancien directeur général du groupe HEC Paris et rapporteur du dossier *L’enseignement supérieur français par-delà les frontières, L’urgence d’une stratégie*, « nous avons [dans ce rapport] analysé une dimension peu approfondie jusqu’alors, le déploiement de l’offre à l’étranger. Si plusieurs analyses ont déjà été menées sur les autres modalités de l’internationalisation, peu d’études approfondies avaient

³³⁹ Nicolas CHARLES, Quentin DELPECH, (2015), « Investir dans l’internationalisation de l’enseignement supérieur », *France Stratégie*, n°23, p.5, [Notes d'analyse n°23 - Web \(strategie.gouv.fr\)](#)

³⁴⁰ *Journal officiel de la République française*, Décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l’exonération des droits de scolarité dans les universités, Ministère de l’Education nationale, 10 janvier 1984, n°0008, p.249, [version papier numérisée]

³⁴¹ *AFP Infos Françaises*, *Op.cit.*

³⁴² *Journal officiel de la République française*, Ordonnance n°45-363 du 10 mars 1945 fixe la proportion des étudiants pouvant bénéficier d’une exonération totale des droits d’inscription (50%), n°0060, 11 mars 1945, Paris, p. 1276, [version papier numérisée]

été menées à ce jour sur ce thème³⁴³ ». Des moyens alloués à ce 3^e pilier de la stratégie d'attractivité ont permis le lancement du renforcement de la projection des établissements à l'étranger :

Un fonds d'amorçage de 5 millions d'euros permettra ainsi de soutenir les projets qui voient le jour, dans le prolongement du campus franco-sénégalais annoncé par le Président de la République en février 2018 ou du campus Franco-tunisien. L'AFD (agence française de développement) sera ensuite chargée de soutenir l'implantation des établissements français à l'étranger.

En effet, dans le prolongement de ce fonds d'amorçage, l'AFD soutiendra les projets à hauteur de 20 millions d'euros par an³⁴⁴.

Le principe de la projection est résumé en une phrase par le ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation : « Plus d'étudiants internationaux doivent pouvoir choisir la France et l'enseignement supérieur français sans nécessairement quitter leur pays³⁴⁵ ». Lors de son Discours à l'université de Ouagadougou le 28 novembre 2017, le président Emmanuel Macron expliquait :

Moi, je ne veux pas qu'un jeune Burkinabè, dès qu'il se dit « je vais faire des études », n'ait qu'un but : aller faire des études en France ! Non. Je veux qu'il puisse mener toutes ses études au Burkina s'il le veut. Nous devons donc lancer tous ces partenariats ; nous devons multiplier les cours en ligne, les partenariats, les doubles diplômes qui permettront ici à Ouagadougou d'avoir un diplôme d'une université française parce qu'il y aura un partenariat ; et que s'il veut et doit aller en France c'est pour faire une formation spécifique ou c'est parce qu'il l'a choisi, pas parce qu'il y est contraint.

Il est à lire derrière ces lignes un principe d'aide au développement puisqu'il précise également que l'intérêt des études de jeunes Africains devrait être destiné à l'Afrique. Autrement : « c'est une erreur pour tout le monde » ajoute-t-il dans son Discours.

A titre illustratif, le campus franco-sénégalais (CFS) permet d'étudier à l'heure actuelle « 30 formations (...) répondant aux besoins des secteurs économiques au Sénégal (...) conçues pour répondre au mieux à des besoins prioritaires identifiés au Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE)³⁴⁶ ». Mais encore l'Université franco-tunisienne de l'Afrique et de la

³⁴³ Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, avec la collaboration de Marième DIAGNE, France Stratégie, p.6, [L'enseignement supérieur - v 16-09 QD editing final 05-10 \(strategie.gouv.fr\)](#)

³⁴⁴ Campus France, (2018), *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux*, Dossier de presse, p.24

³⁴⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, (2019), *Op.cit.*

³⁴⁶ Campus Franco-Sénégalais, Rubrique « A propos », Qu'est-ce que le campus franco-sénégalais ?, [À propos - Campus Franco Sénégalais \(cfs.edu.sn\)](#)

Méditerranée (UFTAM) se veut « au service de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes étudiants tunisiens et étrangers résidents en Tunisie³⁴⁷ ».

En effet, cette intensification de la projection apparaît immédiatement couplée à un deuxième objectif au sein du dossier de presse qui est le renforcement de la politique d'aide au développement. Deux pages plus loin, il est précisé qu'« il est notamment nécessaire de favoriser l'émergence de campus français à l'étranger et de placer l'enseignement supérieur au cœur de notre politique d'aide au développement³⁴⁸ ». Quelques pays ont été identifiés comme prioritaires. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, des Comores, de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Guinée, de Haïti, du Liberia, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad, et enfin, du Togo. Sur 19 pays, 17 sont répertoriés comme pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). On peut rajouter que sur 19 pays, tous proviennent de la zone Afrique selon le découpage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), à l'exception de Haïti qui se situe dans la zone Amériques. A propos de la « mobilité générale de mondialisation », notamment de celle des professeurs, le politiste et spécialiste des relations internationales Bertrand Badie soulignait dans une interview de Denis Rolland que :

Nous sommes dans un monde où, en principe, tout professeur devrait aller enseigner ailleurs une partie de sa vie. Et dans un ailleurs qui ne soit pas aux frontières : ce n'est pas à Genève, à Turin, à Bilbao ou à Bruxelles, qu'un enseignant français devrait participer à cette mobilité générale de la mondialisation, mais à Ouagadougou, à Bogotá, à Séoul ou à Melbourne³⁴⁹.

La liste de pays en question semble concorder avec le fond des propos précédents. Elle fut mentionnée lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 8 février 2018 dont l'objectif était d'« inscrire l'aide publique au développement (APD) parmi les priorités du quinquennat³⁵⁰ ». Dans la partie sur le renforcement des efforts consacrées à l'enseignement supérieur et professionnel, il est indiqué dans le point 4.6 que le gouvernement s'attachera à « développer la qualité et la démocratisation

³⁴⁷ Campus France, « Obtenir un diplôme français en Tunisie », [L'UFTAM : Obtenir un diplôme français en Tunisie | Campus France](#)

³⁴⁸ Campus France, Dossier de presse, *Op. cit.*, p.23

³⁴⁹ Bertrand BADIE, (2021), « Une nécessaire utopie : les nouvelles missions de l'éducation dans un système mondialisé », propos de Bertrand BADIE, dans Stéphane KESLER, Denis ROLLAND, (dir.), *La France et l'internationalisation de l'enseignement*, Administration & Education, Ed. Association Français des Acteurs de l'Education, n°170, p. 15-16

³⁵⁰ Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, (2018), Relevé de conclusions, 8 février 2018, p.1, [releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement - 08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf \(diplomatie.gouv.fr\)](#)

des offres et systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, notamment grâce au numérique, à la formation des professeurs pour consolider des systèmes d'éducation, en favorisant les partenariats entre acteurs français et du Sud³⁵¹ ».

Par suite, cet axe est entré dans la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. La loi dispose que :

La France engage l'ensemble de sa communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur du développement des pays partenaires. Son action vise à permettre aux pays du Sud d'être reconnus comme des partenaires à part entière dans la communauté scientifique internationale. (...) La France appuie aussi les initiatives d'implantation d'établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger, notamment en Afrique³⁵².

Ce deuxième objectif – politique – d'internationalisation figure effectivement dans le rapport de Stratégie France de 2015 : « Il est possible de distinguer quatre logiques d'action (...) et enfin l'internationalisation comme instrument d'influence stratégique et d'aide au développement³⁵³ ».

Pourtant, selon le chercheur Bernard Hugonnier, l'objectif de l'aide au développement ne constitue pas le but n°1 de l'internationalisation de la France. En effet, sur un ensemble de 6 objectifs, l'objectif économique qui sous-entend de grands impacts économiques par l'élévation (voire l'excellence) de la qualité de l'enseignement supérieur, des enseignants et de la recherche, est positionné en première place, suivi de l'objectif social de l'égalité des chances à l'université, de celui de l'aide au développement avec la création de projets collaboratifs, de l'objectif académique relatif à la qualité de l'enseignement, et enfin, de celui qui renvoie à la protection du consommateur, c'est-à-dire à la certification de la qualité de l'offre (voir Annexe 18). Tous ces objectifs, délibérément hiérarchisés, répondent à des intérêts qui, pour l'essentiel des pays exportateurs comme la France, consistent en l'optimisation des bénéfices³⁵⁴. Les avantages concurrentiels globaux de l'internationalisation de l'éducation pour les pays exportateurs sont : une compétitivité accrue ; un prestige national plus élevé ; le développement

³⁵¹ *Ibid.*, p.2

³⁵² Loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, Article 17, Légifrance, [LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/LOI/n2021-1031/du-4-aout-2021/de-programmation-relative-au-developpement-solidaire-et-a-la-lutte-contre-les-inegalites-mondiales-1)

³⁵³ France Stratégie, (2015), *Op.cit.*, p.5

³⁵⁴ Bernard HUGONNIER, *Op.cit.*, p.57

de relations commerciales, culturelles et académiques internationales ; l'attractivité générale du pays ; l'élévation du niveau culturel du pays³⁵⁵ (voir Annexe 19).

3.2. L'état de l'internationalisation de l'offre française à l'étranger

La pratique de cette diplomatie s'inscrit dans le 5^e volet de la stratégie Bienvenue en France qui, rappelons-le, consiste en le développement de la capacité de projection à l'étranger à travers la création de campus franco-étrangers notamment en Afrique ou autrement dit, en l'accroissement de la présence de l'enseignement supérieur et son rayonnement à l'étranger³⁵⁶. Cette présence peut réaliser de trois différentes manières. En effet, la classification de l'offre diplômante reconnue par la France et délocalisée de l'enseignement supérieur peut, d'un côté, prendre une forme collaborative qui comprend les diplômes délocalisés et les établissements associés, d'une forme indépendante qui comprend ce qu'on appelle des campus satellites ou des franchises ou encore d'un enseignement à distance (EAD)³⁵⁷. On comptait en 2014-2015 plus de 600 programmes français à l'étranger, 138 programmes de formation à distance, 140 établissements d'implantation physique dont 40 campus satellites, 38 établissements et 62 franchises, ainsi que plus de 320 diplômes délocalisés³⁵⁸. Un nombre limité d'établissements français pratiquaient la délocalisation si l'on se compare à l'Australie et au Royaume-Uni. La plupart des offres à l'étranger reposaient sur la base d'un partenariat académique étranger. Quant aux offres à distance, c'est là une lacune française puisqu'elles sont très peu mobilisées – 5 566 étudiants étrangers (voir Annexe 20) – alors même que les moyens de communication ont révolutionné nombre de pratiques et que le Royaume-Uni par exemple compte 109 379 étudiants étrangers à distance. Sur le plan de l'évolution du nombre d'implantations physiques d'établissements français à l'étranger, nous pouvons relever une courbe en augmentation continue depuis 1973, en passant de 0 à 140 en l'espace de 42 ans (voir Annexe 21). Une cartographie précise de l'implantation des établissements français à l'étranger réalisée par Campus France permet de rendre compte, de manière synthétique, de l'espace consacré à la projection (voir Annexe 22). Comme nous pouvons le voir, les grandes écoles figurent également dans le projet d'internationalisation vers l'étranger. C'est dans une logique de survie qu'elles ont dû s'adapter à la tendance. En effet, « pour survivre³⁵⁹ dans ce marché compétitif,

³⁵⁵ *Ibid.* Tableau 4, p.47

³⁵⁶ Campus France, Dossier de presse, *Op.cit.*, p.20

³⁵⁷ France Stratégie, (2016), *Op.cit.*, p.4

³⁵⁸ France Stratégie, (2016), *Ibid.*, p.6

³⁵⁹ Le thème de la survie est revenu dans la plupart des entretiens auprès des grandes écoles selon Jimmy STEF

les formations de l'enseignement supérieur se sont adaptées à ce processus³⁶⁰ ». Cette progression, voire cette « trajectoire remarquable », se mesure d'ailleurs sur quelques décennies. En effet, « si l'on se remémore la situation telle qu'elle apparaissant il y a 30 ou 40 ans, l'appréciation était toute autre. Les grandes écoles de commerce étaient taxées de modèle franco-français peu exportable et l'enseignement de la gestion à l'Université était encore peu ouvert à l'international³⁶¹ ».

Nous avons remarqué que les chiffres de la projection exposés dans le dossier de presse de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux de 2018 sont les mêmes que ceux du rapport de France Stratégie de 2016 se voulant exhaustif. Le dossier de presse insistait sur l'intensification de la projection de l'offre française de formation des universités et des écoles (à comprendre « grandes écoles ») françaises estimées comme « les meilleures ambassadrices³⁶² » de l'enseignement supérieur français.

L'année de l'annonce de la stratégie d'attractivité, en 2018, le président Emmanuel Macron s'exprimait lors du Discours à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme et précisait un objectif quantitatif sur 4 ans :

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, je souhaite aussi que nos établissements osent s'implanter hors de nos frontières et se regroupent dans des campus, comme au Maroc, au Sénégal, demain en Tunisie avec la future université franco-tunisienne de l'Afrique et de la Méditerranée. Il s'agit de doubler dans ces formations le nombre d'élèves en 2022. La ministre aura elle aussi à conduire cette stratégie, comme elle a commencé à le faire, et les Assises des universités francophones et la conférence en mai prochain à Paris des 20 ans du Processus de Bologne mettront au cœur de la réflexion les co-diplômes dont je souhaite également le doublement³⁶³.

Ainsi, depuis l'annonce de la stratégie d'attractivité, nous avons assisté à une expansion de la projection avec la création d' « universités franco-étrangères », de « campus franco-étrangers », de « hubs régionaux » et de « campus délocalisés ». Elle a eu lieu au Sénégal avec le campus universitaire franco-sénégalais et en Côte d'Ivoire avec le hub régional franco-ivoirien du côté de l'Afrique de l'Ouest ; au Maroc avec Africa Sup et en Tunisie avec

³⁶⁰ Jimmy STEF, (2019), *Op.cit.*, p.107

³⁶¹ Delphine MANCEAU, (2021), « Les pionniers de l'international : comment les établissements français sont devenus une référence en matière de stratégie à l'international ? », dans Alain BURLAUD, Franck BOURNOIS (dir.), *L'enseignement de la gestion en France. Identité, défis et enjeux*, EMS Ed.p.126,

³⁶² Campus France, Dossier de presse, *Op.cit.*, p.22

³⁶³ Emmanuel MACRON, (2018), Discours à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, 20 mars 2018, [Discours d'Emmanuel Macron à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme | Élysée \(elysee.fr\)](#)

l'Université franco-tunisienne de l'Afrique et de la Méditerranée (UFTAM), du côté du Maghreb.

Quatre ans plus tard, en 2022, le président Emmanuel Macron, lors du Discours à l'occasion de la clôture du 50^e anniversaire du congrès de la Conférence des présidents d'universités, donnait une direction :

Nous devons également poursuivre les coopérations que l'Europe a su forger avec l'Union africaine, avec l'ambition de faire grandir et rayonner davantage le campus universitaire où les formations sont coconstruites entre les deux continents, à l'instar de ce que nous avons fait avec le campus franco-sénégalais il y a maintenant un peu plus de trois ans et demi. Et c'est-ce que nous allons porter dans le cadre de la présidence française lors du sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne à la fin du mois de février prochain.

Nous aurions voulu comparer cette offre déployée à l'étranger avec des données actualisées, mais nous n'avons à l'heure actuelle pas accès aux progressions françaises effectuées dans le domaine de la projection. Celles-ci devraient bientôt paraître.

3.3. Un recul reposant sur la comparaison de stratégies commerciales d'envergure

Sur le plan de la comparaison, ce sont les établissements des Etats-Unis d'Amérique qui dominent le phénomène de projection. A l'échelle mondiale, nous comptabilisons plus de la moitié des campus *offshore* comme étant américains³⁶⁴. Tandis qu'en France on compte moins de deux étudiants internationaux sur dix inscrits dans un programme français à l'étranger, le ratio s'élève à 4,5 pour l'Australie et à 5 pour l'Angleterre³⁶⁵. Dès lors, on jugeait en 2016 que : « les pratiques de déploiement de l'offre concernent l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, même si cette forme d'internationalisation est inégalement investie par les établissements, en fonction de leur positionnement et de leurs choix stratégiques³⁶⁶ » et que l'offre française était particulièrement une « offre de niche³⁶⁷ », ce qui signifie qu'elle est spécifique et qu'elle attire un public plutôt restreint, en comparaison au Royaume-Uni ou à l'Australie.

Plus précisément, l'Australie et le Royaume-Uni sont les deux pays ayant saisi l'envergure des enjeux que touche l'exportation de l'offre à l'étranger. L'Australie mène une

³⁶⁴ Il n'existe toutefois pas de données centralisées permettant d'avoir une estimation globale de l'offre américaine selon le rapport France Stratégie 2016.

³⁶⁵ Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, *Op.cit.*, p.25

³⁶⁶ *Ibid.*, p.122

³⁶⁷ *Ibid.*, p.129

stratégie active d'implantation depuis les années 1990 dans une logique marchande issue du cadre du plan Colombo, majoritairement axé sur le continent asiatique. Désormais, les autorités publiques souhaitent que l'offre soit davantage implantée dans des zones considérées comme stratégiques comme le Golfe persique et l'Amérique latine. L'Australie fut ainsi pionnière pour la création de campus à l'étranger. Ce modèle accueille plus d'étudiants que ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni réunis, notamment l'Université Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT), Saigon South au Vietnam et l'Université Monash en Malaisie qui fournissent des diplômes doublement accrédités par le pays hôte et le pays d'origine, ce qui en fait un modèle privilégié par l'Australie. Les effectifs à l'étranger se spécialisent essentiellement en management et commerce ce qui correspond à l'orientation désirée par les autorités publiques australiennes de formation des élites économiques de la région³⁶⁸.

Le Royaume-Uni, quant à lui, capitalise près de 50% de ses étudiants hors de ses frontières, ce qui est considérable. Tout comme l'Australie, une logique marchande s'est imposée dans les années 1990 par les pouvoirs publics qui ont voulu mêler objectifs commerciaux, stratégiques et d'attraction au moyen du *soft power* envers les meilleurs talents de l'étranger. Les modèles privilégiés sont l'enseignement à distance et la franchise (deux tiers de l'offre). Les campus satellites comptent pour 15%. L'origine des effectifs est à 62% asiatique. L'effectif suit à 50% des programmes axés « business et management », tout comme l'Australie.

3.4. Une stratégie de projection française misant sur l'Europe

Nous avons cependant un autre champ avec des données actualisées. Pour reprendre ce que disait Jean-Yves le Drian vis-à-vis des alliances d'universités européennes dans le but d'une coopération internationale, l'initiative « universités européennes » connaît une grande opérabilité marquée par une forte volonté pour une « Europe de l'éducation ». L'origine du projet provient des 28 dirigeants de l'Union européenne lors du Sommet de Göteborg, en Suède, en 2017. Cette année-là, le Conseil européen souhaitait à l'avenir « renforcer, dans l'ensemble de l'UE, les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'universités européennes », à savoir des réseaux d'universités au niveau de l'UE reposant sur une approche 'par le bas', qui permettront

³⁶⁸ Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, *Op.cit.*, « Que font nos concurrents ? », Chapitre 2, p. 79-86

aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et qui contribueront à la compétitivité internationale des universités européennes³⁶⁹ ».

Pour être éligible, il faut que l'alliance recueille au moins 3 institutions d'éducation supérieure de 3 Etats-membres de l'UE ou pays inclus dans le cadre du programme Erasmus+³⁷⁰. Entre 2019 et 2020, une composition initiale de 41 alliances a été établie au sein de 28 « universités européennes » qui sont des alliances transnationales, soit sous la forme d'un club d'universités de recherche intensive, soit sous la forme d'un rapprochement thématique ou technique³⁷¹. On retrouve en leur sein 32 universités françaises participantes, soit 3 de moins que l'Allemagne – ce qui « coïncide » avec le fait que la France et l'Allemagne soient les leaders historiques de la construction européenne.

L'objectif quantitatif affiché est « [to] Expand to 60 European Universities with more than 500 universities by mid-2024, with an Erasmus+ indicative budget totalling EUR 1.1 billion for 2021-2027³⁷² ». Selon le bilan établi en 2023, nous disposons désormais d'un total de :

Cinquante 'universités européennes' regroupant plus de 430 établissements d'enseignement supérieur situés dans les capitales et régions reculées de 35 pays, comprenant tous les Etats membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la République de Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et Turquie, de même que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro³⁷³.

Les années de l'investiture du Président Emmanuel Macron apparaissent tournées vers l'Europe ; l'éducation n'est pas le seul domaine d'activité concerné par cet axe géographique prisé. Cet engagement européen rejoint les propos de Margaritis Schinas, vice-président chargé de la promotion du mode de vie européen qui explique que :

[L]es universités européennes inclusives et d'excellence sont une condition et un fondement de notre mode de vie européen. Elles promeuvent l'ouverture, la démocratie et l'égalité des sociétés, ainsi que la croissance soutenue, l'entrepreneuriat, l'intégration et l'emploi. Nos propositions présentées aujourd'hui visent à pousser encore plus loin la coopération transnationale dans l'enseignement supérieur : en partageant des valeurs communes, en développant la mobilité et en élargissant le

³⁶⁹ Commission européenne, European Education Area, Enseignement supérieur, « Initiative 'universités européennes' », [Initiative «universités européennes» | European Education Area \(europa.eu\)](#)

³⁷⁰ Commission européenne, European Education Area, «Factsheet – European Universities : A key pillar of European Education Areas», [EuropeanUniversities-factsheet-june-23.pdf](#)

³⁷¹ Marie SIMON, (2022), « Universités européennes : presque autant de modèle que d'alliances, parmi les 41 qui existent déjà », AEF info, Dépêche n°672326

³⁷² Commission européenne, (2022), Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European economic and social committee and the Committee of the regions on a European strategy for universities, p.6, [communication-european-strategy-for-universities.pdf](#)

³⁷³ Commission européenne, European Education Area, *Op.cit.*

champ d'action et les synergies, nous souhaitons insuffler une dimension véritablement européenne à notre enseignement supérieur³⁷⁴.

Conclusion partielle :

Ainsi, le phénomène de l'internationalisation existant déjà depuis quelques deux décennies, les mesures d'accueil et la projection des établissements d'enseignement supérieur français préexistaient déjà à la stratégie Bienvenue en France. Celle-ci a voulu préciser leur orientation à travers la mise en place d'objectifs stratégiques déployés sur presque une décennie, de 2018 à 2027. L'évaluation des mesures d'accueil constituent une plus-value pour l'acquisition de la désignation « établissement d'accueil » et apparaît également être indirectement un moyen d'accès pour la France, les universités et les grandes écoles, à un meilleur positionnement dans les classements internationaux. Le Label rend la progression possible et s'inscrit dans une volonté politique et stratégique de valorisation de l'accueil, ce qui sous-entend une représentation positive à l'égard des étudiants étrangers et plus généralement de l'ouverture internationale. La projection des établissements français répond à une histoire filiale et linguistique puisqu'elle apparaît davantage tournée vers les espaces où la francophonie et la langue française ont pu s'épanouir, dans une logique, tout comme ses concurrents, d'attirer à elle la jeunesse étudiante la plus talentueuse. La France a mis l'accent sur l'objectif politique de l'aide au développement pour que les relations puissent – dans la mesure du possible – bénéficier autant à l'un qu'à l'autre. Ensuite, concernant le deuxième pilier de la stratégie Bienvenue en France, il apparaît que l'on soit face à une réforme de l'attribution de l'exonération qui insiste sur l'autonomie dont bénéficient les établissements d'enseignement supérieur dans l'élaboration de leur propre politique internationale. Ce qui est inédit dans l'histoire de la France, c'est bien cette hausse des frais d'inscription. C'est donc précisément et uniquement ce point qui fait dire à l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe : « Cette stratégie cherche, en somme, à opérer une forme de révolution : que notre attractivité ne soit plus tant fondée sur la quasi-gratuité que sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence » lors de la présentation de la stratégie d'attractivité. A ce propos, nous avons récolté dans notre questionnaire, à la question : « Vous avez décidé d'étudier en France pour des raisons liées : », une majorité de réponses pour « la qualité de la formation et de l'enseignement », avec un total de 23 répondants sur 33, soit 69,7%. Une autre pourcentage prééminent relatif à une autre

³⁷⁴ Représentation de la Commission européenne en France, « Enseignement supérieur : préparer les universités de l'Union à l'avenir grâce à une coopération transnationales renforcée », Commission européenne, (2022), [Enseignement supérieur: préparer les universités de l'Union à l'avenir grâce à une coopération transnationale renforcée \(europa.eu\)](https://europa.eu/enseignement-superieur-preparer-les-universites-de-l-union-a-l-avenir-grace-a-une-cooperation-transnationale-renforcee)

question du questionnaire peut être jointe : à la question « Quel(s) facteur(s) ont pu jouer sur votre mobilité étudiante ? », 79,3% ont répondu par « une forte volonté de [ma] part », soit 23 personnes sur 29 répondants. Ces deux forts pourcentages vont donc dans le sens des objectifs fixés par le gouvernement. Le témoignage de l'étudiante Daria Shtanko nous conforte dans cette idée puisqu'elle affirme que sa venue en France relevait d'un choix : « Oui, la France était mon premier choix. Mais c'est aussi grâce au réseau français à l'étranger que l'on choisit la France. En fait, j'ai commencé l'étude de la langue française vers 14 ans, à l'école » (voir Annexe 28). Pour revenir au 2^e pilier de la stratégie d'attractivité, le choix de l'augmentation des frais d'inscription renvoie donc à la « révolution » en tant qu'évolution des courants de pensée entraînant une transformation profonde de l'ordre social, moral et économique, puisque nous avons vu que la construction en marché de l'enseignement supérieur est un phénomène aux origines anglo-saxonnes, et non pas françaises. Avec cette mesure, nous sommes effectivement au cœur d'une « rupture ».

Conclusion

Le monde de l'enseignement supérieur est en proie à de profondes transformations initiées dans le cadre d'un système international dominé par le courant néo-libéral en raison de la victoire du bloc de l'Ouest sur le bloc de l'Est en 1991. Ces transformations, liées à l'essor démographique et à l'expansion de la demande d'enseignement supérieur, ont mené l'enseignement supérieur d'un certain nombre de pays à l'internationalisation. Ce processus s'est amplifié au point de toucher des pays ne s'étant encore jamais réellement consacré à la question de l'internationalisation. C'est dans cette mesure que l'ancien commissaire général de France Stratégie Jean Pisani-Ferry parle à l'échelle mondiale de « révolution » – dans le sens de ce qui entraîne un bouleversement, une transformation profonde de l'ordre social, moral, économique, dans un temps relativement court – à l'œuvre au sein des systèmes d'enseignement supérieur tout comme l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe lors de la première occurrence de ce terme dans le discours de présentation de la stratégie Bienvenue en France. Cette « révolution » a bien commencé sans la France. Le Livre Blanc de l'enseignement supérieur qualifie cette internationalisation de rapide, ample et diversifiée, si bien que la France, en tant que pays d'accueil traditionnel des étudiants étrangers, ne pouvait continuer sans ambition stratégique. Le président Emmanuel Macron souhaitait effectivement une « révolution de la mobilité » lors de sa visite à l'Université de Ouagadougou. Celle-ci doit, selon lui, conduire la France et ses établissements d'enseignement supérieur à une révolution des pensées sur le plan de l'internationalisation. D'où la stratégie volontariste et constructive Bienvenue en France qui s'emploie à rendre la France attractive sur tous les plans – que l'on soit d'accord ou pas avec le fond des axes de la stratégie – pour en faire une stratégie holistique. La stratégie, qui définit à l'aide d'objectifs une manière de faire de la diplomatie, ancre encore davantage l'enseignement supérieur dans une conception spatiale de luttes d'influences. Les enjeux soutenant la stratégie Bienvenue en France sont essentiellement économiques, politiques, et sociaux. En clair, elle s'inscrit dans la prolongation de sa tradition d'accueil, des politiques de sélectivité et d'exonération des frais d'inscription. Pour reprendre nos hypothèses de départ, il s'avère effectivement que la manière de rendre le système d'enseignement supérieur français attractif avant 2018 était devenue une insatisfaction en raison de l'absence de la définition d'objectifs et de motivations claires au regard de ce que d'autres pays tels que l'Australie ou la Turquie déployaient pour se démarquer en matière d'internationalisation. Il ne s'agit cependant pas d'un échec puisque la France ne disposait pas de stratégie. La stratégie Bienvenue en France

constitue en réalité la première stratégie d'attractivité de la France et constitue donc en soi une politique inédite.

Nous ne sommes alors qu'au tout début de la modernisation de la politique d'accueil et de la consolidation de l'offre française à l'étranger, ce qui profite également aux étudiants étrangers dont les considérations sont aussi d'ordre humanitaire. En conséquence, la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux pourrait être amenée à évoluer en fonction de ses réussites ou de ses échecs, notamment eu égard aux classements internationaux et aux succès des autres pays d'accueil.

Bibliographie

A) Sources primaires

Décisions, conventions, décrets et lois

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM), Acte n°2018-110, Université Lumière Lyon 2, 17 décembre 2018

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, chapitre II : Montant et conditions, d'application des droits d'inscription, Article 3, Texte n°28, NOR : ESRS1906922A

Code de l'éducation, Article L711-1

Conseil de l'Europe, Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, 1997, Lisbonne, 11. IV., n°165, Légifrance

Convention de Genève relative au statut des réfugiés, 28 juillet 1951

Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, Lisbonne, 11. IV. 1997

Décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, Légifrance

Lois « dites Pasqua » n°93-1027 du 24 août 1993 relatives à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjours des étrangers en France, Légifrance

Loi « dite RESEDA » n°98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, Légifrance

Loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, Légifrance

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1954, Conseil Constitutionnel

Quotidien officiel

Journal officiel de la République française, (2013), Art. R. 719-50, Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation, 154 pages, [En ligne]

Journal officiel de la République française, Décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités, Ministère de l'Éducation nationale, 10 janvier 1984, n°0008, p.249, [version papier numérisée]

Journal officiel de la République française, Ordonnance n°45-363 du 10 mars 1945 fixe la proportion des étudiants pouvant bénéficier d'une exonération totale des droits d'inscription (50%), n°0060, 11 mars 1945, Paris, p. 1276, [version papier numérisée]

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, (2019), Augmentation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers extra-européens, « Réponse du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, *JO Sénat*, Question écrite n°08081

Déclarations publiques

ALLEGRE C., Ruettgers J., Berlinguer L., Blackstone T ., (1998), « Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur », Déclaration de la Sorbonne, en Sorbonne

Ministres européens de l'Education, (1999), Déclaration de Bologne, « L'espace européen de l'Enseignement supérieur », le 19 juin 1999, Bologne

VEDRINE H., (2001), « Déclaration de M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, sur la formation des élites étrangères dans le cadre du programme de bourses d'excellence Eiffel et le plan d'action pour l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers en France, Paris le 13 décembre 2001. », Vie publique, 2001

Discours présidentiels et ministériels

LE DRIAN Jean-Yves, (2019), Discours de clôture de M. Jean-Yves le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères », 29 août 2019

LE DRIAN J.Y., (2021), Intervention à l'occasion des Journées du réseau des conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC), Paris, 14 décembre 2021

MACRON Emmanuel, (2018), Discours à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, 20 mars 2018

MACRON Emmanuel, (2022), Discours à l'occasion de la clôture du 50^e anniversaire du congrès de la Conférence des présidents d'universités, Site de l'Élysée, 13 janvier 2022

PHILIPPE Edouard, (2018) Premier ministre, Discours, « Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », 19 novembre 2018

Rapports

COHEN Elie, Rapport, Plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Diagnostic et propositions, 124 pages

COULON Alain, PAIVANDI Saeed, (2003), *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport, Paris : Observatoire national de la vie étudiante, 52 pages

Conférence des Présidents d'Université, (1974), Rapport Dischamp,

Cour des Comptes, *Le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers*, 10 pages

EduFrance, (2000), Rapport d'activité, 6 pages

EduFrance, Rapport d'activité, 2006, 119 pages

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, (2005), Rapport, *La mise en place du LMD (licence-master-doctorat)*, (2005), n°2005-031, 79 pages

Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, (2016), *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, avec la collaboration de Marième DIAGNE, France Stratégie, 276 pages

Livres Blancs

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Livre Blanc de l'Enseignement supérieur et de la recherche 2017*, Janvier 2017, 240 pages

Feuilles de route

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, (2021), *Feuille de route de l'influence*, 76 pages

Notes d'information

Nicolas CHARLES, Quentin DELPECH, (2015), « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *France Stratégie*, n°23

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), (2023), Note d'information du SIES, n°2, p.1

Dossiers de presse

Campus France, *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux*, 28 pages

Communiqués de presse

Conseil d'Etat, (2020), « Le Conseil d'Etat rejette les recours contre l'arrêté fixant les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur », Conseil d'Etat, Communiqué de presse, Paris,

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, (2020), « Stratégie d'attractivité internationale Bienvenue en France »

Documents

Bernard RAMANANTSOA, Quentin DELPECH, (2016), *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, France Stratégie, Dossier de présentation, 12 pages

Commission européenne, (2022), Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European economic and social committee and the Committee of the regions on a European strategy for universities, 17 pages

Ministère de l'Intérieur et des outre-mer, (2018), *Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français, 2017-2018*, L'essentiel de l'immigration, données de cadrage, statistique publique, 2 pages

Relevés de conclusions

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, (2018), Relevé de conclusions, 8 février 2018, 12 pages

Interviews

ALLEGRE Claude, propos recueillis par Marielle Court, Décembre 1998, « Interview de M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans "Le Figaro" du 9 décembre 1998, sur les raisons de la désaffection des étudiants étrangers pour la France, la nécessité d'une réorganisation de l'accueil de ces étudiants, la création de l'agence EduFrance, et les mesures envisagées pour attirer les étudiants étrangers dans le système universitaire français. », Vie publique

Courriers

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, « Stratégie 'Bienvenue en France' - aide à la définition par les établissements de critères d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale », Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 15 avril 2019

B) Sources secondaires

Articles de périodiques

AFP Infos Françaises, (2019), « Etudiants étrangers : la hausse controversée des frais d'inscription publiées au JO », Paris, Europress

BERLIOZ J., (2015), « 'Les intellectuels au Moyen-Age' de Jacques Le Goff », *L'histoire*, n°418

DE PREVAL G., (2019) « Contre la hausse des frais universitaires pour les étudiants étrangers, la mobilisation continue », *Le Monde*, Europress,

MUHIDINE T., (2021), INALCO, « Dossier Langues turciques – Introduction », *Itinéraire(s) - Lettre de la recherche et de l'international* de l'INALCO, n°10

PICARD M., (1980), « Un piège exemplaire », *Le Monde*, Archives

REY-LEFEBVRE I., (2013), « Les universités s'interrogent sur le coût de la scolarité des étudiants étrangers », *Le Monde*, Europress

Marie SIMON, (2022), « Universités européennes : presque autant de modèle que d'alliances, parmi les 41 qui existent déjà », *AEF info*, Dépêche n°672326

The Guardian, Datablog, "Best student cities in the world 2012 : How does your city compare?"

Yvonne RIANO, Etienne PIGUET, (2016), « International Student Migration », *Oxford Bibliographies in Geography*, Ed. Barney Warf, Oxford University Press, New York

Articles scientifiques de revue

ALVES E., KING R., (2022), Student mobilities, Chapitre 11, dans *Introduction to Migration Studies. An Interactive Guide to the Literatures on Migration and Diversity*, Ed. Peter Scholten, IMISCOE Research Series, pages 179-191

BADIE B., (2021), Une nécessaire utopie : les nouvelles missions de l'éducation dans un système mondialisé, propos de Bertrand BADIE, dans Stéphane KESLER, Denis ROLLAND, (dir.), *La France et l'internationalisation de l'enseignement*, Administration & Education, Ed. Association Français des Acteurs de l'Education, n°170, pages 13-21

BALLATORE M., (2012), Erlich Valérie. Les mobilités étudiantes, *Revue française de pédagogie*, 181, pages 129-132

BALLATORE M., (2014), dans « La mobilité dans l'enseignement. Bilan et perspective dans un contexte de marchandisation de l'éducation en Europe », dans Catherine Nafti-Malherbe, Palme M., (dir.), (2017), La marchandisation de l'éducation, Esprit Critique, *Revue internationale de sociologie et de sciences sociales*, Vol.27, pages 49-69

BARATS C., (2019), A propos de la médiatisation du classement de Shanghai : l'apport de l'analyse du discours, *Revue Française de linguistique appliquée*, Vol.XXIV, pages 21-35

BARATS C., LEBLANC J. M., (2013), Généalogie de la co-construction médiatique du 'classement de Shanghai' en France. Corpus de presse et usages sociodiscursifs, *Mots. Les langages du politique*, n°102, pages 67-83

BERGERON H., CASTEL P., DUBUISSON-QUELLIER S., (2014), Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable, *Gouvernement et action publique*, Vol.3, pages 7-31

BOLLECKER M., (2021), La réforme de l'université en France et son impact sur le management des établissements : une transformation accordéon, *Revue Française d'administration publique*, n°179, pages 715-733

BORGIGNO V. et STREIFF-FENART J., (1997), L'accueil des étudiants étrangers en France : évolution des politiques et des représentations, *Cahiers de l'Urmis*

BOURDIEU (1989) et BEAUD (2002), cités par Jimmy STEF, (2019), « Comment les grandes écoles françaises se sont-elles adaptées au processus d'internationalisation des élites ? De l'analyse des discours des acteurs institutionnels à l'émergence de stratégies proactives », dans *Varia, Journal of international Mobility*, n°7, Presses Universitaire de France, pages 107-135

DELANEY, (1968), cité par Benno H. SIGNITZER et Timothy COOMBS, (1992), Public relations and public diplomacy : conceptual convergences, *Public Relations Review*, Vol 18, n°2, pages 137-147

DURAND A., TRONCHET G., (2021), L'accueil des étudiants étrangers : des dissensus historiques, *GISTI, Plein droit*, n°130, pages 11-14

ELOIRE F., (2010), Le classement de Shanghai. Histoire, analyse et critique, *L'Homme & la Société*, n°178, Ed. Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH), pages 17-38

ERLICH V., GERARD E., MAZZELLA S., (2021), La triple torsion des mobilités étudiantes. Financiarisation de l'enseignement supérieur, concurrence sur le marché mondial et différenciations sociales accrues de parcours, *Agora Débats/Jeunesse*, n°88, pages 53-69

FONTAINE G., (2019), La mobilité, un enjeu politique, creuset de discrimination, *Dard/Dard*, n°1, pages 28-36

GILLABERT M., (2017), Diplomatie culturelle et diplomatie publique : des histoires parallèles ?, *Relations internationales*, n°169, pages 11 à 26

GUERIN J., (1980), « Triste printemps », *Esprit*, Nouvelle série, n°43/44, pages 89-91

KABBANJI L., TOMA S., (2020), Politiques migratoires et sélectivité des migrations étudiantes en France : une approche sociodémographique, *Migrations Société*, n°180, pages 37-64

KABBANJI L., LEVATINO A., TOMA S., (2021), Mobilités étudiantes internationales : l'attractivité de la France, *Plein droit*, GISTI, n°130, pages 3-6

KING R., FINDLAY A.M., (2012), Student Migration, dans Marco Martinello, Jan Rath (éds.), *An Introduction to International Migration Studies European perspectives*, Amsterdam University Press, Amsterdam

LAURENS S., (2008), « 1974 » et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point, *Politix*, 2008, n°82, pages 69-94

LINCOT E., (2019), La Chine et sa politique étrangère : le sharp power face à l'incertitude ?, dans Doit-on craindre la Chine ? Les attributs de la puissance chinoise, *Revue internationale et stratégique*, IRIS éditions, n°115, pages 39-49

LOYOLA D., (2013) International Market for Higher Education and a Higher Education Policy: The Case of France and China, *Internal Journal for Cross-Disciplinary Subject in Education (IJCDSE)*, Vol.4, 7 pages

LUSIGNAN S., (2003), Les mythes de fondations des universités au Moyen Age, *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen-Age*, tome 115, n°1, pages 445-479

Delphine MANCEAU, (2021), Les pionniers de l'international : comment les établissements français sont devenus une référence en matière de stratégie à l'international ?, dans Alain BURLAUD, Franck BOURNOIS (dir.), *L'enseignement de la gestion en France. Identité, défis et enjeux*, EMS Ed, pages 126 à 141

MINCKE C., (2023), Polarisation du débat sur la mobilité. Angoisses et gueule de bois, Mobilité : sortir du ring, *Le Revue Nouvelle*, Ed. Association La Revue Nouvelle, n°2, pages 26-37

MINCKE C., HUBERT M., (2023), Mobilité : sortir du ring, Mobilité : sortir du ring, *La Revue nouvelle*, Ed. Association la Revue Nouvelle, n°2, pages 24-25

NEIMAN S., (2023), propos recueillis par Charlier J. et Foessel M., Les ambivalences du progrès, *Esprit*, pages 57-74

NEVEU B., (1997), Une histoire de l'Université de Paris. Le grand livre d'André Tuilier, *Commentaire*, Ed. Commentaire SA, n°80, pages 1003-1006

PIGUET E., RIANO Y., GILLABERT M. (dir.), (2017), Les étudiant.e.s internationaux, *Géo-Regards*, Ed. Alphil-Presses universitaires suisses, n°10, pages 5-8

SCHOETTL J.E., (2019), Le Conseil constitutionnel et les universités, *Commentaire*, Ed. Commentaire SA, n°168, pages 910-912

SIGNITZER B.H. et COOMBS T., (1992)., Public relations and public diplomacy : conceptual convergences, *Public Relations Review*, Vol 18, n°2, pages 137-147

STEF J., (2019), Comment les grandes écoles françaises se sont-elles adaptées au processus d'internationalisation des élites ? De l'analyse des discours des acteurs institutionnels à l'émergence de stratégies proactives, *Journal of international Mobility*, n°7, Presses Universitaires de France, pages 107-135

STRASSEL C., (2018), Les enjeux géopolitiques de la mondialisation universitaires, *Hérodote*, n°168, pages 9-38

VERGER J., (2008), « Ribaudaille » ou « Fille du roy » : l'Université de Paris entre honneur et violence à la fin du Moyen Âge, *Histoire de l'éducation*, pages 35-50

ZARATE G., (1999), La mobilité transnationale en éducation : un espace de recherche, *Revue française de pédagogie*, pages 65-72

Cours

ELOY F., (2023), cours « Sociologie de l'école », Sciences de l'éducation

PHAN-LABAYS T.H.T, (2021), cours « Francophonie et mondialisation », Relations internationales

Ouvrages

BALLATORE Magali, (2010), « Du développement des mobilités aux phénomènes d'affinité sélective entre établissements », *Erasmus et la mobilité des jeunes européens*, 204 pages

BATTISTELLA D., CORNUT J., BARANETS E., (2019), *Théories des relations internationales*, Presse de Sciences Po, 800 pages

BRAILLARD, P., DJALILI M.R., (2012), *Les relations internationales*, PUF, Coll. Que sais-je ?, 128 pages

BRUEZIERE M., (1983), *L'Alliance française. Histoire d'une institution*. « Avertissement », Hachette, Paris, 258 pages

CARROUE L., (2019), *Géographie de la mondialisation. Crises et basculements du monde*, Armand Colin, Coll. U, 4^e édition, 320 pages

CHARLE C., VERGER J., *Histoire des universités, XIIIe-XXIe siècle*, PUF, Coll. Quadrige, 352 pages

ERLICH V., (2012), *Les mobilités étudiantes*, Paris, La Documentation française, Coll. « Panorama des savoirs », 224 pages

MACRON E., (2016), *Révolution*, XO éditions, 270 pages

MAGNIADAS J., (2009), *Les enjeux des migrations internationales au début du XXIe siècle*, Notes de la Fondation Gabriel Péri, 140 pages

NOIRIEL G., *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e – XX^e siècle)*, Paris, Seuil, Coll. « L'Univers Historique », 1988 ; réédité en coll. « Points-histoire », Paris, Seuil, 1992, 496 pages

NYE J., (1990). *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, New-York, Basic Books, 261 pages

PROUDHON P.-J., (1840), *Qu'est-ce que la propriété ? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement.*, Premier mémoire, Coll. Les classiques des sciences sociales, 177 pages

SUR S., (2021), *Relations internationales*, LGDJ, Précis Domat, Politique, 600 pages

Contribution à des ouvrages collectifs

ALVES E., KING R., (2022), "Student mobilities", Chapitre 11, dans Peter SCHOLTEN, *Introduction to Migration Studies. An Interactive Guide to the Literatures on Migration and Diversity*, Ed. Peter Scholten, IMISCOE Research Series, pages 179-191

DE KETELE, J., HUGONNIER, B., (2020), « Qu'est-ce que l'internationalisation ? Un réseau conceptuel à clarifier », Chapitre 1, dans : Laurent COSNEFROY (*et al.*), *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Le meilleur des mondes ?*, Ed. De Boeck Supérieur, Coll. Pédagogies en développement, pages 17-32

FOULON J.H., (2007), « Pouvoir pontifical, rivalités politiques et exemption autour de l'an Mil : les fondations de Bourgueil et de Beaulieu-lès-Loches », dans Claude CAROZZI, Huguette TAVIANI-CAROZZI., *Le pouvoir au Moyen-Age*, Presses universitaires de Provence, Coll. Le temps de l'histoire, Aix-en Provence, pages 169-191

HUGONNIER B., (2020), « Stratégies et politiques des Etats en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur », Chapitre 2, dans Laurent COSNEFROY (*et al.*), *L'internationalisation de l'enseignement supérieur. Le meilleur des mondes ?*, Ed. De Boeck Supérieur, Coll. Pédagogies en développement, pages 33-60

VERGER J., « La révolution scolaire », dans Hervé MARTIN, Bernard MERDRIGNAC, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Synthèse et Histoire, Ed. Ophrys, pages 159-168

Documents

Campus France, *10 ans de mobilité en chiffre*, 25 pages

CNRS, *HRS4R, Stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs*, 33 pages

DORIDOT Caroline, *Qu'est-ce qu'une révolution ? Définition et comparaisons*, BNF, action pédagogique, 4 pages

Notes

Campus France, (2020), *Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe*, 64 pages

Jean MAGNIADAS, (2009), *Les enjeux des migrations internationales au début du XXIe siècle*, Notes de la Fondation Gabriel Péri, 142 pages

Rapports

Campus France, *Chiffres clés*, (2018), 48 pages

Campus France, *Chiffres clés*, (2020), 62 pages

Campus France, *Chiffres clés*, (2021), 80 pages

Campus France, *Chiffres clés*, (2022), 47 pages

Campus France, *Chiffres clés*, (2023), 52 pages

Communiqués

Campus France, Accueil des étudiants internationaux en France : Campus France réunit 400 participants au colloque de l'accueil à la rochelle, La Rochelle Université, Paris, 7 juin 2023, [CP_colloque_accueil_2023.pdf \(campusfrance.org\)](#)

Communiqués de presse

Campus France, (2023), *Label Bienvenue en France, Bilan 2019-2022*

Dossiers de presse

Campus France, *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux*, Dossier de presse, Tableau, « Top 20 des pays d'accueil des étudiants internationaux en formation diplômante », 28 pages

Comptes-rendus

Campus France, Conseil d'Orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France, visioconférence, 13 décembre 2019

Campus France, Conseil d'Orientation relatif aux modalités d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France, visioconférence, 8 décembre 2020

AUZANNEAU M., (2021), Katja PLOOG, Anne-Sophie CALINON, Nathalie THAMIN (dir.), *Mobilités et émergence d'un concept en sociolinguistique, Langage et société*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 152-155

C) Sources tertiaires

Dictionnaires

Dictionnaire de l'Académie Française. Dictionnaire en ligne

Le Gaffiot. par Félix Gaffiot, (1934). *Dictionnaire en ligne*

Trésor de la langue Française informatisé. Dictionnaire en ligne

Encyclopédies

CHATELET F. , « RÉVOLUTION », *Encyclopædia Universalis*

Sitographie

Autorité de la concurrence, Rubrique « La concurrence et vous », « Les vertus de la concurrence », [Les vertus de la concurrence | Autorité de la concurrence \(autoritedelaconcurrence.fr\)](https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/les-vertus-de-la-concurrence)

Blogs de l'INSA Strasbourg, International, [Droits d'inscription des étudiants étrangers à l'INSA Strasbourg pour la rentrée 2019 - InternationalInternational \(insa-strasbourg.fr\)](https://www.insa-strasbourg.fr/fr/droits-d-inscription-des-etudiants-etrangers-a-l-insa-strasbourg-pour-la-rentree-2019-international)

Campus France, (2021), *10 ans de mobilité en chiffre*, [Campus France - 10 ans de mobilité en chiffres](https://www.campusfrance.org/fr/10-ans-de-mobilite-en-chiffre)

Campus France, (2023), 151 établissements labellisés, [20230627_Liste-EES-Labellises.pdf \(campusfrance.org\)](https://www.campusfrance.org/fr/20230627-Liste-EES-Labellises.pdf)

Campus France, Cadre de référence d'évaluation des candidatures au Label « Bienvenue en France », version du 10 septembre 2020, 40 pages, [20200910_cadre_reference.pdf \(campusfrance.org\)](#)

Campus France, « Campus France publie le bilan du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions », [Campus France publie le bilan du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions | Campus France](#)

Campus France, « Colloque Campus France de l'accueil 2023 : le plus stratégique des colloques », Actualités, [Colloque Campus France de l'accueil 2023 : le plus stratégique des colloques | Campus France](#)

Campus France, « Droits différenciés », Université Lumière – Lyon 2, [Droits différenciés | Campus France](#)

Campus France, « La France dans les classements internationaux », Coll. Les Brèves, n°9, [La France dans les classements internationaux \(campusfrance.org\)](#)

Campus France, « Label Bienvenue en France », [Label Bienvenue en France \(campusfrance.org\)](#)

Campus France, « Le classement de Shanghai 2022 confirme le rayonnement scientifique de la France », Actualités, [Le classement de Shanghai 2022 confirme le rayonnement scientifique de la France | Campus France](#)

Campus France, (2020), *Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe*, Dynamiques régionales, n°02, 64 pages, [Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe \(campusfrance.org\)](#)

Campus France, Lettre d'engagement du Label Bienvenue en France, Version révisée V2/2023, Article 1, p.4 [Label "Bienvenue en France" - Lettre d'engagement de l'établissement \(campusfrance.org\)](#)

Campus France, « Migrants dans l'enseignement supérieur, le réseaux des établissements français », Article, ["Migrants dans l'Enseignement Supérieur", le réseau des établissements français | Campus France](#)

Campus France, « Obtenir un diplôme français en Tunisie », [L'UFTAM : Obtenir un diplôme français en Tunisie | Campus France](#)

Campus France, « Ouverture de la plateforme de candidature au Label Bienvenue en France, Actualité, 21 juin 2023, [Ouverture de la plateforme de candidature au Label Bienvenue en France | Campus France](#)

Campus France, « Présentation des modalités de candidature au Label Bienvenue en France », [Label Bienvenue en France - Campus France \(smapply.io\)](#)

Campus France, « World university ranking 2023 du THE : un record de 42 établissements français classés », [World University Ranking 2023 du THE : un record de 42 établissements français classés | Campus France](#)

Campus Franco-Sénégalais, A propos, « Qu'est-ce que le campus franco-sénégalais ? », [À propos - Campus Franco Sénégalais \(cfs.edu.sn\)](#)

CIEP, Le CIEP et son histoire, 45 pages [Le CIEP et son histoire \(france-education-international.fr\)](#)

Commission européenne, European Education Area, Enseignement supérieur, « Initiative 'universités européennes' », [Initiative «universités européennes» | European Education Area \(europa.eu\)](#)

Commission européenne, European Education Area, “Factsheet – European Universities : A key pillar of European Education Areas”, [EuropeanUniversities-factsheet-june-23.pdf](#)

Conseil d'Etat, « Qui sommes-nous ? », « Missions », [Par ses missions, le Conseil d'État est l'un des piliers de l'État de droit. D'une part, il tranche les litiges qui opposent les citoyens, entreprises et associations aux administrations. D'autre part, il propose au Gouvernement et au Parlement des améliorations pour sécuriser les lois et réglementations, avant qu'elles ne soient votées ou entrent en vigueur. \(conseil-etat.fr\)](#)

Craig OCallaghan, (2017), *QS Best Student Cities methodology*, [QS Best Student Cities methodology | Top Universities](#)

Erasmus+, L'agence Erasmus+, « Présentation de l'agence », « Son organisation », [Organisation de l'agence Erasmus + France | Agence Erasmus+ France \(erasmusplus.fr\)](#)

Erasmus+, Présentation du programme Erasmus+, « Les pays participants », [Liste des pays participants et partenaires du programme Erasmus+ | Agence Erasmus+ France \(anima-productions.com\)](#)

Erasmus+, Présentation du programme Erasmus+, « Qui peut en bénéficier ? », [Qui peut en bénéficier ? | Agence Erasmus+ France \(anima-productions.com\)](#)

European University Association, “Who we are”, [Who we are \(eua.eu\)](#)

Eventtia, [Colloque de l'Accueil 2023 \(eventtia.com\)](#)

European University Association, “Universities without walls. A vision for 2030”, Février 2021, [universities without walls a vision for 2030.pdf \(eua.eu\)](#)

France Education International, « Qui sommes-nous ? », [Qui sommes-nous ? | France Education international \(france-education-international.fr\)](#)

France Education International, « Expertises », « Centre ENIC-NARIC France », [Centre ENIC-NARIC France | France Education international \(france-education-international.fr\)](#)

France Education International, « Expertises », « Centre ENIC-NARIC France », « Le réseau ENIC-NARIC », [Le réseau ENIC-NARIC | France Education international \(france-education-international.fr\)](#)

France Stratégie, « Qui sommes-nous ? », [Accueil | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](#)

LEFEBURE A., (2022), *Comment les universités américaines accueillent leurs nouveaux étudiants*, [\(hal-03905122\)](#)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, « Les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur », (EESRI), n°16, [les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°16 \(enseignementsup-recherche.gouv.fr\)](#)

Organisation internationale pour les Migrations, Termes-clefs, Migration, [Termes clés de la migration | L'OIM, ONU Migracion \(iom.int\)](#)

QS Quacquarelli Symonds, Our ranking, Best Student Cities Ranking, [Best Student Cities Ranking – QS Quacquarelli Symonds](#)

QS Top Universities, “Best Student Cities 2018”, [QS Best Student Cities Rankings 2018 | Top Universities](#)

QS Top Universities, “Best Student Cities 2024”, [QS Best Student Cities Rankings 2024 | Top Universities](#)

QS Top Universities, “Where to study”, [Where to Study | Top Universities](#)

Représentation de la Commission européenne en France, « Enseignement supérieur : préparer les universités de l’Union à l’avenir grâce à une coopération transnationales renforcée », Commission européenne, (2022), [Enseignement supérieur: préparer les universités de l'Union à l'avenir grâce à une coopération transnationale renforcée \(europa.eu\)](#)

Réseau MEnS, « Qui sommes-nous ? », « Les objectifs statutaires du réseau MEnS », [Qui sommes-nous ? – RÉSEAU MEnS \(reseau-mens.org\)](#)

Shanghai Ranking, “Ranking”, 2003 Academic Ranking of World Universities, [ShanghaiRanking's Academic Ranking of World Universities](#)

Times Higher Education, “About us”, [About us | Times Higher Education \(THE\)](#)

Times Higher Education, “World University Ranking 2010-2011 methodology”, (2011), [World University Rankings 2010-11 methodology | Times Higher Education \(THE\)](#)

Time Higher Education, “World University Rankings 2023 : methodology”, (2022), [World University Rankings 2023: methodology | Times Higher Education \(THE\)](#)

TOUREV P., s.d., « Définition Arrêté », *Toupie*, [Définition : Arrêté \(toupie.org\)](#)

Toute l’Europe, (2021), *Erasmus ou l’histoire d’un succès européen*, « Education, formation et Erasmus », [Erasmus ou l'histoire d'un succès européen - Touteleurope.eu](#)

Tristan LECOQ et Annick LEDERLE, (2010), *Le Centre international d’études pédagogiques à Sèvres. Une histoire plurielle d’un lieu singulier*, 112 pages

Université de la Côte d’Opale (ULCO), *Guide d’accueil des étudiants internationaux*, [Guide d'accueil des étudiants internationaux \(univ-littoral.fr\)](#)

Université de la Côte d’Opale (ULCO), Etudiants entrants, « Journée d’accueil des étudiants internationaux FR/EN », [Inscription à la Journée d'accueil des Étudiants internationaux \(Inscriptions du 1 au 20 septembre 2023\) - Université du Littoral Côte d'Opale \(univ-littoral.fr\)](#)

Université de la Côte d’Opale (ULCO), « Guichet d’accueil à l’attention des étudiants internationaux FR/EN », <https://www.univ-littoral.fr/journee-daccueil-des-etudiants-internationaux/#>

Université Lumière Lyon 2, « Droits et montants d’inscription », 2023, [Droits et montants d'inscription - Université Lumière Lyon 2 \(univ-lyon2.fr\)](#)

Université Paris-Cité, « Démarche de labellisation HRS4R », [Démarche de labellisation HRS4R | Université Paris Cité \(u-paris.fr\)](#)

Université Pasquale Paoli, Study in Corsica, « FAQ », [FAQ | Studià | Università di Corsica Pasquale Paoli | Université de Corse Pasquale Paoli \(universita.corsica\)](#)

Université Pasquale Paoli, Study in Corsica, « Hors programme d'échange », [Hors programme d'échange | Studià | Università di Corsica Pasquale Paoli | Université de Corse Pasquale Paoli \(universita.corsica\)](#)

Vie publique, « Relations internationales », [Qu'est-ce que la diplomatie ? | vie-publique.fr](#)

Vie publique, « Qu'est-ce qu'un arrêté ? », [Qu'est-ce qu'un arrêté ? | vie-publique.fr](#)

Table des annexes :

Annexe 1.....	p.115
Annexe 2.....	p.116
Annexe 3.....	p.117
Annexe 4.....	p.118
Annexe 5.....	p.118
Annexe 6.....	p.119
Annexe 7.....	p.120
Annexe 8.....	p.121
Annexe 9.....	p.122
Annexe 10.....	p.123
Annexe 11.....	p.123
Annexe 12.....	p.124
Annexe 13.....	p.124
Annexe 14.....	p.125
Annexe 15.....	p.127
Annexe 16.....	p.129
Annexe 17.....	p.129
Annexe 18.....	p.129
Annexe 19.....	p.130
Annexe 20.....	p.130
Annexe 21.....	p.131
Annexe 22.....	p.131
Annexe 23.....	p.132
Annexe 24.....	p.132
Annexe 25.....	p.133
Annexe 26.....	p.135
Annexe 27.....	p.136
Annexe 28.....	p.138
Annexe 29.....	p.141

Annexe 1 :

Tableau récapitulatif de l'étudiant étranger³⁷⁵ :

Etudiants étrangers			
Etudiants non mobiles/les résidents étrangers	Etudiants internationaux		Etudiants migrants (en exil)
Etudiants de nationalité étrangère qui ont obtenu leur baccalauréat sur le territoire français	Etudiants étrangers internationaux en mobilité de diplôme	Etudiants étrangers internationaux en mobilité d'échange	<ul style="list-style-type: none">- Réfugié- Sous protection subsidiaire- Demandeurs d'asile- Apatride

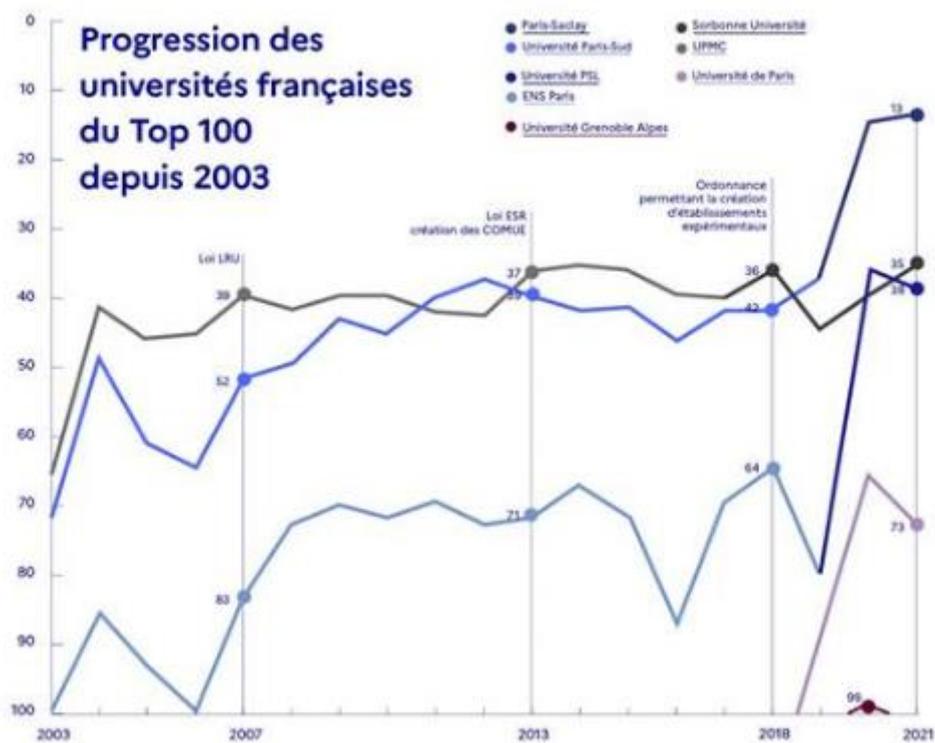
³⁷⁵ Tableau réalisé par mes soins pour une meilleure lisibilité du sujet suite à la lecture de l'ensemble des sources

Annexe 2 :

Nom du classement	Auteur	Année de création	Cible
	Shanghai Ranking Consultancy – Entreprise commerciale (société de consultance)	2003	Gouvernement chinois / Gouvernance des universités chinoises
World University Rankings	Times Higher Education – Société privée	2004	Étudiants, universitaires
Ranking Web of World Universities	Cybermetrics Lab of Spanish National Research Council (CSIC) – Établissement public de recherche	2004	Gouvernance des universités
Times Higher Education – QS World Ranking	Times Higher Education et Quacquarelli Symonds Company – Entreprises commerciales	2005	Étudiants, universitaires
CWTS Leiden Ranking	Centre for Science and Technology Studies, Université de Leyde – Filiale commerciale de l'université de Leyde	2006	Étudiants, universitaires
World Top Universities	Research Center for Chinese Science Evaluation, Université de Wuhan – Établissement d'enseignement supérieur	2006	Universitaires
Performance Ranking of Scientific Papers for World Universities	National Taiwan University – Établissement d'enseignement supérieur	2007	Universitaires
Professional Ranking of World Universities	École des mines – Établissement d'enseignement supérieur	2007	Étudiants, universitaires
World's Best Colleges and Universities	US News and World Report – Entreprise commerciale	2008	Étudiants, universitaires
Scimago Institutions Ranking	Scimago Lab – Filiale commerciale du laboratoire Scimago (société de consultance)	2009	Universitaires
High Impact Universities	University of Western Australia – Établissement d'enseignement supérieur	2010	Universitaires
Times Higher Education World University Rankings	Times Higher Education et Thomson Reuters – Entreprises commerciales	2010	Étudiants, universitaires
QS World University Rankings	Quacquarelli Symonds Company – Entreprise commerciale	2010	Étudiants, universitaires
UI Green Metric World University Ranking	Universitas Indonesia – Établissement d'enseignement supérieur	2010	Gouvernance des universités, parties prenantes
World's top 2000 Universities	University of Western Australia – Établissement d'enseignement supérieur	2011	Universitaires
CWUR University Rankings	Center for World University Ranking, King Abdul Aziz University – Établissement d'enseignement supérieur	2012	Étudiants
Nature Index	Nature Publishing Group – Entreprise commerciale	2013	Universitaires
U-Multirank	Alliance CHERPA – Consortium de structures publiques et privées	2014	Étudiants

Source : IGF et IGAENR [2017].

Annexe 3 : Julie Mleczo, (2021), « Classement de Shanghai 2021 : la France conserve sa 3^e position mondiale ! », Studyrama



Annexe 4 : Hugonnier, B. (2020). Stratégies et politiques des États en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Dans : Laurent Cosnefroy éd., *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Le meilleur des mondes ?* Chapitre 2, Louvain-la-Neuve : De Boeck



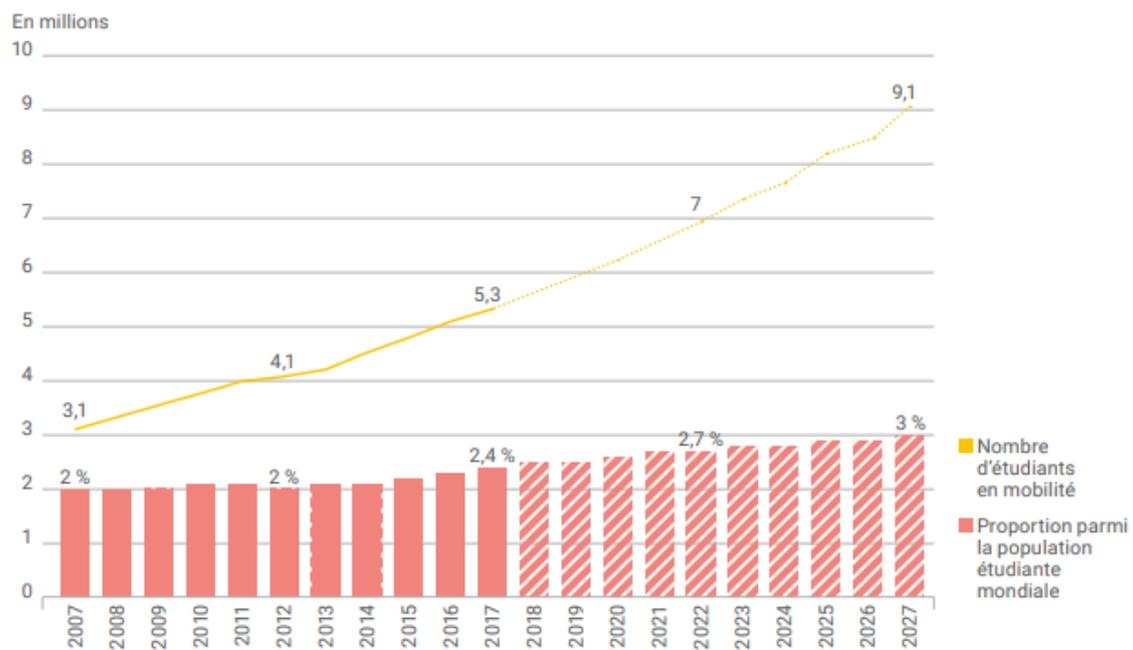
Annexe 5 : Hugonnier, B. (2020). Stratégies et politiques des États en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Dans : Laurent Cosnefroy éd., *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Le meilleur des mondes ?* Chapitre 2, Louvain-la-Neuve : De Boeck

TABLEAU 1. QUATRE CAS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Nature de la mobilité	Pays exportateurs	Pays importateurs
Institutions Programmes Enseignants	Envoient des institutions, des programmes ou des enseignants à l'étranger	Accueillent des institutions, des programmes et des enseignants à l'étranger
Étudiants	Accueillent des étudiants de l'étranger	Envoient des étudiants à l'étranger

Annexe 6 :

► Évolution de la mobilité étudiante (2007-2027)



Source : ISU, décembre 2019. Projections réalisées à partir des données de l'ISU. L'hypothèse retenue pour la période 2017-2027 est une croissance de 5,5 % par an.

Annexe 7 :

MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

► Top 20 des pays d'accueil de la mobilité étudiante

Pays	Effectifs 2017	Évolution 2016-2017	Évolution 2012-2017	Rang	
				2012	2017
États-Unis	984 898	+1 %	+33 %	1	1
Royaume-Uni	435 734	+1 %	+2 %	2	2
Australie	381 202	+14 %	+53 %	4	3
Allemagne	258 873	+6 %	-	ND	4
France	258 380	+5 %	+15 %	3	5
Russie	250 658	+3 %	+44 %	6	6
Canada	209 979	+11 %	+55 %	8	7
Japon	164 338	+15 %	+9 %	7	8
Chine	162 957	+14 %	+76 %	9	9
Turquie	108 076	+23 %	+180 %	25	10
Malaisie	100 765	-19 %	+79 %	14	11
Italie	97 563	+5 %	+26 %	10	12
Pays-Bas	96 289	+7 %	+67 %	13	13
Argentine	88 873	+17 %	-	ND	14
Arabie saoudite	78 344	-2 %	+68 %	18	15
Autriche	73 964	+5 %	+27 %	12	16
Corée du Sud	70 796	+14 %	+19 %	11	17
Espagne	64 927	+30 %	+16 %	15	18
Émirats arabes unis	64 447	-17 %	+19 %	16	19
Pologne	63 925	+17 %	+172 %	31	20
Autres pays	1 294 252	+1 %	-3 %	-	-
Total	5 309 240	4 %	31 %	-	-

Source : ISU, décembre 2019.

Annexe 8 :

Les 20 premiers pays d'accueil de la mobilité étudiante dans le monde

Pays	Effectifs 2018	Évolution 2017-2018	Évolution 2013-2018	Rang 2013	Rang 2018
États-Unis	987 314	0%	+26%	1	1
Royaume-Uni	452 079	+4%	+8%	2	2
Australie	444 514	+17%	+78%	3	3
Allemagne	311 738	+20%	+59%	5	4
Russie	262 416	+5%	ND	ND	5
France*	229 623	-	-	4	6
Canada	224 548	+7%	+48%	6	7
Chine**	194 924	+13%	+85%	8	8
Japon	182 748	+11%	+35%	7	9
Turquie	125 138	+16%	+130%	16	10
Italie	106 611	+9%	+29%	9	11
Pays-Bas	104 015	+8%	+51%	11	12
Malaisie***	100 765	ND	ND	ND	13
Argentine***	88 873	ND	ND	ND	14
Corée du Sud	84 749	+20%	+53%	15	15
Autriche	75 259	+2%	+6%	10	16
Arabie saoudite	73 977	-6%	+19%	12	17
Espagne	70 912	+9%	+26%	14	18
Pologne	54 354	-15%	+96%	26	19
Suisse	54 279	+2%	+15%	19	20
Autres pays	1 342 566	+4%	-7%	-	-
Total	5 571 402	+4%	+32%	-	-

*En 2018, un changement du mode de comptage des étudiants internationaux en France est intervenu, rendant non pertinent tout calcul d'évolution (cf méthodologie page 76).

** Hong-Kong et Macao inclus. ***2017 en l'absence de données ultérieures. ND : Non déterminé

Source : ISU, janvier 2021.

Annexe 9 :

Les 20 premiers pays d'accueil de la mobilité étudiante dans le monde.

Pays	Effectifs 2019	Évolution 2018-2019	Évolution 2014-2019	Rang 2014	Rang 2019
États-Unis	976853	-1 %	+16 %	1	1
Australie	509160	+15 %	+91 %	3	2
Royaume-Uni	489019	+8 %	+14 %	2	3
Allemagne	333233	+7 %	+58 %	6	4
Russie	282922	+8 %	+33 %	5	5
Canada	279168	+24 %	+70 %	7	6
France*	246378	+7 %	ND	4	7
Émirats arabes unis	225339	ND	+251 %	15	8
Chine**	208553	+13 %	+85 %	8	9
Japon	202907	+11 %	+86 %	9	10
Turquie	154505	+23 %	+221 %	21	11
Argentine	116330	+7 %	ND	ND	12
Pays-Bas	108353	+4 %	+53 %	13	13
Corée du Sud	98857	+17 %	+88 %	18	14
Malaisie	81953	ND	-18 %	10	15
Espagne	77062	+9 %	ND	ND	16
Autriche	74631	-1 %	+15 %	14	17
Arabie saoudite	73216	-1 %	+2 %	12	18
Suisse	55698	+3 %	+12 %	19	19
Ukraine	55333	+11 %	-8 %	16	20
Autres pays	1421572		9 %	-	
Total	6 063 665	+7 %	+35 %	-	-

* La méthode de comptage pour la France a changé en 2013 et 2018, rendant toute évolution antérieure à 2018 non significative

** Hong-Kong et Macao inclus

*** Les données pour ces pays prennent en compte les étudiants de nationalité étrangère et non les étudiants en mobilité, elles sont donc surévaluées par rapport aux autres pays.

Source : ISU, 2022.

Annexe 10 :

**Les 10 premiers pays d'accueil
de la mobilité étudiante**
(Unesco, 2020)

Pays	Effectifs 2020	Évolution 2019-2020	Évolution 2015-2020
États-Unis	957 475	-2%	+6%
Royaume-Uni	550 877	+13%	+28%
Australie	458 279	-10%	+56%
Allemagne	368 717	+11%	+61%
Canada	323 157	+16%	+88%
France	252 444	+2%	+22%
Chine	233 127	+12%	+89%
Japon	222 661	+10%	+69%
Émirats arabes unis	215 975	-4%	+194%
Turquie	185 047	+20%	+156%
Total	6 361 963	+4%	+32%

Annexe 11 :

Répartition des étudiants étrangers en France par type de mobilité

Type de mobilité	Ensemble des établissements			Universités			Écoles de commerce			Écoles d'ingénieurs		
	Effectifs	Répartition	Évolution 2019-20	Effectifs	Répartition	Évolution 2019-20	Effectifs	Répartition	Évolution 2019-20	Effectifs	Répartition	Évolution 2019-20
Étudiants en mobilité	278 278	76 %	-4 %	189 935	79 %	-6 %	36 160	78 %	+4%	23 442	85%	+2%
dont mobilité diplômante	260 622	71 %	-	178 019	74 %	-	34 186	74 %	-	10 744	76 %	-
dont mobilité d'échange	17 656	5 %	-	11 916	5 %	-	1 974	4 %	-	2 698	10 %	-
Étudiants étrangers non mobiles	86 478	24 %	+9 %	51 042	21 %	+8 %	9 960	22 %	-	3 987	15 %	-
Total	364 756	100 %	-1 %	240 977	100 %	-3 %	46 120	100 %	+8 %	27 429	100 %	+3 %

Source : MESRI/SIES 2021.

Annexe 12 : Campus France (2018), Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, Dossier de presse, 2018, p.6

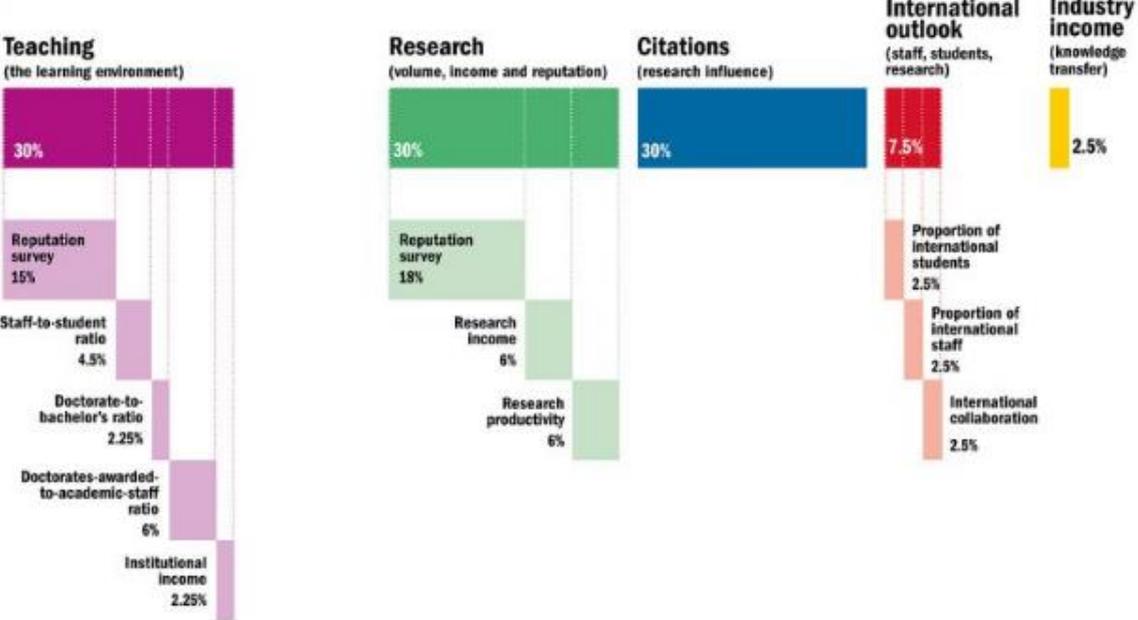
Top 20 des pays d'accueil des étudiants internationaux en formation diplômante (2016)

PAYS D'ACCUEIL	Étudiants internationaux	Évolution des effectifs		Rang	
		Sur 3 ans (2013-16)	Sur 5 ans (2011-16)	2011	2016
États-Unis	971 417	+23,8%	+36,9%	1	1
Royaume-Uni	432 001	+3,7%	+2,9%	2	2
Australie	335 512	+34,3%	+27,8%	4	3
France (*)	245 349	+7,3%	-8,5%	3	4
Allemagne (*)	244 575	+24,4%	ND	6	5
Russie	243 752	+26,0%	+46,9%	5	6
Canada	189 478	+25,3%	+56,6%	8	7
Chine (**)	183 080	+38,2%	+64,6%	7	8
Japon	143 457	+5,6%	-5,3%	9	9
Malaisie	124 133	+59,3%	+95,1%	13	10
Italie	92 655	+12,4%	+25,9%	10	11
Pays-Bas	89 920	+30,4%	+134,4%	21	12
Turquie	87 903	+61,6%	+182,5%	28	13
Arabie saoudite	79 854	+28,5%	+128,7%	25	14
Émirats arabes unis	77 463	+30,8%	+59,2%	17	15
Argentine	75 688	ND	ND	-	16
Autriche	70 483	-0,5%	-0,1%	11	17
Corée du Sud	61 888	+11,4%	-1,3%	14	18
Belgique	61 102	+25,3%	+61,4%	23	19
Pologne	54 734	+97,1%	+164,3%	33	20

(*) Changement de mode de comptage UNESCO en 2013 pour la France et l'Allemagne.

(**) Hong-Kong et Macao inclus.

Annexe 13 : Times Higher Education, (2019), “THE World University Rankings 2020: methodology”



Annexe 14 : Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, Tableau 1

Montant des droits d'inscription à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour les usagers relevant des articles 3 à 6 du présent arrêté		
Catégorie d'usagers	Montants en euros	
Elèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public préparant un diplôme national de premier cycle	170 €	
Usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité en droit		
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNST)		
Diplôme national de guide-interprète national	170 €	113 €
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)		
Usagers préparant un diplôme national relevant du deuxième cycle	Taux	Taux réduit
Diplôme national de master		
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œnologie		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	243 €	159 €
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire		
Diplôme d'Etat de paysagiste	601 €	401 €
Usagers préparant un diplôme d'ingénieur	Taux	Taux réduit
Etudiants admis en cycle préparatoire (Bac + 2) de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne, école interne de l'Ecole Centrale de Lyon et étudiants inscrits à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne avant le 1er janvier 2021	601 €	401 €
Etudiants préparant le diplôme d'ingénieur y compris à l'Ecole nationale supérieure de Chimie de Lille, école interne de Centrale Lille Institut et, pour les écoles mentionnées ci-dessous, ayant débuté leur cursus avant le 1er septembre 2018	601 €	401 €
Cursus de formation d'ingénieur débuté à compter du 1er septembre 2018, 2019 ou 2020 dans les écoles centrales dont Centrale Lille Institut, constitués sous la forme d'une école extérieure aux universités, et à l'école des mines de Nancy	2 500 €	1 667 €
Usagers préparant un diplôme national relevant du troisième cycle	Taux	Taux réduit
Doctorat	380 €	253 €
Habilitation à diriger des recherches		
Usagers préparant un diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)	243 €	159 €
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en médecine/Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie/Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie (y compris thèse)	502 €	335 €
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire/Diplôme d'études spécialisées (DES) de chirurgie dentaire (y compris thèse)		
Option ou formation spécialisée transversale (1)	502 €	335 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et chirurgie dentaire dans le cadre du 3e cycle long (2)	380 €	253 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en médecine (2 bis)	380 €	253 €

ns les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l...

Usagers mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	Taux	Taux réduit
Candidats mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	243 €	159 €
Usagers préparant un autre diplôme paramédical	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité d'orthoptiste	330 €	220 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	466 €	311 €
Certificat de capacité d'orthophoniste	539 €	359 €
Diplôme d'Etat de psychomotricien	1 316 €	877 €
Usagers préparant un diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	159 €	106 €
Usagers préparant un diplôme d'architecture	Taux	Taux réduit
Diplôme d'architecture et habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrés par l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Droits d'inscription des écoles nationales supérieures d'architecture fixés par arrêté des ministres chargés de la culture et du budget	
Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute délivré par le préfet de région aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de masseurs-kinésithérapeutes d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	Droits d'inscription dans les instituts de formation de masseurs-kinésithérapeutes fixés par les ministres chargés de la santé et du budget	

Annexe 15 : Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, Tableau 2

Montant des droits d'inscription à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 du présent arrêté		
Catégorie d'usagers	Montants en euros	
	Taux	Taux réduit
Usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle		
Certificat de capacité en droit	2 770 €	1 846 €
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNST)		
Diplôme national de guide-interprète national		
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)		
Usagers préparant un diplôme national relevant du deuxième cycle		
Diplôme national de master	3 770 €	2 513 €
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œnologue		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire		
Diplôme d'Etat de paysagiste		
Usagers préparant un diplôme d'ingénieur		
Etudiants en cycle préparatoire intégré ou assimilé (2 ans)	2 770 €	1 846 €
Etudiants en cycle ingénieur (3 ans)	3 770 €	2 513 €
Usagers préparant un diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques		
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)	3 770 €	2 513 €
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)		
Usagers préparant un diplôme d'études spécialisées complémentaires de santé		
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale (1)	3 770 €	2 513 €
Usagers mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation		
	Taux	Taux réduit

ans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l ...

Certificat de capacité d'orthoptiste	2 770 €	1 846 €
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste		
Diplôme d'Etat de psychomotricien		
Usagers préparant un diplôme paramédical de niveau master		
Certificat de capacité d'orthophoniste	3 770 €	2 513 €
Usagers préparant un diplôme d'Etat de docteur vétérinaire		
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	2 770 €	1 846 €
Usagers préparant un diplôme d'architecture		
Taux		
Diplôme d'architecture et habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrés par l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Droits d'inscription des écoles nationales supérieures d'architecture fixés par arrêté des ministres chargés de la culture et du budget	
Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute délivré par le préfet de région aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de masseurs-kinésithérapeutes d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	Droits d'inscription dans les instituts de formation de masseurs-kinésithérapeutes fixés par les ministres chargés de la santé et du budget	

Annexe 16 :

TABEAU 3 - Effectifs d'étudiants internationaux au sein du périmètre d'application des droits différenciés par type de tarif regroupé en 2019, 2020 et 2021*

Droits Différenciés	2019-2020		2020-2021		2021-2022		Evolution 2021/2019
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Tarif plein	1 200	2,4	3 200	3,9	5 900	6,1	+382 %
Exonérations partielles	42 500	83,8	66 500	82,5	74 500	77,1	+75 %
Exonérations totales	7 000	13,8	10 900	13,5	16 200	16,8	+132 %
<i>dont Exonérations totales d'établissement</i>	<i>1 900</i>	<i>3,8</i>	<i>2 800</i>	<i>3,4</i>	<i>6 300</i>	<i>6,5</i>	<i>+222 %</i>
Ensemble	50 700	100	80 600	100	96 600	100	+91 %

* Tous les effectifs sont arrondis au centième, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements sous tutelle du MESR concernés par l'application des droits différenciés

Source : MESR-SIES

note d'information 23.02 • Page 3

Annexe 17 : France Stratégie, (2015), *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, p.1

Plan d'action à cinq ans et financement (en millions d'euros)

Objectifs	Mesures	Montant
Équité	Action n° 1 : Recalibrer les politiques de bourses	440
Qualité	Action n° 2 : Améliorer l'expérience des étudiants internationaux	280
Attractivité	Action n° 3 : Accompagner l'internationalisation des établissements	52,5
	Action n° 4 : Investir dans l'offre numérique	70
	Action n° 5 : Renforcer les politiques d'attraction et de promotion	7,5
Apport total de la hausse des frais de scolarité		850

Annexe 18 : Hugonnier, B. (2020). Stratégies et politiques des États en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Dans : Laurent Cosnefroy éd., *L'internationalisation de l'enseignement supérieur: Le meilleur des mondes ?* Chapitre 2, Louvain-la-Neuve: De Boeck

TABEAU 2. HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS D'INTERNATIONALISATION PAR PAYS EXPORTATEURS

Pays/ Objectifs	Académique	Économique	Politique	Financier	Social	Protection du consommateur
Australie États-Unis Royaume-Uni	1	3	4	2	5	6
Allemagne	2	1	3	6	5	4
France	4	1	3	5	2	6

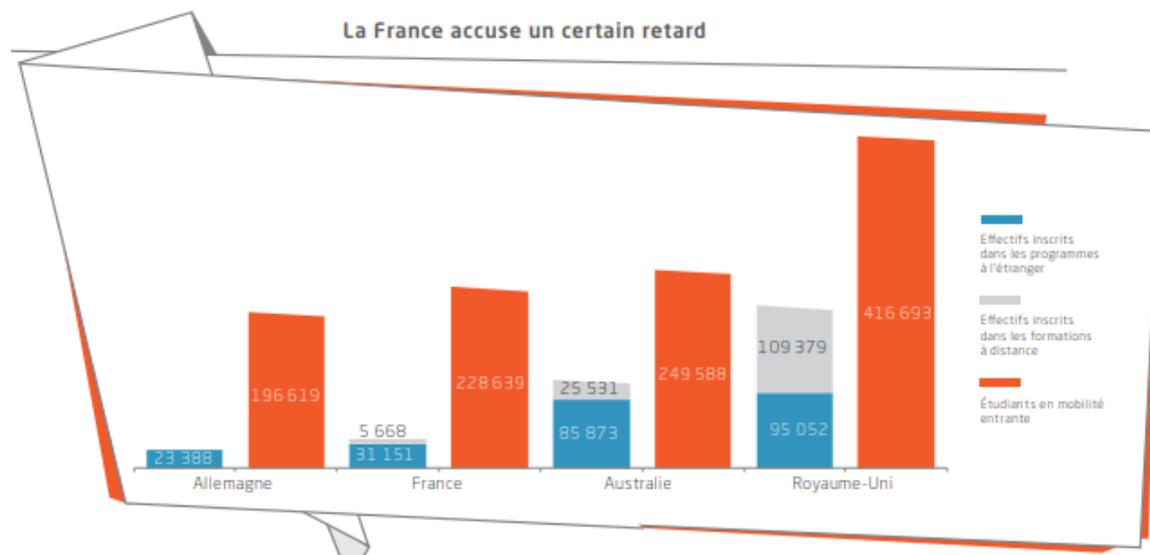
Annexe 19 : Hugonnier, B. (2020). Stratégies et politiques des États en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Dans : Laurent Cosnefroy éd., *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Le meilleur des mondes ?* Chapitre 2, Louvain-la-Neuve : De Boeck

Tableau 4. Avantages concurrentiels de l'internationalisation de l'éducation pour les pays exportateurs et importateurs

Avantages concurrentiels	Pays exportateurs	Pays importateurs
Compétitivité accrue	+++	+
Prestige national plus élevé	+++	+
Développement de relations commerciales, culturelles et académiques internationales	+++	+
Attractivité générale du pays plus importante	+++	0
Élévation du niveau culturel du pays	+++	+

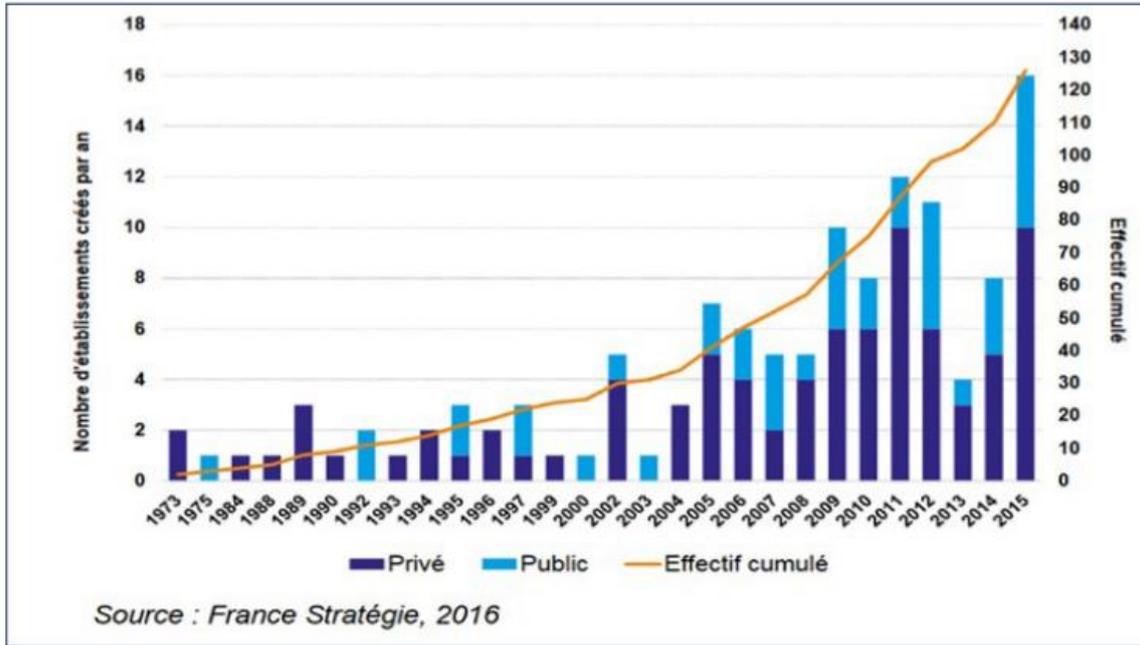
Note: La taille des bénéfices est indiquée par le nombre de +

Annexe 20 : France Stratégie, (2016), *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, Dossier de présentation, p.6



Annexe 21 :

Évolution du nombre d'implantations physiques d'établissements français



Annexe 22 :



Annexe 23 : QR Code Questionnaire de mémoire de recherche – SurveyCircle



Annexe 24 :

Entretien n°1 avec X. par visioconférence – 19/07/2023

- 1.
2. Pourriez-vous, pour commencer, me détailler les missions qui vous sont confiées en tant que ... à ... ?

/*376

3. Comment définiriez-vous le concept d'accueil à l'heure actuelle et pourriez-vous me dire en quoi l'accueil est un élément clef de l'attractivité dans le champ de la mobilité étudiante ?

L'accueil est une part du parcours de la mobilité. L'accueil s'inclut dans une chaîne et consiste en un travail collectif notamment mené en amont par des acteurs à l'étranger comme en France. Il est indispensable de travailler sur la cohérence entre l'attractivité dans le discours et la réalité. L'accueil inspire une dimension d'interculturalité évidente ; il s'agit de comprendre que les étudiants n'ont pas forcément les mêmes repères que nous. C'est pour eux vivre une expérience humaine de jeune adulte. Notre savoir technique ne suffit pas, il faut faire preuve de compréhension, d'attention, d'empathie et de souplesse. De fait, il est impossible de concevoir l'accueil de manière digitalisée uniquement. Le lien social est indispensable.

4. Avez-vous des exemples saillants illustrant l'évolution des services d'accueil en France sur la période 2018-2023, dans les universités, dans les grandes écoles et dans les administrations ? Quelles sont les nouvelles offres ? Les nouvelles exigences ?

Il y a effectivement une prise de conscience de l'attractivité. En réalité, c'est du bon sens. Il est normal de faire les choses correctement. De fait, il faut avoir les moyens de faire les choses correctement. D'où un fonds d'amorçage. De plus, il a bien fallu se réinventer suite à la crise de la covid-19.

³⁷⁶ *Pour des raisons d'anonymisation, la réponse à la question ne peut être transcrite dans ce mémoire.

Par exemple, Paris Saclay a répondu à un appel à projet et a créé la plateforme Online Welcome Desk qui est une application qui filtre au fur et à mesure les démarches à suivre pour aider les étudiants. D'autres universités ont rejoint cette plateforme.

Autre exemple, la dématérialisation de la démarche de demande de VISA et du renouvellement du titre de séjour via ANES est une innovation notable dans l'accueil.

Mais encore, l'association étudiante ESM a créé une application pour organiser des rencontres entre d'anciens étudiants internationaux et de nouveaux arrivants.

Dernier exemple, aux professionnels des administrations de vraies formations sur l'accueil sont proposées à l'Université de Lorraine.

5. Par rapport aux années précédant la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux, pensez-vous qu'une nouvelle pensée, disons, concernant l'accueil ait pu entraîner une nouvelle dynamique ? C'est-à-dire une prise en compte peut-être différente, plus forte ou plus engagée de la part des autorités et des institutions françaises ?
6. Pensez-vous que la réforme « Bienvenue en France » soit une réponse à l'observation qui est faite de la concurrence internationale et uniquement de la concurrence ?

Réponse conjointe aux questions 4 et 5 :

C'est plus qu'une pensée, c'est un constat. De manière macro, oui on a de la concurrence. Il faut comprendre la logique de l'attractivité. Pourquoi est-ce qu'on accueille ? Nous avons tous un dénominateur commun à la question. Mais l'engagement est différent selon les uns et les autres. Il faut se replacer sur un axe plus vaste de la diplomatie d'influence. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont souvent été dans le Top 3, parfois 4 pour la France, à cheval avec l'Allemagne. On se basait alors sur les chiffres de l'UNESCO. Or, l'UNESCO propose des estimations d'ordre déclaratif. Cela signifie que parmi les pays transmettant leurs données, certains réfléchissent à l'intérêt qu'ils ont à donner des chiffres. La France, bien que ce ne soit pas très connu parmi la population, a une tradition de l'accueil qui favorise la mobilité des savoirs et des chercheurs. Cela contribue à sa position historique. Désormais, les traditionnels pays d'envoi réfléchissent à l'intérêt de l'accueil. Ceci est lié aux évolutions des situations géopolitiques. Ce constat s'inscrit dans des configurations plus larges. La France avait un intérêt à accueillir. Si les étudiants internationaux/étrangers restent, ils participent à l'activité économique du pays. S'ils partent, ils auront acquis une expérience internationale, auront su créer un lien affectif académique avec la France, ce qui peut favoriser la coopération dans tous les domaines existants. Un réseau peut aussi se créer et favoriser la France. Si les pays de départ s'intéressent à la question de l'accueil, alors une diversification des choix de pays d'accueil s'opère. Pour la France, la conséquence est le repositionnement. Chaque pays d'accueil a ses raisons de coopérer ; ça peut être pour obtenir plus de main d'œuvre, pour piquer du savoir... Je pense bien que la France ne vend pas son système d'enseignement supérieur. La France proposerait ce qu'on ne peut faire ailleurs. S'améliorer sur l'accueil est donc essentiel. Les chiffres sont malgré tout un indicateur de la réalité.

Pour ce qui est du Label Bienvenue en France, les 4 ans de labellisation s'achèvent et de nouvelles idées, issues d'un travail commun, dans le but d'améliorer l'accueil, viennent d'intégrer le nouveau cahier des charges. Nous entrons donc dans une nouvelle phase, la deuxième.

Annexe 25 :

Entretien n°2 avec Y., par téléphone – 26/07/23

1. Pourriez-vous nous présenter [...] ?

/

2. Est-ce que la pratique du label « Bienvenue en France » est issue d'une inspiration en provenance d'ailleurs dans le monde ? ou simplement du Label Erasmus+ ? J'ai pu lire que le Label « Bienvenue en France » venait d'un travail collectif, mais lequel précisément ?

Pour cette question, je vous conseille de demander à quelqu'un venant du ministère de l'enseignement supérieur. Je ne suis pas en mesure d'y répondre.

3. Que pensez-vous de ce chiffre, 151, qui correspond actuellement au nombre total d'établissements de l'enseignement supérieur labellisés « Bienvenue en France » ? Est-ce suffisant ? Insuffisant ? Quel est l'objectif quantitatif s'il y en a un ?

Non, il n'y a pas d'objectif quantitatif. Candidater au Label « Bienvenue en France » est compris dans une démarche volontaire, non contraignante. Si nous avions un objectif quantitatif, il faudrait les obliger. Et il ne s'agit pas non plus de faire du chiffre. Une extrême vigilance est accordée à la mise en place d'un service d'accueil qualitatif. Il a fallu un an pour inventer toute l'architecture, c'est-à-dire le cadre de référence, les instances de gouvernance etc. A ses débuts, un fonds d'amorçage a permis de verser des subventions aux établissements d'enseignement supérieur. Soixante-dix candidats étaient tout d'abord recensés. Puis, il y a eu une baisse et aujourd'hui on est à une vingtaine d'établissements candidats par an. Le fait que la candidature soit sur la base du volontaire n'entre pas en contradiction avec la volonté d'atteindre 500 000 étudiants à l'horizon 2027 puisque notamment beaucoup d'établissements non labellisés accueillent très bien les étudiants internationaux. Le Label est un indicateur. Il permet aux établissements d'acquérir une visibilité internationale supplémentaire notamment suite au contexte défavorable de la crise sanitaire qui a mis en exergue des difficultés vécues de la part des étudiants internationaux et des Français également. Les étudiants internationaux peuvent être amenés à utiliser ce critère qui détermine les services mis à leur disposition.

4. Il me semble que la deuxième phase de labellisation a commencé pour la période 2023-2028, est-ce que vous pouvez m'en dire plus sur la création des nouveaux indicateurs axés Développement durable & Responsabilité sociétale et environnementale par – je pense – le Comité de pilotage du Label ?

Il a fallu voir comment faire évoluer le Label notamment parce que la covid-19 est passée par-là. Bien que la crise sanitaire soit derrière nous, certains dispositifs d'accueil de cette période se sont maintenus. Pour la deuxième phase du Label « Bienvenue en France », un 6^e champ consacré au développement durable et à la responsabilité a été pensé et créé. Le reste de l'architecture reste *grosso modo* identique bien que certaines questions aient été approfondies. Ce 6^e champ comporte 4 indicateurs : 1. l'implication des étudiants internationaux dans la construction d'une politique de DD&RSE, 2. l'information et la sensibilisation des étudiants internationaux aux enjeux environnementaux et sociaux, 3. l'accompagnement des étudiants internationaux dans la transition durable, 4. l'accompagnement des étudiants internationaux dans la transition inclusive. Ces critères font l'objet tout comme le reste d'une auto-évaluation sur le questionnaire. Pour ce qui est des points améliorés, il s'agit de la prise en compte des

étudiants internationaux en situation de handicap, de l'accès aux infrastructures sportives (dans l'idée d'un clin d'œil aux Jeux Olympiques 2024), de la formation du personnel enseignant et administratif aux particularités interculturelles... sur suggestion des établissements d'enseignement supérieur à l'issue des ateliers de la Journée professionnelle qui a eu lieu mi-juin 2021.

5. Enfin, j'ai pu lire qu'un Guide des bonnes pratiques avait vocation à être exporté en Europe, qu'est-ce que la France a à gagner à partager ses bonnes pratiques dans un contexte accru de compétition internationale ?

Le Guide des bonnes pratiques est en état de projet à l'heure actuelle. Il devrait apparaître pour début 2024. La question se pose de le publier en version papier ou numérique. Il s'agirait de faire connaître le Label au niveau européen. Quant au partage, par exemple, en juin 2023 a été organisé par Campus France un symposium à Dublin en Irlande ayant rassemblé 153 établissements d'enseignement supérieur français et irlandais où l'échange de bonnes pratiques fut à l'œuvre. Ce que la France a à gagner c'est le rayonnement international de la France. Il s'agit de leur dire « regardez ce que nous on fait ». Il s'agit aussi de s'inspirer d'eux. C'est ce qu'on appelle « un échange de bonnes pratiques ». Il n'existe pas à l'heure actuelle de Label comme Bienvenue en France au niveau européen. Il y a aussi l'idée pour la France d'être à l'avant-garde.

Annexe 26 :

Entretien n°3 avec Tarek Mahraoui, par visioconférence – conseiller en charge de la vie étudiante et engagements au Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche – 26/07/23

1. Pouvez-vous me dire depuis quand est ce que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a commencé à réfléchir à la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux et quels sont les facteurs à l'origine de sa production ? La concurrence internationale est-il le seul ou principal facteur ayant rendu l'ancien système d'attractivité désuet ?

Je ne saurais vous renseigner exactement. Néanmoins, ce qui est sûr, c'est que l'enseignement supérieur français préexistait déjà au Moyen-Age. La France a toujours accueilli des chercheurs du monde entier. De fait, l'appropriation de l'enjeu de l'accueil est historique. Ce qui est nouveau c'est pour les établissements d'enseignement supérieur de définir par eux-mêmes leur stratégie d'attractivité. Au niveau du contexte international, certains pays ne sont pas en mesure d'accueillir, soit parce que ça coûte trop cher, soit parce qu'ils manquent de moyens, d'externaliser leur système d'enseignement supérieur. Il faut faire en sorte que cette situation soit au bénéfice de la France.

2. J'ai pu comprendre que l'exportation du Guide des bonnes pratiques de l'accueil était en état de projet, est-ce que l'idée est pour la France d'être à l'avant-garde des pratiques d'accueil au 21^e siècle et donc de renouer en quelque sorte avec sa tradition d'accueil, alors même que la France accusait, en 2019, d'un retard dans les politiques d'accueil, notamment de VISA ? Est-ce que ce retard tend actuellement à être comblé ?

2018 est une année fondatrice. Pour ce qui est de la politique de Visa, celle-ci ne dépend pas du MESR ; elle ne relève pas de la compétence du MESR. Même si le profil académique de tel étudiant international nous plaît, nous ne serions en mesure d'appuyer sa candidature. C'est une

question de souveraineté gérée par le ministère de l'Intérieur. Et puis, je ne suis pas convaincu que la France soit en retard comparativement à ce qui est dans le monde. La France porte à la disposition de tous ses étudiants d'un portail d'offre de logement ; le logement occupant la première place en termes de coût pour les étudiants. C'est déjà une réponse majeure sur la capacité d'accueil. Ensuite, nous proposons également un portail de l'offre unique. Contrairement à beaucoup de pays, notamment anglo-saxons, nous pouvons faire bénéficier nos étudiants internationaux de la sécurité sociale gratuite, ouverte de droit. Quant à la restauration (et au logement), le seul système se rapprochant du notre est celui de l'Allemagne, mais même là notre tarif à 3 euros pour un repas complet et équilibré, et à 1 euro pour les boursiers est rare. Également, sont recensées toutes les bourses disponibles sur Campus France, ce qui n'est à ma connaissance le cas pour aucun autre pays. Ainsi, sur beaucoup d'éléments, les conditions de vie sont plus favorables que dans les autres pays. Tous ces éléments contribuent déjà à poser les bases d'un accueil holistique.

3. Est-ce que la pratique du label « Bienvenue en France » est issue d'une inspiration en provenance d'ailleurs dans le monde ? ou simplement du Label Erasmus+ créé en 2014 ? J'ai pu lire que le Label « Bienvenue en France » venait d'un travail collectif, mais lequel précisément ?

Le Label « Bienvenue en France » propose des critères établis conjointement par des agences nationales d'évaluation et d'accréditation – le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, la Commission des Titres d'Ingénieur, les Conférences d'établissement, le MESR, et Campus France. L'idée du Label est le développement d'un cahier des charges. Le but est d'engager les établissements d'enseignement supérieur à s'approprier les critères. Un Label ne vaut en réalité que pour ceux qui le reconnaissent. Celui-ci est porté par Campus France. Il ne peut s'agir d'une contrainte en raison de l'autonomie conférée aux établissements d'enseignement supérieur. Le Label ne constitue pas un vecteur d'oppression. Il sert à favoriser les conditions, à mieux orienter les étudiants internationaux et donc à rendre plus attractif.

4. A l'avenir, quel sera l'objectif ? 600 000 étudiants internationaux au sein des établissements d'enseignement supérieur français ? ou plus ? Est-ce possible, notamment en termes de capacité d'accueil ?

Il serait formidable d'accueillir tous les étudiants internationaux mais il s'agit en réalité de trouver un juste équilibre sur ce que les établissements sont capables de faire. La stratégie doit être établie plutôt que subie par les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont en mesure d'élaborer leurs propres axes stratégiques, d'avoir leurs propres zones géographiques prioritaires. L'enjeu essentiel c'est le renforcement de l'appropriation stratégique de l'attractivité par les établissements d'enseignement supérieur.

Annexe 27 :

Entretien n°4 par message avec Z. – 19 et 26 juillet 2023

1. Est-ce que « à dispositif de collecte constante » et « à dispositif équivalent » signifient la même chose ? (voici le contexte : « À dispositif de collecte constant, le MESRI-SIES indique que l'effectif d'étudiants étrangers a progressé de 4,5 % entre 2016-2017 et 2017-2018. »/le deuxième terme est défini dans une note d'information du SIES.

A dispositif équivalent : chaque année le MESR/SIES étend son périmètre de collecte à de nouveaux établissements. Le dispositif de collecte équivalent permet de faire des comparaisons sans prendre en compte les nouveaux établissements

2. J'ai pu lire, concernant la France et l'Allemagne, que l'UNESCO a changé son mode de comptage en 2013 et que « les dernières données françaises et allemandes ne sont plus construites de façon strictement homogènes ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Les données pour la France sont collectées par l'institut statistique de l'Unesco, l'OCDE et Eurostat. Avant 2013 tous les étudiants étrangers en France étaient recensés. A partir de 2013 seuls les étudiants mobiles sont recensés. A partir de 2018, seuls les étudiants en mobilité diplômante sont recensés (la mobilité d'échange est exclue pour la France). Pour avoir des données comparables entre les pays, il faudrait que les périmètres de données soient comparables, or ce n'est pas le cas. Ainsi par exemple les chiffres qui concernent l'Allemagne prennent en compte les étudiants en échange dans les données publiées par l'Unesco, l'OCDE et Eurostat.

3. J'ai pu lire « Depuis la collecte des données pour l'année 2018, les données transmises par la France à l'ISU ne comprennent plus les étudiants internationaux en échange, conformément à la méthodologie de l'organisation internationale. Cela provoque une baisse artificielle du nombre d'étudiants internationaux accueillis en France. » Est-ce que, à l'heure actuelle, si je parle uniquement des « étudiants internationaux » dans le cadre de mon mémoire de recherche, cela comprend bien ceux en mobilité diplômante dans une grande école/université française comme la définition adoptée par l'UNESCO et OCDE le dit ? (un étudiant en mobilité internationale a traversé une frontière dans le but de poursuivre ses études et est inscrit dans un programme d'enseignement hors de son pays d'origine. Seuls sont pris en compte les étudiants en mobilité diplômante, c'est-à-dire ceux inscrits dans un programme sanctionné par un diplôme) ou cette population est-elle « distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur » comme j'ai pu le lire dans un document word sur les « Effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur » qui précise que « Ce jeu de données présente les effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur de 2013-2014 à 2021-2022. »

Oui absolument pour la France c'est valable, mais pas pour les autres pays.

4. Pour finir, je voulais être sûre d'avoir bien compris : dans la dénomination « Etudiant étranger » est compris : les étudiants non mobiles ayant obtenu leur bac en France, les étudiants en échange eramus et les étudiants dit « internationaux » en mobilité diplômante ? Est-ce qu'il manque une population ? Depuis quand Campus France catégorise-t-il ses statistiques ainsi ? J'ai pu lire dans

un rapport Campus France que « depuis cette année » (j'en déduis 2020), le SISE les distingue, mais uniquement ceux à l'Université ? Qu'en est-il de ceux des grandes écoles ?

C'est bien cela, ces trois catégories d'étudiants sont regroupés sous l'appellation d'étudiant étranger. "Le Sies les distingue" veut dire que nous pouvons faire ces trois sous-catégories à partir de celle d'étudiants étrangers et savoir combien d'étudiants sont concernés dans chaque catégorie.

5. Les statistiques faisant la distinction entre étudiant international en mobilité de diplôme et étudiant international en mobilité d'échange, j'en ai conclu que la mobilité d'échange ne pouvait être diplômante. Or, je connais une étudiante chinoise inscrite à l'institut de diplomatie de Confucius à Beijing se déclarant en mobilité d'échange entre deux universités et ayant été admise en Master 2 pour l'obtention de son diplôme de M2. Dans son cas, dans quelle catégorie est-elle comptabilisée : étudiante internationale en mobilité d'échange ou étudiante internationale en mobilité de diplôme ?

Pour la comptabilisation de la mobilité, un étudiant est considéré comme en mobilité diplômante s'il vise à obtenir un diplôme de l'établissement français dans lequel il est inscrit, sinon il est en mobilité d'échange.

6. Est-ce que les chercheurs en doctorat sont inclus dans les statistiques « étudiants étrangers » malgré leur statut particulier ? Ou bien est-ce que l'objectif des 500 000 étudiants étrangers à l'horizon 2027 ne les concerne pas ?

En ce qui concerne les doctorants ce sont bien des étudiants et ils sont bien concernés par l'objectif des 500 000 étudiants.

Annexe 28 :

Entretien n°5 avec Daria Shtanko – étudiante russe en mobilité internationale de diplôme à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, en 2021-2023 – 28/07/2023

1. As-tu fait tes études en France uniquement pour le M1 et le M2 ?

J'ai commencé par un semestre de Licence à Sciences Po Toulouse en échange avec l'Université Saint-Peterbourg pour clôturer ma 4^e et dernière année de bachelor en Russie. J'avais dû créer un dossier sur la plateforme Etudes en France. Puis j'ai choisi pour le Master 1 et 2 d'étudier à l'Université Lyon 3 en mobilité individuelle.

2. Es-tu passée par la plateforme Etudes en France de Campus France ? Qu'as-tu pensé de cette plateforme ?

Oui. La plateforme Etudes en France est trop pratique ! Il y a la liste de toutes les universités dessus, mais pas des écoles. On passe un entretien ; on reçoit une annonce positive à notre candidature et avant ça il faut payer environ 100 euros d'après mes souvenirs pour s'enregistrer sur la plateforme.

3. As-tu du faire reconnaître tes diplômes ?

4. Oui bien sûr. Il a fallu que je traduise le diplôme et que je fasse une apostille pour le faire reconnaître juridiquement. C'était un peu galère mais ça va.

5. Comment s'est passée l'organisation à Saint-Petersbourg pour ton séjour en France ? Quel a été le service de l'Ambassade France en Russie ?

Dans les ambassades, on a des représentants, des agents qui acceptent ton dossier. Pour mon cas, c'était pendant le covid. Me délivrer le visa ne fut pas très long : 1 mois je dirais.

6. Peux-tu me raconter comment s'est passé ton installation à Lyon ? Par quoi es-tu passée pour te loger pendant ces deux ans ? L'hébergement fut-il facile à trouver ? Qu'en est-il du service de la préfecture ?

Pour le logement, ça va. J'ai pris une chambre Airbnb dans laquelle je suis restée trois ans. Le CROUS m'a proposé beaucoup de logements, mais je ne les ai pas choisis. C'était bienveillant. Quant à la préfecture, à cette période, la procédure était simplifiée. C'était très bien pour les étudiants. Mais la remise du véritable titre de séjour lors du renouvellement fut très longue : j'avais déposé la demande en juin 2022 et l'ai reçue qu'en mars 2023. Mais pendant cette période d'attente, nous sommes en possession d'un document qui prouve que l'on a déposé une demande.

7. Pourquoi as-tu choisi la France ? Etait-ce un choix ? Tes parents ont-ils pu faire une mobilité étudiante ?

Oui la France était mon premier choix. Mais c'est aussi grâce au réseau français à l'étranger que l'on choisit la France. En fait, j'ai commencé l'étude de la langue française vers 14 ans, à l'école. J'ai passé un examen de français. Mes parents, non, la mobilité était interdite du temps de l'URSS.

8. Connaissais-tu déjà quelqu'un en France avant d'arriver ? Un Français ou un ancien élève russe ?

Oui, mon copain était déjà en études en France. C'est mieux pour s'intégrer. Je connaissais également une Russe en Russie qui avait fait ses études à l'Université Lyon 3 et qui m'en a parlé, qui me l'a conseillé.

9. Etais-tu au courant des conditions de la hausse des frais d'inscription en Master ? Quelle a été ta réaction quand tu l'as appris ? Etait-ce un critère pour venir en France ?

Dans le cadre de Bienvenue en France et de l'exonération partielle, j'ai pu en bénéficier. J'ai payé 200 et quelques euros. Quand je l'ai appris, j'ai trouvé ça génial ! Ça ne faisait pas partie de mes critères de choix parce que je pensais que c'était cher partout les études : en Russie, c'est plus de 3000 euros pour les bonnes universités.

10. As-tu eu une bourse d'étude ? Si oui par qui ? As-tu rencontré des difficultés financières pendant l'année ? Quel moyen as-tu trouvé pour pallier ces difficultés financières ?

Non, je n'ai pas eu de bourses d'études parce que le tarif des études est déjà très bas. J'aurais pu faire une demande à la CAF, mais moi et la paperasse... C'était trop galère pour moi. Oui, j'ai rencontré des difficultés financières. Quand j'en avais besoin, c'est mon copain et mes amis

qui m'aidaient ; c'est culturel en Russie. Pour moi, c'était particulier, parce que le contexte en Russie en 2021 a fait que j'ai perdu l'accès à mes cartes bancaires.

11. As-tu eu connaissance d'un Welcome Desk ou d'un Guichet d'accueil à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ? En as-tu eu besoin ?

Je n'ai pas eu connaissance d'un Welcome Desk. En revanche, oui il y avait un bureau international géré par des étudiants étrangers qui ont été à notre place – ça c'est très bien – et qui peuvent répondre à nos questions tout au long de l'année. Mais je n'en ai pas eu besoin.

12. Est-ce que l'Université Jean Moulin Lyon 3 a eu des initiatives en faveur des étudiants étrangers auxquelles tu as participé ?

Oui, plein. Mais je n'y ai pas participé, c'est de la perte de temps ; ce n'est pas forcément mon truc. Mais je sais que l'Université Lyon 3 est labellisé Bienvenue en France, c'est très bien.

13. L'administration française de la vie quotidienne est-elle différente de celle de Russie ?

La vie quotidienne en France c'est beaucoup plus cher que la Russie ! Mais ça c'est parce qu'en Russie on a des matières premières comme le pétrole...

14. Avais-tu un référent ou un parrain ?

Non, ni l'un ni l'autre.

15. As-tu suivi des cours de français à ton arrivée en France ?

Non, je n'en ai pas eu besoin. La première année de Master fut quand même plus difficile que la deuxième. La deuxième était beaucoup plus facile. D'ailleurs ce qui est très bien en France, c'est que les étudiants français partagent leurs cours. C'est dans la nature des étudiants français. Il nous est possible de relire les cours comme ça. C'est très bien pour nous étudiants étrangers. En Russie, jamais on partage.

16. Te sens-tu à ta place en tant qu'étudiante étrangère en France ?

Oui.

17. Le cadre de vie lyonnais est-il agréable ?

Oui, parce que c'est plutôt une grande ville. C'est ce que je voulais. J'avais aussi candidaté à Paris et à Toulouse. L'Université Lyon 3 m'a paru bien alors je l'ai choisie.

18. Quel est le kit indispensable pour une bonne intégration en France ?

Selon moi, le kit indispensable pour une bonne intégration c'est la langue. Et aussi aller aux événements. Mais je pense que pour moi l'intégration culturelle ne fut pas si difficile parce que je viens de Russie. Ce n'est pas pareil que ceux qui viennent des pays asiatiques par exemple.

19. Comment décrirais-tu l'accueil des étudiants français d'un côté et de l'administration française de l'autre, en général ?

L'accueil des étudiants français est très bien. Les Français sont de nature « individualiste », j'aime bien ça. L'accueil de l'administration française, pareil.

20. Si c'était à refaire, le referais-tu ?

Oui, je le conseillerais en tout cas.

21. A l'avenir comment comptes-tu exploiter cette mobilité étudiante dans ton parcours professionnel ?

Je pense l'exploiter sur le volet culturel, sur mon CV. En relations internationales, c'est très dur de trouver sa voie. Alors on verra bien.

Annexe 29 :

Entretien n°6 avec A. par visioconférence – 03/08/2023

1) Pouvez-vous présenter (...), ses origines, ses missions, son ambition, son expertise dont vous avez la charge en tant que directrice générale ?

/

2) Pouvez-vous présenter vos missions ?

Je fais tout, du commercial, de la recherche de financement, je fais du marketing. (...)

3) Pouvez-vous revenir sur le problème original de l'accueil que vous avez rencontré à votre arrivée en France ? S'agissait-il d'un surplus d'informations non adaptées à la lecture des étudiants étrangers ou d'un surplus d'informations dans lequel l'information précise dont vous aviez besoin n'existait pas ?

Moi en l'occurrence j'étais déjà sur le territoire français pour apprendre la langue française. C'était un court séjour, ma problématique était qu'en intégrant ensuite une grande école, je n'étais pas enregistrée en tant qu'étudiante étrangère à cause de mon précédent court séjour. Je devais faire ma candidature comme un étudiant français. Mon autre problème était que la CAF me demandait un titre de séjour parce que la situation de la Grèce était particulière à cette époque ; on pensait qu'elle allait quitter l'Union européenne. Et puis, le problème aussi c'est qu'à cette époque, ils ne connaissaient pas nos droits, ni les leurs. Moi, j'aime bien chercher des informations et trouver des solutions, je me suis débrouillée.

4) Quel est le profil des étudiants étrangers qui ont recours à vos services ? des étudiants en mobilité de diplôme, d'échange ou en exil ?

Un peu de tout, des étudiants en mobilité libre, de diplôme, d'échange, en exil. C'est très mélangé, ça dépend de la communication de l'école. Nous avons même des Français en mobilité nationale, entre campus.

5) Quel est le service le plus demandé ? Pourquoi selon vous ?

C'est très périodique, entre juin et septembre, c'est surtout pour le visa, le logement, les inscriptions administratives et pédagogiques. Et après, c'est plus concret, viennent la santé, la

caf, des questions relatives à l'endroit où récupérer sa carte étudiante, aux rendez-vous médicaux. Et encore après, dans l'immédiat, viennent les demandes par rapport au transport, à la banque et à la vie quotidienne comme les associations, les horaires etc. On intervient très en amont, avant leur départ, jusqu'à décembre, une fois qu'ils sont bien installés. Les services demandés sont périodiques parce que ça dépend de la situation en temps réel.

Je ne peux pas comparer entre les données annuelles de 2016 à 2023 parce qu'au début nous avions peu d'étudiants et maintenant on en a plus, ce n'est pas comparable.

- 6) Comment gérez-vous le sur-mesure et plus spécifiquement les besoins spécifiques ? Existait-il des services auxquels vous n'aviez pas pensé et qui sont apparus au fur et à mesure ?

Oui. Par exemple, on a sorti une nouvelle version (...) en avril dernier. Certains étudiants veulent juste faire les démarches et d'autres veulent en plus comprendre le système français en plus. Ce n'est pas un service mais une fonctionnalité, un check list.

Ce qui est nouveau par exemple c'est, avec l'apparition de Bienvenue en France, un ticket de métro pensé pour eux pour les premières heures minimum, maximum pour la semaine. Et on est allé plus loin avec Bouygues pour une carte e-sim, la séance de cinéma avec un film français et sous titres anglais... Mais encore on a développé un partenariat avec la banque, avec les mutuelles, les assurances santé hors mutuelle.

- 7) Comme vous êtes dans le secteur de l'orientation et de l'accueil, comment définiriez-vous l'accueil par vos propres mots ?

Ce n'est pas de l'orientation mais du « Unboarding », je ne sais pas comment le dire en français. Notre vision est que l'information soit claire, facile à utiliser, compréhensible pour tout le monde, sans surplus d'informations.

- 8) Comment s'opère l'accompagnement des plus de 30 établissements avec lesquels vous avez établi un partenariat ?

Le Digital Welcome desk est proposé aux établissements dans le but de mettre en place une plateforme qui fluidifie la communication entre établissements et étudiants. On arrive à diminuer les questions récurrentes. Les établissements ont donc plus de temps à consacrer aux cas plus spécifiques.

- 9) D'où viennent les établissements étrangers intéressés par vos services et avec lesquels un partenariat a été créé ?

Ils viennent de Berlin, Turin, Madrid, Londres, Prague, France.

- 10) Dans une interview en 2019, vous disiez que les services étaient totalement gratuits pour les étudiants parce que c'était financé par les établissements, est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Oui. C'est destiné aux établissements d'enseignement supérieur.

- 11) Dans ce secteur, est-ce qu'une mission de veille est nécessaire ? Si oui, en quoi est-elle nécessaire ?

Oui, on a une bibliothèque d'informations sur toutes les démarches administratives françaises. On fait de la veille sur les réformes, les applications. On fait de la mise à jour de l'information.

- 12) La plupart des établissements qui vous contactent sont-ils labellisés « Bienvenue en France » ?

Oui, de plus en plus d'établissements sont labellisés « Bienvenue en France », mais ça dépend. Par exemple, les business school sont rarement labellisés. C'est plutôt du public qui est labellisé.

- 13) Est-ce que la stratégie Bienvenue en France a eu un impact sur le développement de votre plateforme ? Si oui, lequel ?

C'est difficile à dire car il y a eu le covid en même temps, mais oui ça a plus sensibilisé les établissements, donc ils savent désormais de quoi on parle. On était proche de Campus France qui étaient, eux, en train de créer le Label « Bienvenue en France ». Ils ont mis en place des guichets uniques mais le problème c'est que les étudiants internationaux se déplacent peu... C'est une problématique compliquée. Mon sentiment c'est que pour les étudiants en échange, les partenariats entre établissements sont tellement stricts, que l'accompagnement est obligatoire, contrairement aux mobilités libres, qui d'ailleurs est difficile à identifier et à convaincre. Et puis ça dépend des nationalités ou des personnalités. La mobilité libre n'est pas évidente. Et puis, beaucoup ne sont pas identifiés comme étudiants étrangers.

- 14) Comment avez-vous pris la nouvelle de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France tant sur le 1^e pilier relatif à l'amélioration des conditions d'accueil que sur le 2^e pilier relatif à la hausse des frais d'inscription et de la politique d'exonération ?

Alors, pour la politique des frais d'inscription, je m'y attendais car c'est une discussion qu'ils avaient depuis long. Est-ce que je suis d'accord, je ne sais pas. Si les frais d'inscription augmentent, il faut un service responsable en adéquation derrière avec les réalités et les besoins. Ce qui n'est pas le cas. Est-ce que cette augmentation des frais a diminué leur nombre, c'est encore difficile à comprendre.

Sur le 1^e volet, j'étais très contente, car j'avais identifié le problème en tant qu'étudiante étrangère. C'est beaucoup mieux maintenant.

- 15) Malgré tout, en quoi cette démarche entrepreneuriale comble-t-il encore à l'heure actuelle un besoin, des années après votre venue en France en tant qu'étudiante étrangère ?

Selon moi, il y a un manque de digitalisation et un manque de services qui soient intuitifs et english friendly. L'avantage d'une solution externe, c'est qu'on investit tout le temps, on a un enjeu économique qui fait que l'on va toujours vers l'amélioration, contrairement au public. La digitalisation correspond aussi à un suivi de l'évolution des pratiques des générations.

- 16) Qui devrait « officiellement » se charger de ces services ?

Je pense qu'il faut les deux, un mixte. Mais le service d'intégration c'est propre à eux, aux établissements. Mais il est peut-être pertinent de demander de l'aide à un service externe.

- 17) Pensez-vous tout de même que depuis Bienvenue en France les autorités publiques aient véritablement pris conscience d'une nécessaire meilleure prise en charge de l'accueil ?

Oui, par exemple le site Ameli est désormais en français et en anglais. La CAF ne demande plus de documents traduits car ils ont des services internes de traduction.

En fait, la France perdait des points dans les classements, ils veulent la repositionner. C'est logique. C'est une question de rayonnement de la France, c'est beaucoup plus global que juste une question d'accueil.

18) Est-ce que ce type d'outil de démarche entrepreneuriale est une spécificité française ? Vous étiez vous inspirée d'une innovation dans un autre pays ?

Ça n'existait pas ailleurs. On fait de l'unboarding. On commence à voir ça sur le secteur des Ressources Humaines. Sur la question des relations internationales, beaucoup de choses existent sur le recrutement des étudiants internationaux car ça génère beaucoup plus d'argent que l'accueil.